



**GIP Accueil des Gens du Voyage
en Ile et Vilaine
RAPPORT D'ACTIVITE 2012**

Table des matières

Préambule	6
Partie 1/ La médiation sur les stationnements	10
I/ Les stationnements spontanés 2012.....	10
II/ Les grands passages estivaux	12
Partie 2/ L'accompagnement des familles.....	19
I/ Les accompagnements	19
A- Origine des demandes.....	22
B- Outils d'intervention.....	22
C- Territoire d'intervention.....	23
II/ Les domaines d'intervention : éléments et analyse.....	24
A- L'insertion sociale.....	24
a- L'accès aux droits.....	24
b- L'accès aux prestations sociales et à la santé.....	29
c- La protection de l'enfance.....	31
d- Précarité.....	33
e- Les aides financières en 2012.....	37
f- Perspectives 2013.....	37
B- La santé.....	37
a- Les consultations médicales PMI.....	38
b- Les visites à domicile.....	38
c- Les permanences infirmière.....	39
C- L'insertion professionnelle.....	40
a- Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches d'accès à l'emploi.....	40
b- L'emploi non salarié.....	40
c- Concernant l'emploi salarié.....	42
d- Perspectives 2013.....	42
D- Le logement et l'habitat.....	43
L'accompagnement social lié au logement.....	43
E- La scolarisation.....	48
a- Accompagner les familles dans la mobilité scolaire.....	48
b- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'institution scolaire.....	49
c- Sensibiliser et accompagner les familles au secondaire.....	49
d- L'accompagnement scolaire.....	52
e- Développement du lien avec insertion professionnelle.....	53
F- L'enfance et la jeunesse.....	54
a- Enfance jeunesse : le loisir.....	55
b- Le dispositif de formation passerelle.....	58
c- L'activité courante.....	60
d- Autres actions de sensibilisation.....	62
Partie 3/ La coordination et le partenariat	64
I/ La coordination par territoires, les projets sociaux des aires d'accueil.....	64
A- Constats généraux.....	64
B- L'accompagnement à la mise en œuvre.....	65
a- Coordination et mobilisation du partenariat.....	66
b- Diffusion de l'information / connaissance des structures locales.....	70
c- La participation des familles.....	73
d- Le développement d'actions.....	73

e- Perspectives et réflexions sur le développement des projets sociaux.....	75
II/ La coordination par thématiques.....	76
A- Coordination et partenaires de la scolarisation.....	76
a- Information et coordination.....	77
b- Renforcement des relations familles/structures éducatives.....	78
c- Appui technique du réseau d'accompagnement scolaire.....	78
d- Accompagnement des partenaires du secondaire.....	79
B- Coordination et partenaires de l'accueil et de l'habitat.....	80
a- L'appui à la coordination de l'accueil sur l'aire et son environnement.....	80
b- Accompagner les partenaires dans l'accès au logement des familles.....	81
c- L'appui technique et la médiation pour les terrains privés.....	81
C- Coordination et partenaires de l'insertion professionnelle.....	82
a- Appui des partenaires de l'accès à l'emploi.....	82
b- Appui des partenaires de la légalisation des activités.....	82
c- Appui des partenaires de la formation.....	85
d- Appui des partenaires de la mobilité.....	88
e- Appui des partenaires de la justice.....	88
D- Coordination et partenaires de la santé.....	89
E- Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gdv.....	89
a- La procédure de révision.....	90
b- Engagement de la validation du projet de schéma.....	90
c- Le suivi du schéma et l'animation des instances.....	91
d- Le suivi de la mise en œuvre des fiches actions.....	92
Partie 4/ Les actions d'information et la sensibilisation.....	95
Partie 5/ Le projet 2013.....	108
I/ Les orientations	108
II/ Les missions et objectifs généraux du GIP AGV35.....	109
III/ Les moyens (ressources humaines, matériels, partenariat).....	111
ANNEXES.....	113
Le bilan financier	113
Le compte de résultat.....	113

PREAMBULE/ Origine du projet

1/ Le GIP est constitué depuis le 1er décembre 2008 entre :

- l'État, représenté par le Préfet du département de l'Ille-et-Vilaine
- le département de l'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil Général
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ille-et-Vilaine, représentée par sa Directrice dûment habilitée,
- la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, représentée par son Président

Le GIP a obtenu un agrément « Centre social itinérant » jusqu'en 2014. La démarche de demande de renouvellement de l'agrément s'inscrit dans le contexte du schéma révisé en lien avec le diagnostic de la mise en œuvre dudit schéma en 2010 (diagnostic réalisé par AGV 35, mandaté par la Commission consultative départementale en janvier 2010).

2/ L'objet du GIP :

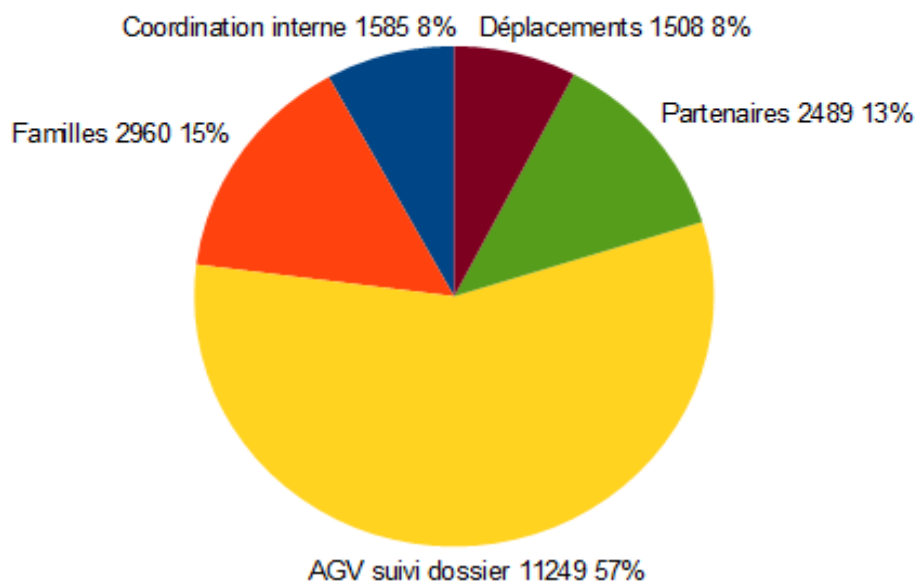
L'« Accueil des Gens du Voyage en Ille et Vilaine » (AGV35) exerce, sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine en lien avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage les missions suivantes :

- la coordination et le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;
- l'accompagnement social des familles des gens du voyage (plus particulièrement celles qui ont une élection de domicile sur la ville de Rennes) ;
- l'accès aux services sociaux, socio-culturels et socio-éducatifs des enfants, jeunes et familles des gens du voyage ;
- l'accompagnement à la scolarisation des enfants des gens du voyage ;
- l'accès aux droits, la médiation entre les collectivités locales, leurs représentants et les gens du voyage ;
- l'accompagnement des collectivités locales et leurs représentants dans la création et le fonctionnement des aires d'accueil.

3/ Les objectifs généraux du GIP sont :

- Permettre une meilleure connaissance des populations et de leurs déplacements
- Développer des solutions d'accueil diversifiées
- Équilibrer les capacités d'accueil sur le territoire départemental
- Développer les passerelles et les médiations permettant d'accéder au droit commun
- Assurer l'information, le soutien et la qualification des acteurs
- Permettre une meilleure reconnaissance citoyenne de cette population
- Soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de gestion

4/ Destination des heures travaillées en 2012 :



Nb : Ne sont pas représentées dans ce document les heures de formation (184 h en 2012) ni les heures d'arrêt maladie.

Comparativement à 2011, on note une certaine stabilité de la répartition des heures travaillées :

- Coordination interne : +11% en 2012 (+160h, soit 12h de plus sur 2012 pour chaque agent)
- Rendez vous familles : -3% en 2012 (-94h)
- Rendez vous partenaires : +3% en 2012 (+89h)
- Suivi dossier : +2% en 2012 (+263h)
- Temps de déplacements : -6% en 2012 (-88h)

5/ Interventions du GIP par territoire en 2012 :

Pays de Rennes (RM)

- 2333 rdv familles
 - Médiation : 262
 - Accès aux droits : 954
 - Aides financières : 447
 - Info prévention : 651
 - Autres : 19
- 600 rdv partenaires
 - Lien:146
 - Réunions de travail : 226
 - Action info : 58
 - Action médiation : 96
 - Autres : 74

Pays de Rennes (RM)

Interventions par communes :

- Acigné:82
- Betton : 19
- Cesson : 108
- Chantepie : 43
- Chartres : 50
- Montgermont : 87
- Mordelles : 24
- Noyal Chat : 85
- Pacé : 29
- Le Rheu : 92
- Rennes : 1591
- St Gilles : 30
- St Jacques : 140
- St Grégoire : 59
- Thorigné : 171
- Vern : 73
- La Chapelle : 55
- Autres RM : 195

Pays de Rennes (hors RM)

- 62 rdv familles
 - Médiation : 14
 - Accès aux droits : 13
 - Aides financières : 16
 - Info prévention : 17
 - Autres : 2

- 31 rdv partenaires
 - Lien : 5
 - Réunions de travail : 12
 - Actions info : 4
 - Action de médiation : 5
 - Cotech et autres : 5

- Interventions
 - Melesse: 26
 - Liffré : 19
 - Chateaugiron : 23
 - Noyal/Vilaine : 7
 - Autres : 18

Pays de Saint-Malo

- 82 rdv familles
 - Médiation : 56
 - Accès aux droits : 18
 - Aides financières : 3
 - Info prévention : 5
 - Autres : 0

- 66 rdv partenaires
 - Lien : 5
 - Réunions de travail : 20
 - Actions info : 8
 - Action de médiation : 29
 - Cotech et autres : 4

- Interventions
 - Dinard : 15
 - Pleurtuit : 20
 - St Malo : 43
 - Cancale : 10
 - Dol : 11
 - Autres : 49

Pays de Redon

- 5 rdv familles
 - Médiation : 2
 - Accès aux droits : 3
 - Aides financières : 0
 - Info prévention : 0
 - Autres : 0

- 5 rdv partenaires
 - Lien : 0
 - Réunions de travail : 2
 - Actions info : 0
 - Action de médiation : 2
 - Cotech et autres : 1

- Interventions
 - Redon: 6
 - Allaire : 1
 - St Nicolas : 3
 - Autres : 0

Pays des Vallons de Vilaine

- 18 rdv familles
 - Médiation : 6
 - Accès aux droits : 8
 - Aides financières : 1
 - Info prévention : 2
 - Autres : 1

- 25 rdv partenaires
 - Lien : 4
 - Réunions de travail : 2
 - Actions info : 8
 - Action de médiation : 4
 - Cotech et autres : 7

- Interventions
 - Guichen: 7
 - Bain de Bretagne: 21
 - Autres : 15

Pays de Fougères

- 10 rdv familles
 - Médiation : 5
 - Accès aux droits : 3
 - Aides financières : 2
 - Info prévention : 1
 - Autres : 0
- 10 rdv partenaires
 - Lien : 0
 - Réunions de travail : 1
 - Actions info : 2
 - Action de médiation : 5
 - Cotech et autres : 2
- Interventions
 - Fougères: 16
 - Louvigné: 0
 - Autres : 4

Pays de Vitré

- 12 rdv familles
 - Médiation : 8
 - Accès aux droits : 4
 - Aides financières : 0
 - Info prévention : 0
 - Autres : 0
- 19 rdv partenaires
 - Lien : 1
 - Réunions de travail : 6
 - Actions info : 5
 - Action de médiation : 3
 - Cotech et autres : 4
- Interventions
 - Vitré : 10
 - Chateaubourg : 6
 - Janzé : 12
 - Autres : 3

Pays de Brocéliande

- 10 rdv familles
 - Médiation : 7
 - Accès aux droits : 3
 - Aides financières : 0
 - Info prévention : 0
 - Autres : 0
- 13 rdv partenaires
 - Lien : 2
 - Réunions de travail : 3
 - Actions info : 5
 - Action de médiation : 2
 - Cotech et autres : 1
- Interventions
 - Montauban : 9
 - Montfort : 9
 - Autres : 5

6/ Activité du standard d'AGV35 en 2012 :

2190 appels reçus au standard d'AGV35 en 2012 (1055 de partenaires et 1135 de voyageurs).

Il est à noter que chaque professionnel du GIP ayant un téléphone portable, l'essentiel des appels reçus passe directement par ce biais (pas de comptabilisation à ce jour).

PARTIE 1/ LA MEDIATION SUR LES STATIONNEMENTS

I. Les stationnements spontanés 2012

Les stationnements illicites sont constitués généralement des groupes familiaux dont le nombre de caravanes est inférieur à 50. On distingue :

- **les stationnements d'errance** : ce sont des groupes de familles qui pour des raisons diverses n'intègrent pas les aires d'accueil. Ils alternent tout le long de l'année entre stationnements tolérés, stationnements autorisés ou stationnements litigieux. Ils profitent du vide (juridique) laissé par d'une part, la loi de 5 juillet 2000 notamment ses articles 1er – I et 9 – I et d'autre part, l'arrêt Ville de Lille du 2 décembre 1983 du Conseil d'État.
- **Les stationnements de voyageurs locaux** : sont ponctuels suite à un déficit d'emplacement sur les aires du secteur où ils se trouvent.
- **les stationnements pour raisons médicales ou familiales** : le nombre des caravanes dépasse souvent la capacité d'accueil d'une aire d'accueil (15 caravanes et plus). Ils sont justifiés par une raison vérifiable (permis de conduire, hospitalisation, fêtes de fin d'année, regroupement suite à décès).

A- Les stationnements en 2012 (source AGV et Préfecture)

	STATIONNEMENTS	SUR RENNES MÉTROPOLE	SUR ARR ST MALO	LE RESTE DU DÉPARTEMENT	INTERVENTIONS AGV
JANV.	11	7	2	2	16
FÉVR.	7	2	2	3	8
MARS.	6	5	1	0	8
AVR.	9	5	1	3	8
MAL.	5	3	0	2	4
JUIN	12	7	3	2	8
JUIL.	17	5	6	6	24
AOÛT.	25	3	15	7	51
SEP.	13	3	6	4	14
OCT.	12	5	1	6	12
NOV.	4	4	0	0	4
DÉC.	5	2	2	1	6
TOTAL	126	51	39	36	153
AUTORISÉS	4	2	2	0	3/4 (75%)
NÉGOCIÉS	55	15	20	20	32/55 (60%)
TOLÉRÉS	35	18	4	13	13/35 (40%)
EXPULSÉS	32	16	13	3	21/32 (65%)

B- Analyse des chiffres

126. Le nombre de stationnements spontanés en 2012 sur le département (40% sur Rennes Métropole, 30% sur l'arrondissement de St Malo et 30% sur le reste du département). 154 en 2011, soit une baisse de 18%.

68 Le nombre de stationnements qui ont nécessité une intervention physique du médiateur d'AGV35 (53% des stationnements).

14 interventions sur Rennes Métropole (essentiellement sur des terrains privés ou appartenant au Conseil Général). AGV est intervenu sur 25% des stationnements constatés sur RM, la plupart du temps dans le cadre d'expulsions engagées.

52 interventions sur le reste du département. AGV est intervenu sur 71% des stationnements constatés sur le reste du département. (70% des négociations, 50% des tolérances, 95% des expulsions)

153. Le nombre de déplacements du médiateur sur les stationnements (en moyenne, 3 déplacements par stationnement).

Les interventions d'AGV sont proportionnellement inversées par rapport au nombre des stationnements sur Rennes Métropole, car la gestion des stationnements illicites est prise en charge par le service gens du voyage de Rennes Métropole. En effet, sur Rennes Métropole, les interventions d'AGV35 se limitent aux terrains privés ainsi qu'aux terrains appartenant à l'État ou au Conseil Général.

Sur le reste du département, AGV35 intervient à deux niveaux :

- en tant que tiers, il facilite la négociation entre gens du voyage et collectivités et présente des garanties du respect des engagements en cas d'accord.
- Il coordonne les actions entre les différents services impliqués dans l'accueil des gens du voyage. À savoir, les collectivités accueillantes, les services chargés de l'ordre public (Préfecture, Police nationale et Gendarmerie).

Le cadre général est le soutien aux collectivités d'abord dans la maîtrise de ces stationnements en leur fournissant les éléments techniques et juridiques pour prendre une décision. Ensuite dans la gestion des accueils qui en découlent, si la décision porte sur une autorisation provisoire de stationnement, par la mise en place d'un accord qui prévoit la limitation de la durée, les conditions du stationnement et le paiement des consommations en eaux et en électricité.

Les familles du voyage sont informées parallèlement de leur situation vis-à-vis des lois et règlements dans le souci du respect de l'ordre public. La plupart des cas, quand il s'agit de stationnements justifiés ou liés à l'absence de place sur les aires ; il y a accord ou proposition de solution concertée. Dans les autres cas, l'action judiciaire prend le relais en cas de blocage.

L'impact de l'action d'AGV35 peut être mesuré par :

- la comparaison du nombre de stationnements illicites dans les secteurs de nos interventions d'année en année;

- la propension à conclure des accords amiables qui évitent la phase judiciaire.
- Le rôle des lois et règlements en vigueur dans la recherche des solutions concertées.

Perspectives 2013

- les stationnements familiaux correspondent réellement à un besoin d'accueil « soupape » pour les groupes de moins de 50 caravanes qui se regroupent provisoirement en raison et pour la durée d'un événement familial. L'absence de ces terrains d'accueil urgent dans certains secteurs géographiques du département se traduit par des stationnements illicites.
- Pour les stationnements spontanés qui sont souvent la conséquence d'un déficit de place sur les aires d'accueil, la solution pourrait se trouver auprès des communes des zones blanches : communes non inscrites au schéma, non dotées d'une aire d'accueil, qui ne contribuent pas au financement d'une telle aire et qui n'appartiennent pas à un groupement de communes qui s'est doté de compétence de mise en œuvre du schéma départemental.

II. Les grands passages estivaux 2012

INTRODUCTION

Les grands groupes de gens du voyage, religieux ou non, voient chaque été en la Bretagne un lieu de stationnement privilégié. 2012 reste dans la continuité de 2011 avec beaucoup de sollicitations de groupes. Si le secteur nord du département est à nouveau le plus sollicité, l'organisation et la programmation départementale a cherché à équilibrer les stationnements sur l'ensemble de l'Ille et Vilaine, en fonction des disponibilités et des équipements proposés.

L'accueil des grands groupes programmés en 2012 fut sensiblement différent de ce qui était prévu (8 semaines de stationnement pour 15 programmées);

On note un retour du nombre de stationnement au niveau de ce qui était observé en Ille et Vilaine en 2005 et 2006.

Le dispositif d'accueil de ces grands groupes continue d'évoluer dans le bon sens en Ille et Vilaine. En effet, après Rennes Métropole (3 lieux d'accueil potentiels), la communauté de communes du Pays de Redon (une aire de grand passage de 200 places), Fougères communauté (une aire de grand passage de 200 places), la ville de Saint-Malo a maintenu disponible et sommairement aménagé un lieu pour les groupes annoncés ; même si cet équipement (80 places maxi) s'est parfois avéré de taille inadaptée pour ces groupes programmés (ce qui a conduit certains à stationner sur les départements voisins, bousculant ainsi la programmation établie), cela reste un signal fort pour les représentants des gens du voyage comme pour les élus voisins, de la volonté de la ville d'avancer sur ce dossier.

Le nombre de passages de grands groupes s'est accompagné, comme chaque année, **de nombreux stationnements familiaux** dont la taille pouvait varier de 5 à 50 caravanes. Comme en 2011, près de trente de ces

stationnements ont été signalés à la coordination départementale sur le seul arrondissement de Saint-Malo entre juin et août 2012.

A- La préparation des grands passages

a°) Les demandes de stationnement

36 semaines demandées (20 sur l'arrondissement de St Malo)

25 demandes sous forme de courriers plusieurs mois avant l'été 2012.
11 demandes téléphoniques reçues parfois quelques jours avant l'arrivée demandée des groupes. L'évolution sensible concerne cette année la notion même d'annonce de ces groupes importants en nombre de caravanes : plus de 30% des groupes ne s'annonçaient pas en 2004 ; cette année, aucun des stationnements constatés n'est arrivé sans s'annoncer . De même, sur les refus formulés aux pasteurs désireux de stationner sur le département, aucun n'est venu. De manière générale, ceux qui respectent le principe de s'annoncer acceptent aussi le fait de ne pas venir ... lorsqu'il nous est possible de leur expliquer les raisons de ce refus.

Communiquer sur les modalités d'accueil sur le département, communiquer sur les équipements en Ille et Vilaine reste un objectif et un moyen de maintenir et d'améliorer encore sensiblement la gestion de ces arrivées massives de caravanes sur l'ensemble du département et sur l'arrondissement de Saint-Malo en particulier.

b°) La programmation en Ille et Vilaine: 9 groupes, 11 stationnements et 15 semaines

19 demandes concentrées sur une période de 15 semaines ont été reçues (par courrier ou appel téléphonique). Les premières demandes ont été programmées. Les autres ont été déroutées vers des aires de grands passages du département ou de la région.

La programmation des groupes a été coordonnée entre les 4 départements bretons et les autres départements limitrophes.

Lorsque de nouvelles demandes étaient formulées en cours de saison, par téléphone ou par le biais d'autres Préfectures, les capacités d'accueil étaient étudiées et des propositions étaient formulées. Les groupes ont toujours accepté les propositions alternatives proposées (Fougères et Redon à la place de Saint-Malo par exemple).

c°) Les refus de stationnement : 15

Par soucis de cohérence régionale et pour éviter, qu'ils ne perturbent la programmation départementale, quinze refus de stationnement sur le département ont été signifiés :

Aucun des groupes non programmés ne s'est imposé sur le département. Potentiellement ce sont 15 semaines de plus qui ont été évitées. Elles ont été déroutées vers d'autres terrains sur d'autres départements en accord avec l'AGP, association de Vie et Lumière qui gère les groupes évangéliques.

d°) La gestion du dispositif :

Les dates de passage des différentes missions ont été communiquées aux présidents de communauté de communes concernés. Il leur a été demandé de rechercher un terrain pour les accueillir conformément au schéma publié au recueil des actes administratifs le 15 janvier 2004.

Communauté de communes du Pays de Redon

Le groupe programmé sur Redon en 2012 a été accueilli par la CCPR sur l'aire de grand passage pérenne.

Communauté de communes de Fougères

Le groupe programmé sur Fougères a annulé sa venue.

Rennes Métropole

Rennes Métropole a informé les maires des dates et des besoins en terrains pour cet été. Une des aires de grands passages a été utilisée pour accueillir une des deux missions évangéliques programmées (la seconde ayant annulé sa venue), deux stationnements familiaux de près de 50 caravanes et quelques groupes venus sur Rennes pour des raisons médicales.

Saint Malo agglomération

Sur le littoral nord du département, la ville de Saint-Malo a, pour la cinquième année consécutive, désigné un terrain pour accueillir les missions annoncées et programmées. C'est un geste fort de la ville pour affirmer sa volonté de traiter cette problématique. Les services techniques de Saint-Malo, la sous-préfecture, et la coordination départementale ont visité le site pressenti. Le délégué départemental de l'ASNIT (association nationale des gens du voyage évangélistes) fut également consulté. Le terrain s'est avéré adapté cette année pour accueillir les groupes programmés de moins de 80 caravanes compte tenu de sa superficie (1,5 hectares alors que 4 hectares seraient nécessaires). Les groupes les plus nombreux ont donc cette année encore dû chercher et « choisir » eux même le site sur lequel stationner (dans les départements voisins cette année, ce qui a causé quelques difficultés pour leur programmation).

e°) Rencontre des Evangélistes à Gien.

Les quatre coordinateurs bretons se sont déplacés à Gien (130 ha; 5 à 10000 caravanes) comme chaque année à l'occasion de la convention mondiale évangéliste qui sonne le départ des périple des missions évangéliques en France (près de 90 groupes de 60 à 200 familles).

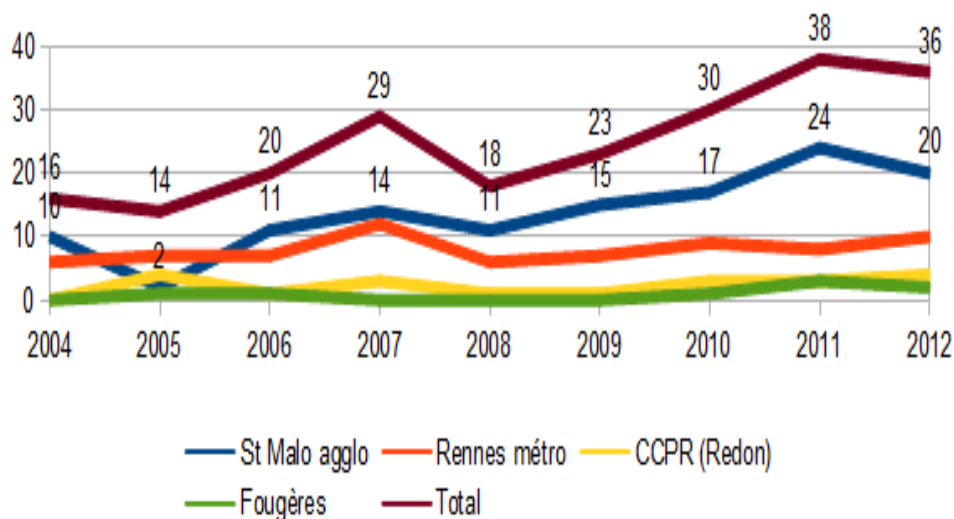
Ce fut à nouveau l'occasion de rencontrer les pasteurs des missions programmées afin de convenir des conditions, dates et itinéraires des groupes sur la région Bretagne.

Ce fut aussi souvent la seule opportunité de rencontrer les responsables des groupes refusés pour leur expliquer la démarche de la programmation départementale et les raisons du refus de stationnement de leur mission.

B- Les grands passages de l'été 2012

a°) Synthèse de l'accueil des grands groupes

Évolution des demandes de stationnements depuis 2004

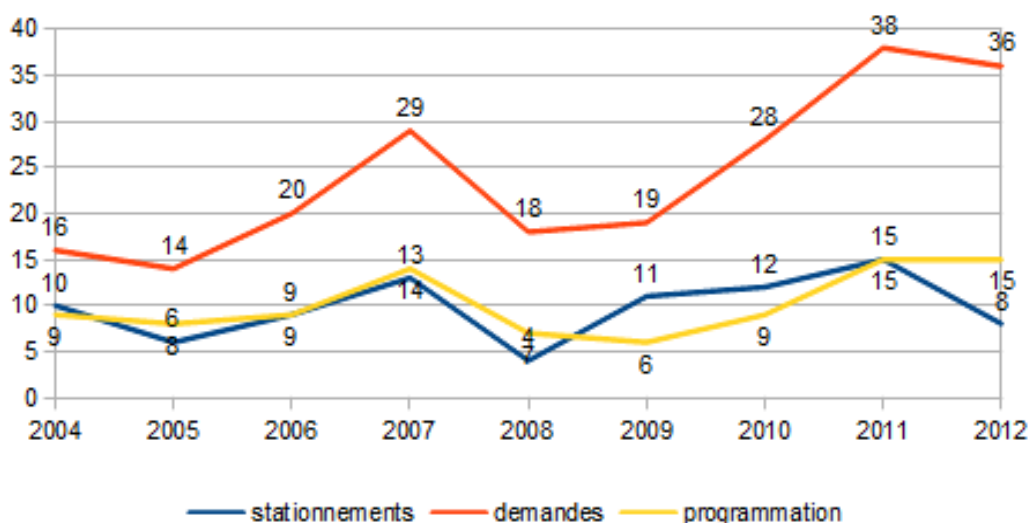


9 responsables de missions envisageaient de venir stationner 36 semaines sur le département durant l'été 2012 (16 semaines envisagées sur le seul arrondissement de Saint-Malo).

En 2012, tous les responsables (83% en 2011) avaient sollicité un terrain par courrier ou par téléphone.

Évolution du rapport stationnements/annonces et programmation depuis 2004

Les stationnements de grands groupes en semaines



Sur les 36 semaines demandées, 15 seront enregistrées et présentées aux collectivités concernées comme « programmées ».

Sur ces 15 semaines demandées, 7 semaines seront annulées le plus souvent quelques jours avant leur arrivée prévue.

Les missions annoncées par téléphone durant l'été ont respecté l'organisation départementale en ne s'imposant pas sur les secteurs déjà sollicités et participant à l'accueil sur le département.

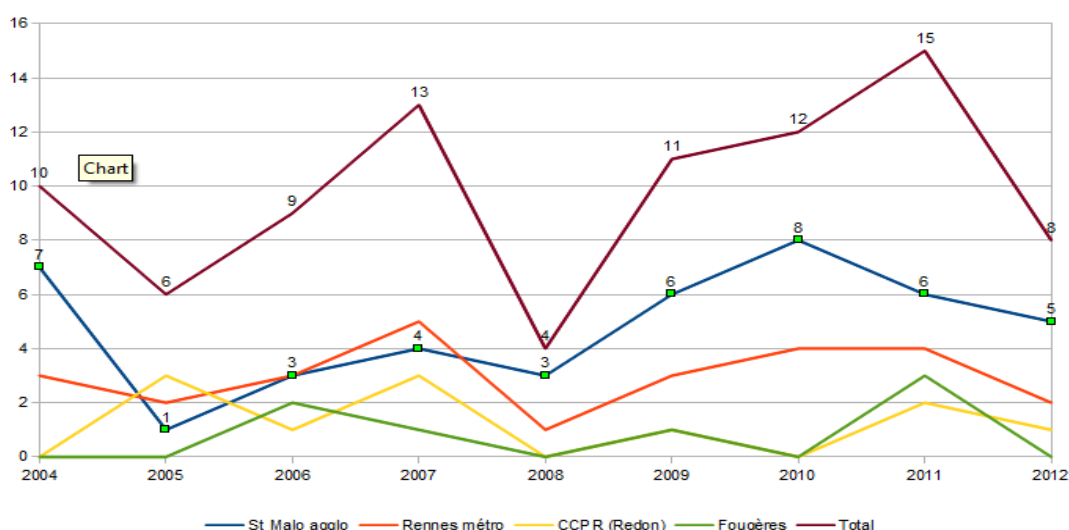
La météo difficile explique une partie des annulations en milieu d'été.

L'annonce début août du lieu de la convention mondiale du 15 août sur Laon dans l'Aisne, explique le désistement des groupes de fin d'été qui se sont redirigés vers la Picardie en prévision de ce stationnement de Laon.

Ce sont en tout 5 stationnements qui ont donc été constatés :

- 1 sur Rennes Métropole (1 annulation)
- 3 sur St Malo (4 annulations)
- 1 sur Redon (aucune annulation)
- Aucun sur Fougères (1 annulation)

Les stationnements de grands passages depuis 2004 en Ille et Vilaine



b°) Autres constats concernant les grands passages :

Peu de grands groupes

Les groupes de plus de 150 caravanes étaient, depuis trois ans, exceptionnels sur le département d'Ille et Vilaine.

Les collectivités concernées par les grands passages doivent pouvoir disposer de terrains pouvant accueillir jusqu'à 200 caravanes, conformément au schéma.

Néanmoins, à l'image de ce que Saint Malo a fait cette année encore, il serait également intéressant pour les collectivités de disposer de terrains plus petits pour accueillir les groupes moins nombreux afin de contribuer à ce qu'ils restent quantitativement stables, facilitant ainsi la gestion de l'accueil tant pour les élus que pour les pasteurs.

La Coordination de l'accueil

L'existence de la coordination départementale et régionale, si elle n'est pas encore acceptée de tous les responsables de groupes, est maintenant connue. Elle indique aux voyageurs qu'une organisation est recherchée en Ille et Vilaine, comme dans l'ensemble des trois autres départements

bretons. Cela a permis de réduire considérablement le nombre de missions qui ne s'annoncent pas.

Coût de l'accueil :

L'accueil pour une commune d'une mission évangélique représente également un coût non négligeable : la mise à disposition de benne pour l'enlèvement des ordures, le traitement des déchets, l'eau tirée des cimetières ou bornes incendie, le dépôt et la vidange d'une cuve recueillant les eaux usées et le contenu des wc chimiques. Autant les communautés de communes désignées par le schéma peuvent être en mesure d'assumer solidairement ces coûts, autant c'est plus difficile et lourd pour une petite commune sur laquelle un groupe aurait décidé de stationner, ne trouvant pas de terrain identifié sur l'EPCI.

Désignation des terrains :

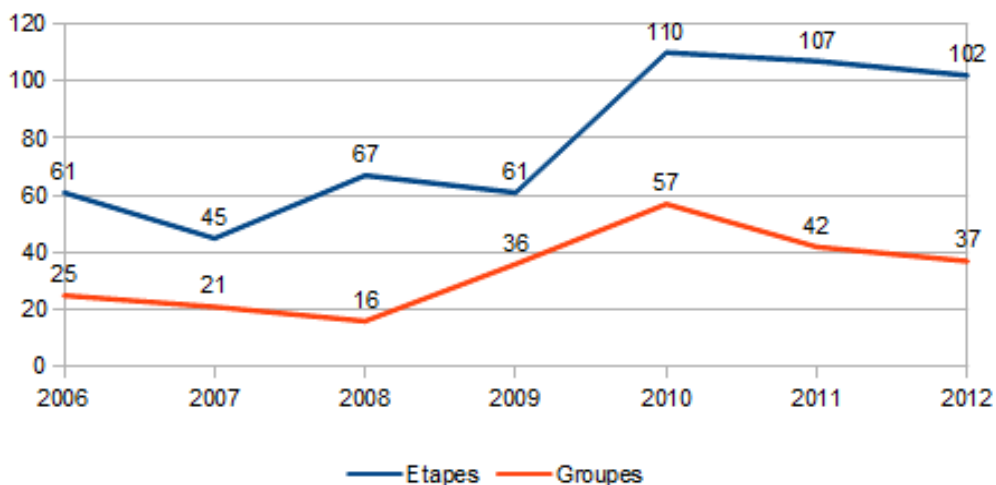
La programmation mise en place au début du printemps ne peut fonctionner qu'en s'appuyant sur la désignation de terrains adaptés. Sans ces lieux désignés et aménagés, les groupes annoncés et programmés peuvent se dérouter vers des départements équipés (créant des difficultés ailleurs) et d'autres missions (non programmées, voire non annoncées) peuvent au contraire choisir de stationner sur le département en s'appuyant sur le fait que le schéma n'est pas respecté en Ille et Vilaine. On constate cette année que toutes les missions annoncées et attendues avaient un terrain qui était désigné. Cela participe à leur prouver qu'il faut impérativement s'annoncer pour stationner de manière autorisée.

C- Les passages de groupes familiaux

Les secteurs du département concernés par les grands passages cette année ont souvent été, aussi, les plus sollicités par les passages de petits groupes.

L'absence d'aires aménagées (avec des espaces en herbe ou des aménagements en béton faciles à rafraîchir en période de fortes chaleurs) ou la fermeture des équipements existants (pour petits travaux, garantie de rotation des familles et congés des gestionnaires) a souvent entraîné une

Les passages familiaux depuis 2006



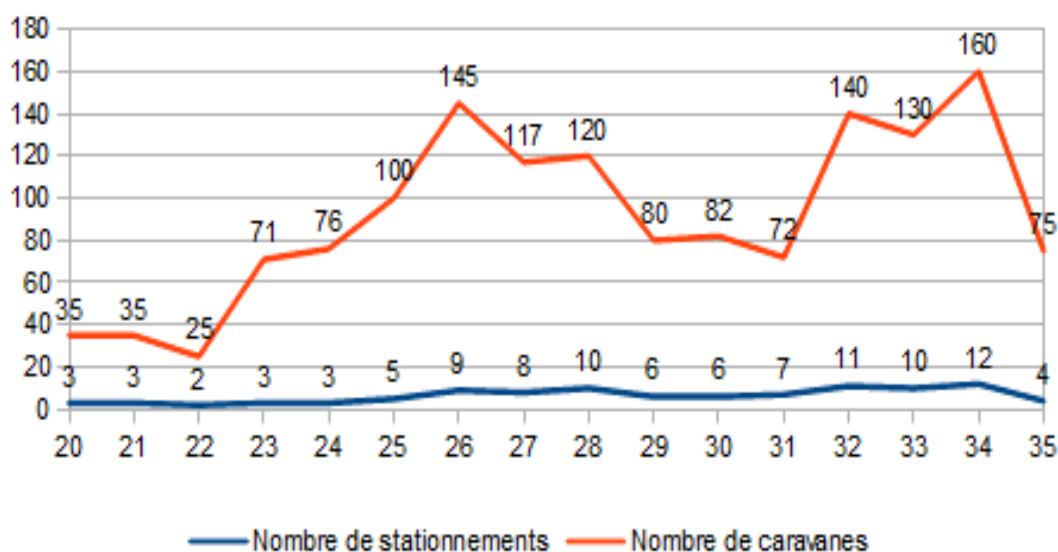
multitude de « petits » stationnements des voyageurs « locaux » (ce fut notamment le cas sur Rennes Métropole et St Malo).

52 stationnements et 102 semaines de stationnement familiaux essentiellement concentrés sur Rennes métropole (52 semaines) et le secteur de St Malo (31 semaines).

Cela représente 37 groupes différents dont certains sont restés plusieurs semaines sur le département.

Sur ces 52 stationnements : 24 tolérés, 14 expulsés, 11 négociés et 3 autorisés.

Les stationnements familiaux par semaine en Ile et Vilaine Mai à août 2012



Conclusion

Un accueil équilibré et adapté des grands passages sur le département passe par le renforcement de l'organisation et de l'harmonisation à l'échelle de la Région tout autant que par l'implication des collectivités inscrites au schéma dans la recherche de solutions dans le cadre de la préparation de l'été.

La recherche de solutions adaptées sur le territoire de Saint Malo permettra de disposer d'un dispositif départemental complet en mesure de continuer à équilibrer la répartition des stationnements et à assurer une gestion sereine de ces stationnements sur l'ensemble de l'Ille et Vilaine.

L'accueil des petits passages représente, chaque année, l'axe de progression sur lequel il reste à avancer. Quelques petits terrains sommairement aménagés viendraient avantageusement compléter la désignation de deux aires de grands passages (une de capacité importante -200 caravanes- et une autre de capacité moindre -50 à 80 caravanes) sur le littoral nord du département.

PARTIE 2/ L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

I. Les accompagnements

L'équipe du GIP accompagne au quotidien des familles qui présentent des caractéristiques communes :

- illettrisme important,
- accès à l'emploi et à la formation difficiles,
- revenus au-dessous du seuil de pauvreté, voire absence de revenus,
- rapport très distant avec les institutions, parfois agressif, en raison de la méconnaissance de leurs missions et de leur fonctionnement,
- rapport au temps perturbé,
- difficultés éducatives,
- altérations des liens familiaux,
- conditions de vie éloignées des normes les plus communément admises,
- santé dégradée.

Dans ces conditions, le lien social avec les professionnels des institutions et avec les sédentaires, en général, est perturbé par un fort sentiment d'exclusion. Il est renforcé par le stationnement sur les aires d'accueil quand celui-ci est contraint. Les aires peuvent être vécues comme protectrices et paradoxalement comme lieux de relégation sociale et de ségrégation raciale à la fois. Dans ce contexte, notre souci et notre capacité de favoriser l'intégration des familles sont souvent mis en doute par celles-ci, voire en échec. Notre implication dans le temps auprès des familles du voyage les plus exclues, notre capacité à aller vers elles quelque soit l'endroit où elles se trouvent et parfois là où personne ne veut aller, sont autant d'éléments forts et positifs.

La mission accompagnement est assurée par plusieurs professionnels intervenant auprès des familles dans les domaines de l'insertion sociale, de la scolarité, de la santé, de l'insertion professionnelle, de l'habitat et de la jeunesse.

Les interventions auprès des familles sont variables en fonction des besoins, de la nature et de la spécificité des demandes.

L'accompagnement peut s'inscrire dans la durée ou être ponctuel (moins de 3 interventions dans l'année).

Introduction : analyse des accompagnements

LIEU DE STATIONNEMENT DES PERSONNES RECUES EN 2012

Pays de Rennes (RM)	2333
Pays de Rennes (Hors RM)	62
Pays de St Malo	132
Pays de Redon	5
Pays des Vallons de Vilaine	18
Pays de Fougères	9
Pays de Vitré	11
Pays de Brocéliande	8
Hors 35	34
	2612

2612 rdv différents en 2012 dans le cadre de l'accompagnement des familles
Une action très nettement sur Rennes métropole : la mission accompagnement famille sur Rennes explique cet état de fait. Les 132 rdv sur le Pays de St Malo s'expliquent essentiellement par la médiation sur les stationnements estivaux.

REPARTITION DES RDV SUR L'ANNEE 2012

janvier	244
février	266
mars	242
avril	204
mai	185
juin	205
juillet	214
août	172
septembre	249
octobre	232
novembre	238
décembre	161
	2612

Mai (départs pour Gien), août (vacances estivales) et décembre (fêtes de fin d'année) sont les mois les moins sollicités.

THEMATIQUES D'ENTREE

Santé	334
Scolarisation	259
Logement Urbanisme	279
Aire d'accueil	13
Emploi Formation	428
Stationnement	138
Justice	43
Mobilité	52
Loisir	79
Social (plusieurs thèmes, approche globale et soutien général)	875
ASE	112
	2612

Le social est la thématique la plus abordée mais l'emploi et la formation, la santé, le logement et la scolarisation sont également très représentés.

TYPE D'ACTION PRINCIPALE PAR RDV

Médiation	370
Accès aux droits	959
Accompagnement physique	208
Aides Financières	446
Info prévention	629
	2612

L'accès aux droits et l'information prévention sont les actions les plus représentées dans le cadre des rdv.

LIEU DE RDV

AGV 35 (sans rdv)	360
CDAS Rennes Villejean	64
CCAS Rennes Villejean	51
CDAS lieu stationnement	5
CCAS lieu stationnement	3
Rennes Gros Malhon (perm)	1044
VAD logement	108
VAD caravane sur aire	713
VAD caravane hors aire	74
Partenaire	190
	2612

Les permanences sur le terrain de Gros Malhon représentent les principaux temps de rencontre (sans rdv).

NOMBRE DE RDV PAR PERSONNE RECUE

Un ou deux	318
Trois à cinq	163
Six à neuf	84
Dix à quinze	26
Seize ou plus	33
	624

624 ménages différents reçus en 2012

306 personnes en suivi long sur 2012 (49% des personnes reçues)

NOMBRE DE COMMUNES DIFFERENTES PAR PERSONNE RECUE

Une	476
Deux	112
Trois et plus	27
Hors 35	9
	624

148 personnes « mobiles » (23% seulement des personnes reçues) sur le temps de l'accompagnement (variable d'une semaine à un an)

NB DE PROFESSIONNELS AGV35 INTERVENANT

Un	429
Deux	116
Trois	55
Quatre	20
Cinq ou plus	4
	624

429 personnes (69%) n'ont eu à faire qu'à un seul professionnel du GIP

NB D'ACTIONS DIFFERENTES PAR PERSONNE RECUE

Une	339
Deux	140
Trois	86
Quatre	45
Cinq ou plus	14
	624

A- Origine des demandes

Les demandes formulées aux professionnels peuvent avoir différentes origines :

- les personnes elles-mêmes (par téléphone ou directement lors des permanences).
- les partenaires et/ou services non compétents pour la prise en charge du public.
- les professionnels d'AGV 35.
- les gestionnaires des terrains.

B- Outils d'intervention

Afin de répondre aux demandes des familles, différents outils d'intervention sont mis en place :

- **Des permanences hebdomadaires**, sans rendez-vous, sur le terrain de Gros Malhon, sont assurées par les professionnels du GIP.

En principe, les demandes traitées lors de ces permanences sont celles qui nécessitent théoriquement peu de temps et peu de démarches (par exemple : aide à remplir un papier, à faire un courrier, contact téléphonique avec un partenaire, les demandes d'aide auprès des associations caritatives...) afin de limiter les délais d'attente des personnes.

Toutefois certaines demandes concernant la gestion des entreprises des gens du voyage sont urgentes (départs, délais légaux et administratifs à respecter) complexes et demandent plus de temps : comptabilité, gestion et déclaration, contentieux administratifs et juridiques.

Les situations d'urgence sont également traitées lors des permanences. Lorsque la situation présentée nécessite une évaluation approfondie ou demande plus de temps et n'a pas de caractère d'urgence, un nouveau rendez-vous est fixé (si cela est possible) à la personne soit dans les locaux de Gros Malhon ou dans la caravane, soit au siège.

Ici se pose la question de l'urgence. Les personnes suivies se projettent très peu et les demandes non traitées dans l'immédiat ou reportées risquent d'être abandonnées.

- **Permanences au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Villejean**

Avec la création d'AGV35, deux demi-journées de permanence sont assurées par les assistantes sociales d'AGV35 au sein du CDAS de Villejean. Ces permanences permettent d'échanger avec les collègues et surtout d'orienter les personnes vers les structures qui interviennent au sein de l'espace social commun (notamment la CAF et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)).

- **Permanences au CCAS**

AGV35 a mis en place une permanence hebdomadaire, sous la forme d'une demi-journée pour les gens du voyage bénéficiaires du RSA dans le cadre du suivi des contrats d'engagements. Dans un premier temps sa vocation était d'apporter un appui technique aux animateurs locaux

d'insertion, pour l'aide à la légalisation des activités professionnelles des gens du voyage. Actuellement cela est toujours le cas, et permet en plus de favoriser l'accès à l'emploi. Ce temps de permanence constitue également un temps d'échange avec les professionnels du CCAS sur les dossiers et situations des gens du voyage, afin de faciliter la gestion des contrats et assurer l'aide à la gestion des entrepreneurs.

• **Visites à domicile (dans le logement ou la caravane)**

L'intérêt des visites à domicile est d'être au plus près des familles et de leur environnement et d'évaluer les situations avec un autre regard. Elles permettent également de répondre aux demandes des familles qui ne peuvent pas se déplacer.

• **Rendez-vous AGV35**

Les rendez-vous à AGV35 sont un outil d'intervention complémentaire. Ils permettent un certain recul et la confidentialité des entretiens ainsi qu'un accès facile au dossier.

• **Suivi et coordination des interventions de l'équipe du GIP**

Nous constituons une liste des "familles" active, avec un référent principal par famille. Nous pouvons préciser que plusieurs professionnels peuvent intervenir en complémentarité auprès d'une même famille (par exemple pour la santé, la scolarité et des aides financières...).

Chaque semaine, le suivi des familles est abordé en réunion d'équipe sociale, afin d'appréhender les situations dans leurs globalités, et de coordonner nos interventions.

C- Territoire d'intervention

Compte tenu de la forte concentration de la population des gens du voyage sur l'agglomération rennaise, l'accompagnement s'effectue prioritairement sur ce territoire.

Sur le reste du département, les professionnels interviennent en appui technique et en conseil aux équipes des CDAS, CCAS et autres partenaires¹.

Les services proposés par les CDAS et autres sont ouverts aux gens du voyage au même titre qu'à l'ensemble de la population. Toutefois, nous constatons que les familles vont difficilement vers les structures de droit commun.

¹ CCAS, Mission locale, écoles, point accueil emploi, chantier insertion, hôpitaux, médecins, associations et collectivités....

II. Les domaines d'intervention : éléments et analyse

A- L'insertion sociale

a°) L'accès aux droits

Notre service accompagne les gens du voyage dans leurs problèmes quotidiens. Nous privilégions une approche globale de la personne. Notre mission s'inscrit en interface entre ces familles et les organismes sociaux, sanitaires, professionnels tels que CAF, CPAM, CCAS, CARSAT, RSI etc.

Notre service accompagne les gens du voyage dans leurs problèmes quotidiens.

Il s'inscrit en interface entre ces familles et les organismes sociaux, sanitaires, professionnels ou autres tels que CAF, CPAM, CCAS, CARSAT, RSI.....etc....

Nous sommes une passerelle vers le droit commun ; notre objectif général sur le long terme étant que les personnes soient accueillies, comprises dans leur singularité, informées et accompagnées au même titre que l'ensemble de la population.

Cependant, nombre de particularités sociologiques, historiques, culturelles, souvent mal connues et donnant lieu à des représentations erronées, s'opposent ou tout au moins, dérangent les règles et normes sociales dominantes. La multiplicité des défis pour maintenir un mode de vie itinérant, pour accéder aux droits sociaux décourage beaucoup de familles qui, souvent, préfèrent s'adresser à AGV35, y trouvant plus de compréhension et de réponses à leurs questions.

De façon générale, nous rencontrons les plus vulnérables, les moins « adaptés » des gens du voyage au monde contemporain. Certaines personnes vraiment éloignées de tout - personnes isolées, âgées, d'autres souffrant de troubles psychiques et/ou physiques, certaines mères seules dépassées par les soucis d'éducation et de survie, sortants de prison – mobilisent beaucoup de nos énergies et compétences, de patience aussi pour expliquer, accompagner... exercer des médiations avec les organismes.

Nos visites à domicile, notre souplesse d'intervention, l'accueil de familles qui arrivent à l'improviste parfois à Vern/Seiche constituent un atout pour ce public, qui ne ferait pas la démarche d'aller vers les institutions.

Comme l'indique J.P. LIEGEOIS dans son livre "L'accès aux droits sociaux des populations Tsiganes en France", les difficultés d'accès aux droits ressortent tout autant du social, et du "sociologique" que du droit et du juridique".

a.1. La domiciliation

La domiciliation permet aux personnes sans habitation fixe, de bénéficier des prestations et droits sociaux ; elle est donc essentielle.

Or, depuis 3 ans, elle n'est plus reconduite tacitement. Sa validité est soumise à conditions.

Le CCAS de Rennes fait preuve de souplesse dans l'attribution des élections de domicile (EDD) aux gens du voyage. La majorité des familles bénéficiaires du RSA a maintenant intégré le nouveau fonctionnement et renouvelle ce document sans difficultés particulières lors des rendez-vous avec les ALI, dans le cadre du suivi RSA.

En revanche, pour une proportion non négligeable de familles, comprendre les lois qui encadrent l' Election de Domicile (EDD) l'obtenir et la maintenir est problématique. Ces situations sont notamment traitées lors des « cellules d'appui » spécifiques aux gens du voyage organisées conjointement avec le CCAS et AGV35.

Les raisons en sont multiples :

- non prise en compte des stationnements longs d'une famille sur le terrain privé d'un parent car ils ne donnent évidemment pas lieu à des factures aux nom des hôtes.
- évaluation variable, diversement interprétable des éléments prouvant l'attachement concret à un territoire
- parfois refus (clairement discriminatoire) des communes pour domicilier des familles
- par la force des habitudes, des familles restent liées à leur commune de rattachement alors qu'elles stationnent une grande partie de l'année sur un autre territoire.

Par ailleurs, la confusion entre les différentes adresses persiste tant auprès des familles que des administrations:

- l'adresse postale, (pour 20€ par an, n'importe qui peut avoir une adresse postale à Gros Malhon, sans pour cela être domicilié à Rennes) identique à l'adresse de domiciliation obtenue auprès du CCAS de Villejean.
- l'adresse de domiciliation
- l'adresse de la commune de rattachement

Parfois d'autres adresses se surajoutent :

- celle d'un parent sédentarisé afin de limiter les surcoûts d'assurances. En effet, l'adresse du Gros Malhon est très bien connue des compagnies. Beaucoup refusent d'assurer les gens du voyage, les autres n'hésitent pas à pratiquer des coûts sans relation avec la réalité.
- adresse professionnelle au RSI d'un département où - la famille y stationnant quelques mois - est invitée à régulariser sur place son statut professionnel .

Cette multiplicité donne lieu à des difficultés qu'ignorent généralement les administrations :

- pertes de courriers,

- acheminements aléatoires, lents, provoquant le dépassement des délais réglementaires de réponse d'où suspensions ou radiations des droits, incompréhension des organismes quand nous appelons pour tenter de rétablir des droits « mais ils ont reçu nos courriers, nos avertissements ; comment est-ce possible ? Ils n'avaient qu'à réagir avant...etc »,
- il faut également noter la transmission fréquente des prénoms d'une génération à l'autre, source d'erreurs,
- le coût des enveloppes pré-timbrées de réexpédition , les appels fréquents à Gros Malhon pour s'informer des éventuels lettres ...et le fait que les familles vont parfois attendre d'avoir plusieurs lettres pour les faire envoyer en poste restante à leur adresse de stationnement du moment.
- En dehors de ces considérations, nous constatons parfois aussi combien les valeurs d'appartenance au groupe familial vont induire une forme de distance, voire de négligence des affaires courantes, dont les courriers administratifs. Quand elles vivent des événements graves (hospitalisation, accident, décès, maladie, séparation..) elles mobilisent fortement leur temps, énergie pour maintenir la cohésion familiale.

a.2. L'accompagnement administratif

Le réalisé en chiffres :

- ▶ 1228 rencontres physiques avec les personnes (+chiffres Sylvie)
- ▶ Au moins 10 appels par jour de personnes accompagnées ou en demande
- ▶ Les appels (aux familles ou aux partenaires) occupent un tiers de notre temps de travail (suivi de dossiers).

« Les relevés de banque? Je les jette! » lance une femme avec une sorte d'évidence. L'espace restreint de la caravane ne permet trop d'accumulations matérielles. Aussi, traditionnellement, on ne garde pas trop de choses. Les papiers font partie de ces choses plus ou moins utiles. Discerner celles qu'il faut garder demande tout un travail pédagogique.

L'accompagnement dans les démarches administratives occupe une grande partie de notre travail.

Nous apportons ainsi notre appui aux familles que nous rencontrons par :

- tri, lecture et compréhension des courriers. (les logos, repères visuels, ont là toute leur importance pour les illettrés)
- explication des démarches à mettre en place et évaluation de ce que les personnes peuvent faire elles mêmes et ce qui nous revient. Cette phase exige une bonne connaissance des gens qui s'acquiert avec le temps, les observations empiriques.
- information, orientation qui exigent sens de l'écoute, recherche des mots adaptés vis à vis d'un public non formé aux termes administratifs.
- montage de dossiers d'aides financières, alimentaires, formulaires de mutuelles...etc
- nombreux coups de fils liés aux suivis de ces demandes, ce que nous appelons parfois dans notre jargon interne « notre service après vente » : quand arrive l'aide, où, comment ?

Exemple : la description visuelle des lieux est importante : le Secours catholique devient « le grand mur », le secours populaire « les points » car on y donne des carnets à points...etc

-médiation entre les familles et les partenaires, souvent par téléphone, *"il y a 42 ouvriers là dedans...quand tu rappelles c'est jamais la même personne"*, réaction d'une voyageuse à propos d'une plate forme d'un opérateur de téléphonie.

Si nécessaire, nous accompagnons aussi physiquement les personnes dans les administrations. Cela rassure les familles, parfois aussi les partenaires, atténue les décalages, les incompréhensions, facilite généralement l'aboutissement des démarches.

« il faut que tu viennes, je sais pas parler bien, on n'a pas le même parlerment qu'eux »

En parallèle à des résultats objectifs, matériels, quantifiables, nous assurons un soutien global auprès des familles. Nous sommes un repère dans le dédale des administrations et services. Nous échangeons sur maints aspects de la vie : les choix de consommation, le budget, l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, le handicap, la préparation de la retraite etc....

Nous sommes fréquemment amenées à faire à la place des personnes, ce qui pose des problèmes déontologiques, pratiques, éthiques. Dans la mesure du possible, nous lisons les courriers que nous écrivons pour eux, demandons leur accord concernant des éléments privés de notre argumentaire.

Souvent, les familles nous accordent une confiance qui peut dévier vers une forme de transfert excessif des responsabilités, elles nous placent parfois même en toute puissance, comme pour résoudre magiquement leurs difficultés. Nous devons fréquemment expliquer notre rôle pour limiter les effets néfastes en terme de responsabilités, de limites à notre mission. Ce « trop de pouvoir » est parfois lourd à assumer. Certaines personnes auraient un réel besoin de protection juridique type curatelle. Mais, encore plus que chez les sédentaires, il est difficile de faire accepter l'intérêt d'une telle mesure.

a.3. Illettrisme et accès aux droits

L'illettrisme est un fléau qui touche quelques millions de français dont beaucoup de gens du voyage.

En effet, la grande majorité des ménages que nous recevons est illettrée. Cette situation a de multiples conséquences. Car l'accès autonome au savoir, la possibilité de chercher, comparer, hiérarchiser des informations, exercer un esprit critique sont des facteurs importants développement personnel et de liberté.

L'illettrisme rend difficile l'accès aux droits pour les gens du voyage. Il constitue un frein évident à l'accès aux prestations sociales, à l'éducation, la santé, l'emploi et l'initiative économique. Bien que nous constatons les multiples stratégies de compensation que trouvent les gens pour se débrouiller.

Cela conditionne fortement nos interventions et rend l'autonomie de notre public très relative voire illusoire. Se débrouiller dans le suivi et la gestion des papiers, droits, demande beaucoup d'effort et de temps. Cela génère des problèmes pratiques mais aussi psychologiques : estime de soi fragilisée par rapport au monde des gadgés, sentiments d'infériorité, parfois de honte liés à une dépendance de fait, relations ambivalentes à l'écrit, et, par extension, à l'école, l'administration.

Le moindre « papier » non routinier suscite des interrogations, des inquiétudes. Il doit être lu, expliqué, traité par un tiers...

Les familles appellent, souhaitent un rendez-vous rapidement, ce que nous ne pouvons pas toujours.

Elles trouvent leurs propres solutions. Certains font remplir des documents avec le premier interlocuteur lettré disponible, qui peut conseiller mal à propos, sans en mesurer les conséquences.

Cette gestion des « papiers » - généralement peu anticipée, peu maîtrisée - signifie des coûts importants en déplacements, en appels téléphoniques, en stress. D'autre part, les centres d'appels, (qui se sont substitués à nombre d'accueils physiques), avec leurs procédures anonymes, déterritorialisés, découragent les initiatives d'autonomie et de responsabilité personnelle.

Leur rapport au temps, aux échéances, et plus globalement, leurs valeurs culturelles étant différentes des normes sédentaires, c'est souvent quand ils constatent la rupture des droits qu'ils viennent en urgence nous demander d'intervenir.

En conséquence, accéder, ré-ouvrir ou maintenir des droits nous amène à travailler bien souvent sous pression, à téléphoner, faxer, écrire de nombreux courriers et remplir des formulaires .

Le contact oral est parfois sujet à incompréhensions. Le choix des mots, le timbre de la voix, son amplitude, l'attitude corporelle, s'ils sont trop éloignés des codes culturels dominants peuvent heurter la sensibilité des intervenants et susciter de la peur, de la gêne, du rejet.

Exemple : une bénévoles d'épicerie sociale n'a pas supporté le ton (ressenti comme nettement agressif, excessivement autoritaire et exigeant) employé par une jeune mère tzigane, précaire, stressée par les besoins de ses enfants. Ce qui a conduit à interrompre son accès à l'épicerie.

b°) L'accès aux prestations sociales et à la santé

b.1. Les prestations sociales

Le réalisé en chiffres :

- ▶ Dossiers RSA instruits : 6
- ▶ Suspension des droits : 16
- ▶ AAH : 13
- ▶ AEEH : 4
- ▶ Demandes de remise indu : 25
- ▶ Diverses démarches : 207

Étant donné les éléments développés, ci-dessus, le partenariat privilégié que nous entretenons avec les organismes est essentiel car il permet de faciliter les démarches, réduire certains délais pour les familles que nous accompagnons.

Nous avons des contacts fréquents avec le **CCAS de Villejean**. Un de nos objectifs communs est de prévenir la rupture des droits au RSA, mais aussi de promouvoir le mieux-être des familles à travers l'accès à des prestations, aides, subventions.

La grande majorité des personnes suivies ont une élection de domicile à Villejean, condition première aux prestations.

Nous avons des liens également très fréquents avec la **CAF**. Nos permanences sur RV au sein de l'espace social commun de Villejean facilitent ce partenariat, notamment grâce à la présence d'une assistante sociale CAF à laquelle nous transmettons les situations les plus complexes.

Nous utilisons régulièrement CAFPRO et aussi les services téléphoniques des référents professionnels, ouverts tous les après-midi.

Nous apportons notre soutien dans les demandes de prêts et subventions pour équipements ménagers, les prêts caravanes, les déclarations de ressources, la connaissance et révision des droits, les recours gracieux, les retenues liées à des fraudes, les suspensions et radiations au RSA...

Les familles nous demandent d'être médiatrices pour régler litiges et incompréhensions. Souvent, elles font une première tentative pour s'expliquer directement avec la CAF, puis, nous sollicitent quand elles ont le sentiment de ne pas avoir été entendues, ni comprises. Rares sont celles qui utilisent internet. Elles n'ont accès à leur compte personnel qu'en se rendant physiquement aux guichets.

Nous avons également un partenariat, qui certes, reste à améliorer, avec la MDPH, en vue de prévenir les ruptures des droits des personnes souffrant d'un handicap. Notre travail consiste essentiellement à l'aide au montage des dossiers d'AAH, AEEH et compensation du handicap. Nous assurons un travail de veille et de vigilance pour le maintien des droits.

b.2. L'accès aux soins

Le réalisé en chiffres (demandes de renouvellement) :

- ▶ CMU : 2
- ▶ CMUC : 38
- ▶ ACS : 21
- ▶ APA : 2
- ▶ Allocation de compensation du handicap : 2

Nous observons de nombreux problèmes de santé : cancers, diabètes, stress répétés et profonds liés à de multiples facteurs, insécurités, pauvreté, dépressions, obésité, tabagie, problèmes dentaires, vieillissement prématuré...

Nombre d'études épidémiologiques montrent à quel point les facteurs socio-économiques conditionnent l'état de santé d'une population. Il y a donc un énorme travail à réaliser en amont pour améliorer l'état de santé des familles.

Si l'on revient à l'accès aux soins, on observe que, de manière générale, étant dans le dispositif RSA, les familles suivies par notre service bénéficient de la CMUC. Nous aidons beaucoup d'entre elles à renouveler leurs droits à la CMUC et à l'Aide Complémentaire Santé.

Nous constatons de fréquentes ruptures dans ces droits. Certaines familles réalisent l'échéance fatidique quand elles se heurtent à un problème concret de remboursement de soins. Comme il faut un délai de 2 mois pour que le dossier complet soit traité, les conséquences de la rupture peuvent être graves.

Par ailleurs, nous avons un nombre grandissant de bénéficiaires de l'AAH et l'ASPA dépassant le plafond pour bénéficier de la CMUC, qui mettent du temps à comprendre la nécessité de prendre une mutuelle. Parfois, ils restent longtemps sans accès aux soins, parfois ils abandonnent toute couverture complémentaire. .

Exemple : un couple de retraités, naturellement très solidaire de ses nombreux enfants et petits enfants, se résigne à ne plus avoir de mutuelle pour être en capacité financière d'aider ses descendants. Objectivement, ils auraient de quoi se payer cette mutuelle avec l'aide de l'ACS mais la précarité de leurs enfants les met dans une situation difficile.

Il faut cependant souligner une relative autonomie des personnes suivies, qui investissent facilement les permanences de la **CPAM** de Villejean et Maurepas.

Par ailleurs, le statut d'auto-entrepreneur a changé les choses, les gens du voyage ont pris l'habitude d'aller au guichet de la **RAM** l'un des organismes gérant la CMUC pour le compte du RSI.

Toutefois, l'insuffisance de postes et donc de temps d'accueil fait que nous retrouvons ces personnes lors de nos permanences pour une aide au montage de dossier de renouvellement CMUC.

b.3. Accompagnement vers la retraite

Le réalisé en chiffres :

- ▶ ASPA : 6
- ▶ Retraite : 18
- ▶ Pension de reversion : 1

En partenariat avec la CARSAT, la CICAS et la CPAM, le Service Social 35, le Service Santé, nous organisons une rencontre par an sur le terrain de Gros Malhon.

Les objectifs de cette rencontre sont multiples :

- informations générales sur la retraite du régime général et complémentaires,
- informations individuelles sur l'âge de départ avec des RV précis pour instruire les dossiers
- informations sur l'accès aux soins,
- prévention et conseils pour rester en forme et inscriptions pour le bilan de santé gratuit de la CPAM.

Les personnes concernées sont demandeuses d'informations, de soutien dans leurs contacts avec la CARSAT, la MSA, la Caisse des dépôts et consignations et le RSI et parfois la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population.

Dans la plupart des cas, les gens du voyage qui arrivent à la soixantaine ont très peu cotisé pour leur vieillesse. Faire une demande de retraite devient alors un parcours de combattant. Parfois, les personnes sont obligées de faire le tour des caisses de retraite, avant de bénéficier de l'ASPA. Cela peut prendre plus d'un an.

Toutefois, de plus en plus de personnes exercent une activité non salariée et ont légalisé leur activité. Le mot "cotisation" est devenu familier dans le langage des gens du voyage. Le statut d'auto-entrepreneur a simplifié les choses et les personnes savent qu'elles cotisent pour leur retraite.

c°) La Protection de l'Enfance

Les capacités parentales d'éducation sont reliées à de nombreux facteurs. L'expérience de chaque parent qui tend à reproduire les valeurs, habitudes, croyances de sa famille d'origine, l'évolution des modèles sociétaux, le contexte de vie : habitat, nourriture, instruction, travail, ressources, école...

(ex : sans tirer de conclusions caricaturales sur les causes et les effets, on ne vit pas de la même façon dans une caravane, sans espace vert à proximité, dans une maison avec jardin ou un appartement au 10ème étage d'une tour...)

Témoins privilégiés de par notre proximité avec les familles (en permanence, nous recevons très souvent les mères avec leurs enfants auxquels nous proposons de dessiner ou jouer à côté) et nos interventions dans les caravanes, nous observons les modes éducatifs. Nous constatons parfois des situations de mal être des enfants, des

négligences sérieuses ou plus simplement des modèles éducatifs à l'opposé de ceux que nous essayons de promouvoir. Il nous arrive de susciter des changements d'habitudes par le dialogue, l'échange, dans un esprit de non jugement.

De même que pour la santé, tout ce qui concourt à améliorer ou maintenir les conditions de vie générales des parents a des effets sur les bien être des enfants. Dans ce sens, le lien de confiance instauré avec les familles au fil des années est essentiel. Sur le plan matériel, nous faisons beaucoup d'aides financières, alimentaires au titre de l'aide à l'enfance et bien d'autres prestations.

Nous sommes amenées à intervenir dans le cadre législatif des Informations Préoccupantes en collaboration avec les CDAS.

Nous affrontons alors de vrais défis pour que ces IP aient vraiment des effets positifs et concrets, dont certains spécifiques aux familles tsiganes :

-les réactions de défense des familles qui peuvent aller jusqu'aux menaces quand elles se sentent remises en question de façon inacceptable pour elles. L'ombre historique des retraits d'enfants par les services de la DASS ressurgit très vite dans l'esprit des gens et la solution envisagée est parfois la fuite.

-la mobilité de notre public : en effet, les familles ont le recours ultime de quitter le département, la région si le dialogue n'aboutit pas et si elles se sentent acculées à accepter des aides éducatives extérieures qu'elles ne comprennent pas (AED, CMPP, psychologue scolaire....).

-des solutions et mesures adaptées aux modes de vie des voyageurs sont à améliorer sinon à imaginer : rapport au temps, à l'école, au territoire, à des types de personnalités, à la prépondérance du groupe familial élargi...

Quand une IP émerge, nous tentons de travailler étroitement et en amont de toute décision officielle avec nos partenaires (écoles notamment) pour réfléchir aux modalités de communication et de dialogue avec les parents.

Ce thème est très sensible car il soulève des questions d'évaluation, de choix d'actions sur une réalité délicate à appréhender.

Ex: une équipe d'enseignants - découragée par l'échec des invitations répétées aux parents pour parler de leur enfant en grand mal être - lance une procédure d'IP.

Mal à l'aise, ils n'informent pas clairement les parents, ni sur la procédure, ni sur les faits, inquiétudes qui l'ont motivée.

Ce flou aura des conséquences sur la relation avec la mère de famille, qui « sent » qu'il se passe des choses, sans vraiment savoir quoi...Notre service AGV35, sera alors très présent pendant plusieurs mois. L'IP sera finalement classée étant donnée l'attitude ouverte de la mère avec notre service. La famille repart , comme chaque printemps-été pour de longs mois sur les routes.

Puis, de nouveau, les enfants , de retour en Ille et vilaine, seront scolarisés dans une nouvelle école...qui constatera elle aussi qu'un des enfants va mal et qu'il a besoin d'aide.

La loi de 2007 a introduit deux nouvelles prestations à domicile en vue de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales: l'accompagnement en économie sociale et familiale et la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial. Ces mesures sont difficilement mises en place pour les familles du voyage.

Par exemple, les mesures qui tendent à prévenir la dégradation des situations familiales sont très mal acceptées. Les mesures d'aide éducative à domicile, l'action des techniciens de l'intervention sociale et familiale sont rarement mises en place dans les familles du voyage.

Actuellement, **4 familles** bénéficient d'une mesure éducative, **2 enfants** en familles d'accueil. Certains parents, qui auraient pourtant besoin de soutien dans leurs fonctions parentales, ne comprennent ni n'acceptent l'idée qu'une personne extérieure intervienne pour leur dire ce qu'il faut faire.

Dans cette mission, nous bénéficions d'un appui du CDAS de Villejean par une aide à l'évaluation et à la décision, également par des temps d'échange plus informels. Ce regard extérieur indispensable serait à développer et utiliser davantage. Nous y partageons de l'information, des connaissances juridiques et aussi des spécificités de notre public

d°) Précarité

De nombreuses familles vivent des minima sociaux. Le moindre aléa financier vient déséquilibrer des budgets déjà très serrés.

Nous sommes très souvent sollicitées pour pallier au manque d'argent « *si je viens te voir c'est que j'ai besoin* » est un leitmotiv que nous entendons régulièrement.

Cette situation s'explique par la rareté du travail, le coût des crédits bancaires pour acquérir des caravanes et véhicules, le montant des assurances, parfois une mauvaise gestion du budget ...etc

En effet, les banques et autres établissements financiers (ex FINAREF, CETELEM...) proposent des **crédits avec des taux très élevés** . Pour obtenir rapidement de l'argent, les familles, plus ou moins informées, se résolvent à ces emprunts pourtant lourds à assumer et cela pour 2, 3 ou 4 ans. Quand les ressources du travail suffisent, elles permettent de rembourser, cela fonctionne 1 an, 2 ans. Sinon, elles subissent un engrenage redoutable qui les mène parfois à un endettement chronique.

ex: Mme C m'explique l'engrenage implacable dans lequel elle s'est laissée enfermer. Déjà liée à finaref par un crédit qu'elle paie toujours mais n'alimente plus par de nouveaux emprunts , elle reçoit de nombreux appels d'offres de crédit. Un jour, vraiment à cours d'argent, elle finit par « craquer » et réaliser de nouveau combien le taux d'emprunt est excessivement cher. Maintenant qu'il existe des

possibilités de micro-crédit à un taux très faible, elle va tenter d'en négocier un pour rembourser intégralement son crédit revolving.

Les familles les plus pauvres, en particulier, les femmes seules avec enfants, les jeunes couples, achètent des **véhicules d'occasion** certes peu chers mais risqués en terme de durabilité et d'investissement. Ils sont indispensables pour travailler et tracter les caravanes lors des déplacements.

Or, le changement de la carte grise, les réparations, le contrôle technique alourdissent d'autant le budget initial...il suffit que les démarches dépassent les délais réglementaires par manque d'argent, négligence, ...et les **contraventions** viennent enfoncer encore un peu plus le couteau dans la plaie de la pauvreté.

-De par leur mobilité, de nombreuses familles n'accèdent pas aux aides financières pour payer partiellement le permis de conduire des jeunes.

- l'hiver, les **frais de chauffage** montent rapidement. Les caravanes n'offrent pas d'isolation valable. Nous sommes sollicitées pour l'achat des bouteilles de gaz, de chauffages électriques, ou au pétrole. Dans les caravanes faisant office de cuisine, certains ont des petits poêles à bois et limitent ainsi le coût.

- les **dettes de stationnement** peuvent atteindre des sommes énormes. Quand les familles se sentent « étranglées » par des crédits, ou autres charges incompressibles, cherchant le moindre mal, elles se résignent à ne plus payer le stationnement, sachant qu'elles seront moins inquiétées à court terme que par d'autres créanciers.

En effet, les banques, les assurances, le Trésor public, les opérateurs téléphoniques enclenchent un arsenal de moyens en cas d'impayés (agios, procédures juridiques, huissiers...)

-la méconnaissance des pièges de la consommation. Certains (surtout les jeunes qui sont attirés par les nouvelles technologies) paient des abonnements de **téléphones portables** excessifs et non adaptés à leurs besoins ...ils sont des proies faciles (difficile quand on ne lit pas de lire entre les lignes des publicités, se documenter, comparer des produits...) ils ont des réticences à aller rencontrer les associations de défense des consommateurs.

Pour apporter leur soutien, celles-ci ont besoin de documents écrits, qui, souvent, ne sont pas conservés, ce qui empêche des démarches.

d.1. Accès aux différents crédits pour l'achat des caravanes

La CAF et les organismes de crédit

Pour financer leur habitat, les Gens du Voyage font recours aux crédits. Compte tenu des difficultés à accéder au crédit classique auprès des banques (absence d'apport et minima sociaux comme seules ressources régulières), la majorité prend un crédit auprès de CETELEM ou autres organismes de crédit de consommation. Cela a comme conséquence, les taux d'intérêt élevés (17%) avec des mensualités pouvant aller à plus de 500€.

En effet, en Ille et Vilaine, la CAF accorde des prêts caravane d'un montant maximum de 2400€. Ce montant ne permet pas d'acheter une caravane décente. Dans la plupart des cas, les familles doivent contracter un crédit supplémentaire pour compléter le financement qui grève considérablement leur budget, elles ne peuvent plus régler toutes les charges du mois. Certaines familles en grande difficulté vivent avec un disponible d'un 1€ par jour et par personne.

Exemple : Mme D seule élève seule sa dernière fille. Elle a pour seule ressource le RSA . Elle a prit un crédit de 4 ans à Cetelem. Pour se nourrir, en accord avec ses soeurs, elle compte sur leur table ouverte la plupart du temps Comme elles voyagent ensemble, ça ne pose pas de problèmes. Malgré cela, son budget ne peut « tenir » sans aides, épicerie sociale....la moindre dépense imprévue, le moindre faux pas et elle se retrouve endettée.

Il serait souhaitable que le Conseil Général d'Ille et Vilaine accorde des prêts caravane aux familles, comme il en existe dans certains départements voisins (Finistère, Calvados...). A Caen, le Conseil Général accorde un prêt pouvant aller jusqu'à 5000€ en fonction des ressources et composition de la famille.

Nous pensons que par ce « jeu de transfert » (un prêt contre un secours) le Conseil Général 35 gagnerait en échange, dans ce sens qu'il y aurait moins de demandes d'aides financières.

Si les Gens du Voyage obtenaient des crédits avec des taux d'intérêts plus bas et des prêts CAF et Conseil Général plus élevés, leur niveau de vie s'améliorerait. Certaines familles sont en situation d'endettement chronique. En effet, la durée de vie d'une caravane est en moyenne de 8 ans. Dès que le crédit est fini, il faut recommencer, c'est un cercle vicieux.

Nous essayons d'aider les familles à trouver d'autres sources de financement, sans résultat. L'UDAF dans le cadre du parcours confiance, par exemple, n'a pu accorder des prêts aux familles du voyage que nous leur avons orienté. En effet, leurs demandes ne sont pas examinées, leur capacité de remboursement étant quasi nulle.

Les personnes qui ne touchent pas d'allocations familiales n'ont pas droit au prêt caravane de la CAF : les jeunes couples sans enfants, les personnes âgées, les bénéficiaires de l'AAH.... cela représente beaucoup de gens.

Le micro-crédit

Depuis 2011, le CCAS de Rennes a mis en place un dispositif de micro-crédit. Ce montant d'un maximum de 3000€ au coût de 3% suscite beaucoup d'espoirs, notamment pour financer les caravanes. Nous informons et orientons les gens vers les deux professionnelles du CCAS qui instruisent les dossiers. Nous les aidons aussi à rassembler les documents nécessaires, ce qui , pour certains, relève du parcours d'obstacles (notamment pour obtenir les 3 derniers relevés bancaires

sur lesquels se basent les capacités de remboursement des familles, l'étude des budgets)

Les familles peuvent bénéficier de ce prêt sous certaines conditions :

- une élection de domicile nécessairement à Rennes
- justificatifs de revenus
- une capacité de remboursement
- la lisibilité du budget. Il n'est pas rare que les assurances, le crédit caravane, soient payés par mandat-casch. Et donc n'apparaissent sur les relevés bancaires que des retraits en liquide.
- un justificatif de l'achat et donc des motivations qui soient acceptées par les instances de décision.

Exemple : une femme séparée avec 2 jeunes enfants a demandé un crédit pour acheter un camion afin de tracter sa caravane de façon autonome. Comme elle a déjà un petit véhicule pour les trajets quotidiens, école et autres, sa demande d'un 2ème véhicule, vue par un sédentaire et selon ses critères et valeurs propres , risque fortement d'être mal comprise, et refusée.

Le projet doit d'abord être validé par une commission interne au CCAS avant d'être soumis à l'accord du crédit municipal de Nantes.

Ce dispositif apporte un soutien certain pour les jeunes couples sans enfants et personnes âgées qui ne peuvent pas solliciter le prêt caravane de la CAF.

d.2. Accès au FSL

Les départements ont la responsabilité de la mise en œuvre et du financement du Fonds de Solidarité Logement(FSL). L'objectif est de permettre l'accès au logement ou le maintien dans le logement des ménages qui rencontrent des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources.

Les aides accordées dans le cadre de ce dispositif, participent à la prévention:

- des coupures d'eau tout au long de l'année
- des coupures d'énergie pendant la période hivernale
- des expulsions locatives dans le parc public et privé.

En Ille et Vilaine, les familles du voyage qui stationnement sur les aires d'accueil sont exclues de ce dispositif. Depuis 2006, les demandes d'aides financières dans le cadre du FSL en faveur des Gens du Voyage, sont rejetées, au motif qu'elles n'entrent pas dans le champ de compétence du FSL. La caravane n'ouvre pas droit à l'allocation logement et ne peut donc pas être prise en compte dans le cadre du FSL.

C'est dans le cadre du Fond Énergie que le FSL intervenait en faveur des familles du Voyage.

AGV35 a attiré l'attention des autorités compétentes sur cette situation. Des séances de travail ont eu lieu avec le Conseil Général, la CAF pour étudier les modalités permettant aux familles du Voyage l'accès au FSL. Il est indispensable de poursuivre ces efforts, afin d'aboutir à une proposition concrète.

Notre public nous renvoie fréquemment son incompréhension et son sentiment d'exclusion devant la non reconnaissance de leur habitat comme étant un logement et par conséquent l'exclusion du dispositif FSL.

e°) Les aides financières en 2012

Les types d'aides financières instruites par les assistantes sociales et la conseillère en ESF (aides au logement)

- 194 aides financières attribuées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (dont 121 SU et 73 AM).
- 69 aides financières attribuées par le CCAS de Villejean.
- 23 aides facultatives attribuées par la CAF (majorité de prêts électroménagers).
- 15 aides FSL (dans le cadre de l'ASL).
- 3 FAJ.
- 2 aides facultatives par la CPAM
- 1 par le Restaurant du Cœur
- 1 par le Fonds Collégien
- 34 accès épicerie sociale.
- 3 aides facultatives attribuées par le Fonds d'action sociale RSI.
- 75 aides attribuées par le Secours Populaire (17 financières, 36 alimentaires et 1 mobilier).
- 87 aides attribuées par le Secours Catholique (16 financières et 43 alimentaires).
- 50 aides attribuées par la Croix rouge dont 1 financière.
- 1 aide attribuée par les Restaurants du Cœur.
- 4 aides de dépannage EMMAUS (mobilier).

Nous constatons une hausse de demandes d'aides par rapport à 2011.

f°) Perspectives 2013

f1- Dettes de terrain :

Un projet visant à coordonner le travail de Rennes métropole, AGV35 et Vago devrait être réalisé prochainement sous forme de rencontres régulières.

f2- Une instance de réflexion

Une instance de réflexion et d'aide à l'évaluation en partenariat avec la CAF et le CG sera créée dans les prochains mois. Nous sommes relativement isolées dans nos pratiques professionnelles. Des rencontres régulières et instituées avec ces partenaires importants nous permettra d'apporter des réponses plus adaptées à notre public.

f3 - La prévention

-Susciter des temps de partage, de dialogues en petits groupes informels à partir de situations problématiques réelles. Nous le vivons parfois lors des visites à domicile, quand une cousine, une voisine entrent dans la caravane.

Ces temps d'informations et d'échanges sont riches et seraient à développer davantage. Ils nécessitent de la disponibilité.

-développer l'autonomie des adultes en proposant des ateliers d'alphabétisation, en redynamisant ceux qui existent déjà comme celui du CLPS au Gros malhon.

-imaginer des actions collectives favorisant le mieux-être des familles, leur redonnant des perspectives de développement, d'expression, de réussite.

-renforcer les relations partenariales les plus importantes (CAF, CDAS, CCAS, RSI, CPAM...) pour intervenir plus en amont des difficultés récurrentes que rencontrent les familles.

CONCLUSION

Pour s'intégrer à une société il est nécessaire d'en posséder les codes, les règles essentielles. Hors, une partie des gens du voyage se repère difficilement dans l'environnement social, administratif et juridique actuel. Leur mode de communication traditionnel privilégie la parole, la relation de personne à personne. Notre état de droit lui, fonctionne principalement sur l'écrit.

L'équipe sociale d'AGV s'emploie à faciliter l'intégration des familles du voyage dans leur environnement social. Par notre présence, nous assurons le lien entre les familles et les partenaires concernés par leur accueil. Un partenariat avec les CDAS se met petit à petit en place, mais il faudra du temps pour amener les familles vers les services de droit commun.

B- La Santé

a°) Les consultations médicales PMI

Il y a eu 10 séances avec participation du médecin.
Nous avons rencontré 29 enfants.

Le médecin a effectué 40 examens cliniques et 45 vaccinations.

b°) Les visites à domicile

103 visites à la caravane sur 16 communes différentes. Elles se répartissent ainsi :

- 14 sur le terrain du Gros Malhon
- 16 sur le terrain de Petits Champeaux

- 18 sur Saint Jacques de la Lande, dont 1 sur Les Mines
- 10 sur Saint-Grégoire
- 10 à Cesson-Sévigné dont 9 à Calendrou
- 7 à Acigné
- 6 à Montgermont
- 5 à Vern sur Seiche
- 4 à Pacé
- 1 à Chartres de Bretagne
- 1 à la Chapelle des Fougeretz

Il faut ajouter 9 visites sur un terrain privé sur la commune de Le Rheu, 1 visite dans un champ à Vezin le Coquet et une visite sur un stationnement spontané sur Saint Jacques de la Lande.

4 visites ont également été effectuées au domicile des familles logées à Gévezé et une à Vezin le Coquet.

Les visites à la caravane et au domicile se font à la demande des familles ou sur proposition, dans le cadre de la PMI, à partir des fiches de liaison « Services de pédiatrie d'Ille-et-Vilaine-PMI ». Dans ce cadre, deux visites ont été organisées avec les puéricultrices de secteur chez des familles stationnant à Vern sur Seiche et sur un terrain privé de Le Rheu.

Certaines visites ont entraîné 13 demandes de prises de rendez-vous avec accompagnement se répartissant ainsi :

- 3 chez une orthophoniste pour 2 enfants d'une même famille
- 2 à l'hôpital sud
- 1 à la clinique de Cesson
- 1 au CMP de Villejean
- 1 en pédopsychiatrie
- 1 au Centre Hospitalier Guillaume Régnier
- 1 à l'école dentaire
- 1 à la CPAM de Villejean
- 1 à la MDPH
- 1 à l' AIVS

c°) Les permanences infirmières

30 permanences ont eu lieu avec 84 entretiens. Elles ont lieu le jeudi après-midi sur le terrain du Gros-Malhon. Des enfants, des adolescents et des femmes sont accueillis pour des préoccupations diverses : surveillance du poids, de la tension artérielle, demandes de prise de rendez-vous, écoute et soutien en lien avec des situations douloureuses (physiques et psychiques).

Les permanences, avec le temps et la confiance, constituent une médiation qui facilite la demande de certains soins.

Cependant, nous observons une stratégie d'utilisation et d'évitement qui entraîne des rapports « à éclipse ». Le lien de confiance est fragile et les permanences sont utilisées à minima car nous représentons le monde « ordinaire » qui exclut et qui stigmatise.

C- L'insertion professionnelle

a°) Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches d'accès à l'emploi

Le contexte économique, social et juridique en constante évolution nécessite une attention obligatoire perpétuelle. Ceci oblige donc à suivre les évolutions législatives et réglementaires.

L'insertion professionnelle comprend des actions comme : la formation professionnelle, la remise à niveau, les contrats aidés, les actions de recherche d'emploi, la légalisation des activités professionnelles. Une telle démarche ne cesse de se heurter à des obstacles suscités par les gens du voyage aussi bien que par les travailleurs sociaux (ALI...), et administrations. Ces obstacles peuvent être compris lorsque l'on prend conscience que deux conceptions différentes de l'économie et du travail s'affrontent suscitant bon nombre d'incompréhensions de part et d'autre.

La population sollicitant une assistance dans le cadre de l'insertion professionnelle représente **110 familles**, et parmi elles **60 familles** ont eu plus 3 rendez-vous, et semblent s'inscrire dans une démarche d'accompagnement. Depuis le début de l'année (Janvier à Décembre 2012) : il y a eu 314 rendez-vous avec les gens du voyage. Dans ce rapport il n'est pas comptabilisé les demandes par téléphone, et les rendez-vous informels qui sont nombreux, mais de courte durée (moins de 20 minutes).

La plupart des rendez-vous se font : dans le cadre de visite a domicile pour **49%**, par le biais des permanences **40%**, enfin **11%** des rendez-vous ont eu lieu dans les Locaux d' AGV35 à Vern sur Seiche.

La durée moyenne des entretiens est de 1H00 pour une demande simple, et peut prendre plus de 2H00 pour un rendez-vous avec des demandes multiples comme remplir des obligations administratives et comptables.

b°) L'emploi non salarié

Sur le plan quantitatif :

Nombre de voyageurs ayant sollicité les services d'AGV35 dans le cadre de l'insertion professionnelle : légalisation des activités de travailleurs indépendants (aide à la création d'entreprise: gestion financière, administrative et sociale) et assurer la pérennisation des entreprises.

La répartition des RDV se distingue selon les thématiques suivantes (fiche de suivi rendez-vous entrepreneurs) :

Pour **20%** des rendez-vous, le motif principal concerne les relations avec le RSI (Régime social des indépendants).

19% des rendez vous ont pour motif les échanges avec la CAF, soit pour les déclarations trimestrielles et annuelles, soit suite à une diminution des prestations sociales, soit dans le cadre des conséquences du travail dissimulé

Ensuite, **9%** des entretiens concernent les relations avec l'administration fiscale (impôts et taxes divers: taxe professionnelle, obtention de la

déclaration de non imposition ou la déclaration complémentaire des revenus).

6,7% des rendez-vous pour des informations générales sur la compréhension du système économique et social national.

Dans le cadre de la légalisation des pratiques professionnelles des gens du voyage : **15,3%** des rendez-vous sont en relation avec la création d'entreprise. Ajoutons à cela un intérêt mesurable de l'implication des gens du voyage entrepreneurs dans la gestion de leurs entreprises : **12%** des rendez-vous concernent les obligations de gestion comptable et administrative.

En revanche, il est constaté une augmentation des rendez-vous pour la santé (CMU) **10 %** (6,5% en 2010).

Enfin, il y a une diminution des sollicitations concernant des problématiques bancaires et d'assurances **1%** (7% en 2010).

Les éléments périphériques dans le cadre de la gestion d'entreprise sont obligatoires et chronophage : la comptabilité, remplir le livre de police, répondre à un appel d'offre, la gestion des impayés de cotisations sociales, les procès pour les périodes ante création d'entreprise (travail dissimulé et conséquences).

L'objectif principal est : *la légalisation des activités professionnelles indépendantes et son maintien*. Cela demande beaucoup de temps, d'écoute, de pédagogie.

Au regard de ces éléments, des nuances subsistent. Si les principaux rendez-vous concernent les relations avec le RSI ou la CAF, cela ne traduit pas nécessairement des difficultés avec ces services. En effet, pour les deux, il existe une nécessité de déclaration trimestrielle pour le voyageur entrepreneur. Au regard des relations avec l'administration fiscale, il y a 2 événements annuels.

Tout comme l'année 2011, 2012 a été importante pour les entrepreneurs voyageurs, notamment par l'augmentation des contrôles sur la nature des activités exercées par les gens du voyage (cf. préfecture d'Ille et vilaine communique de presse : opération Caliz 35), ainsi que sur le travail dissimulé. Aussi, des procédures de contrôles ont été renforcées sur les créations d'entreprises en particulier sur les exigences de diplômes pour les activités réglementées. Enfin, du fait du travail dissimulé, des radiations ont été effectuées pour les prestations RSA (nécessitant la reconstitution de dossier de demande de prestations).

Sur le plan qualitatif :

Il semblerait que, généralement, les gens du voyage recherchent, et valoriseraient plus, les activités indépendantes dont la rentabilité est immédiate, et plutôt liées à un effort ponctuel. La réalité sociologique des pratiques inhérentes aux voyageurs a tendance à faire oublier des éléments importants caractérisant cette population et cela conduit inexorablement à des actions de conversion des gens du voyage aux fonctionnements économiques sédentaires, et donc, de droit commun.

Dans le même temps, tandis que les actions d'insertion se mettent en place, la population des gens du voyage souffre de plus en plus d'inadaptation du fait, entre autre, de cadres législatifs pénalisant fortement

la rentabilité de leurs activités (coût de l'entrepreneuriat : charges sociales, crédits, investissements en matériel homologué, assurances etc...) ou limitant de façon drastique leur pratique (réglementation concernant la récupération des déchets, et de professions telles que le porte à porte, le commerce ambulante, le stockage et le transport de déchet, le ramonage, le désamiantage etc...)

D'un point de vue législatif les gens du voyage sont soumis à certaines contraintes que la législation française a mis en place soit pour réglementer directement leur activité itinérante, soit indirectement.

Les lois qui paraissent les plus à même d'impacter les activités professionnelles des gens du voyage sont les suivantes: la réglementation des activités ambulantes, commerciales et artisanales ; la réglementation des activités de récupération des déchets, réglementation des déchetteries ; la réglementation de la concurrence

c°) Concernant l'emploi salarié

Cette mission concernant l'insertion professionnelle a concrètement été prise en charge par le GIP depuis le mois de septembre 2011 et le développement du poste de chargé de mission en charge de l'insertion professionnelle.

Sur le plan quantitatif :

Notons une augmentation de la demande concernant l'emploi et son accessibilité : **7%**.

Sur le plan qualitatif :

Actuellement, il s'agit essentiellement d'accompagner les voyageurs dans le cadre de leur recherche d'emploi (réalisation de CV, inscription et accompagnement au Pôle Emploi, recherche d'entreprise ou agence d'emploi temporaire).

La formation professionnelle apparaît comme une nécessité pour optimiser l'employabilité des gens du voyage. Cependant, ceux ci n'y adhèrent pas forcément, sauf si cette formation est courte et rémunérée convenablement.

d°) Perspectives 2013 :

Emploi non salarié :

Poursuivre le travail de légalisation des activités de travailleurs indépendants en lien étroit avec les partenaires (aide à la création d'entreprise : gestion financière, administrative et sociale). Il est aussi essentiel de pouvoir assurer la pérennisation des entreprises des gens du voyage.

Développer le partenariat et les actions communes : engager des actions dans le processus de droit commun et les adapter aux caractéristiques de la population, adapter l'offre à la demande (ex : des stages de préparation à l'installation, rechercher le développement d'activité....).

Travailler avec la chambre des métiers sur les professions qui ne nécessitent pas de diplômes, ou trouver des formations adaptés aux voyageurs afin de limiter les refus d'immatriculations.

Conforter le partenariat AGV 35 avec la chambre de commerce afin de pouvoir déterminer et adapter des services et formations pour les gens du voyage.

Travailler sur l'étude, le développement et la pertinence des projets.

Contribuer à aider les voyageurs à pérenniser les entreprises.

Pouvoir développer les financements de projets.

Emploi salarié :

Soutenir l'accès à l'emploi salarié et à la formation professionnelle :

Avec l'ADIE : la seule action actuellement ne concerne que la remise a niveau en lecture/écriture et ne concerne pas la formation professionnelle, ni les validations de compétences professionnelles, et c'est sur cet aspect qu'il faudra s'orienter.

Avec le CLPS : d'abord lutter contre l'illettrisme. CLPS L'enjeu compétences et le Greta Est-Bretagne se sont associés pour Compétences Clés. Ils s'appuient sur un réseau de partenaires (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, CCAS, AGV...) qui orientent les bénéficiaires. Ensuite, participer aux formations du CLPS : épauler les voyageurs dans l'accompagnement et l'orientation professionnelle : bilan de compétence, V.A.E.

Avec Pôle Emploi : développer les relations avec le premier acteur de droit commun concerné par l'Emploi. Assurer l'accompagnement et l'orientation des voyageurs vers le Pôle Emploi : pré-inscription par téléphone, accompagnement au premier rendez-vous, et/ou un accompagnement à court et moyen terme. La relation avec les agents du Pôle Emploi dépend de l'interlocuteur, à chaque accompagnement. L'inscription au pôle emploi permet l'accès à la formation professionnelle.

D- Le logement et l'Habitat

Les gens du voyage font des demandes qui traduisent des besoins en habitat permanent adaptés ou non.

a°) L'accompagnement social lié au logement

Publics visés:

Publics relevant du PDALPD, soit : "toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'existence, ayant droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir", tel que défini dans l'article 1 de la loi du 31 Mai 1990, relative au droit au logement

Objectif global :

Garantir une insertion durable des personnes dans leur habitat en permettant l'accès ou le maintien dans leur logement. En levant les réticences de certains bailleurs en les incitant à accueillir ou à maintenir dans leur parc des ménages éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs

conditions d'existence.

Objectif opérationnel :

Faciliter l'accès ou le maintien des ménages dans le logement
Favoriser l'autonomie dans les démarches administratives et l'accès aux droits.

Prévenir des impayés de loyers

Permettre une bonne appropriation et utilisation du logement

Contribuer à l'intégration dans le cadre de vie.

L'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.)

Le contenu de l'A.S.L.L. est personnalisé et modulable en fonction de chaque situation. L'élaboration d'un projet logement se fait en fonction des besoins et des capacités du ménage (recherche d'une offre adaptée).

Il s'agit d'une intervention spécifique, de durée limitée, subordonnée à l'adhésion des ménages concernés.

L'adhésion du ménage à la démarche proposée est nécessaire à la mise en place une mesure d'ASL.

L'accompagnement social lié à l'accès à un logement se justifie parce qu'il s'agit pour la plupart des ménages d'une première installation. Par ailleurs, les ménages ont des conditions de vie qui interrogent les capacités d'adaptation dans le logement.

Perspective

La réduction des activités économiques liées au voyage, l'aspiration au confort commune au reste de la population, la volonté d'offrir aux enfants la possibilité d'une scolarisation régulière conduisent de plus en plus les familles à se sédentariser et à déposer une demande de logement.

Un temps d'échange et d'information auprès des partenaires du logement est à prévoir afin de permettre une meilleure compréhension de cette évolution.

a1) Missions et moyens engagés

AGV 35 accompagne les gens du voyage dans leur demande de logement autre que la caravane :

- Expertise de la demande et conseil (préparation à l'accès au logement).
- Aide à la constitution d'un dossier de demande de logement et mise en relation avec les bailleurs sociaux,
- Mise en place du suivi pour une bonne intégration dans le logement et son environnement,
- Conseil et accompagnement des familles pour les demandes de logement d'urgence (notamment les femmes).

Lieux d'intervention de la structure sur le département

Le service d'accompagnement social lié au logement du GIP AGV35 exerce le suivi social en priorité sur le territoire de la communauté d'agglomération de Rennes :

- Soit auprès des ménages en caravane, pour un accès au logement ;
- Soit au domicile du ménage, dans le parc public ou dans le parc privé ;
- Soit dans toute autre formule d'hébergement non institutionnelle.

Les moyens humains

L'accompagnement social lié au logement des gens du voyage est assuré par une conseillère en économie sociale et familiale. Les assistantes sociales peuvent être amenées à intervenir pour des situations d'urgence notamment dans le cadre de l'enfance en danger (hébergement d'urgence). En 2012, 1 famille a été accompagnée dans le cadre de hébergement en urgence.

Les moyens financiers

Année	Recettes	Dépenses	Excédent Déficit	Montant des subventions accordées par le département au titre de l'ASL	Autres subventions reçues au titre de l'ASL
2012				9829	1030

Les frais kilométriques

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total sur l'année
Nbre de km	664	544	600	592	936	880	150	0	324	460	424	538	6112

a2) Les ménages accompagnés

27 familles ont été suivies durant l'année 2012 dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement.

Nombre d'accompagnements	Orientation de la CLH
27	ASL contractualisés
6	Nouvelles demandes de logements adaptés
1	Nouvelle demande de logements adaptés spécifique aux gens du voyage
4	Relogement social prioritaire

Activité de la structure durant l'année 2012 :

GIP AGV 35												
Activité ASL 2012	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de ménages orientés par la CLH après évaluation AGV35 2012	1	3		1			2					4
Nombre d'ASL ACCES (contrat écrit – mesures nouvelles)	4	2	2	1	2		1			1	1	
Nombre d'ASL (mesures en cours)	13	17	17	16	18	16	17	17	17	18	18	15
Nombre de fins de mesures	1	1	2	1		2				1		3
Nombre de suivis familles ou ménages en caravane en cours d'accompagnement vers le logement (orientation CLH 2011/2012)	16	18	16	17	17	17	19	19	19	19	19	20
Nombre total des accompagnements	28	34	31	32	35	33	36	36	36	36	37	35

Description du public :

Année		2012
Nombre de contrat ASL en logement		27
Situation Familiale	<i>Homme seul</i>	3
	<i>Femme seule</i>	1
	<i>Homme avec enfant(s)</i>	1
	<i>Femme avec enfant(s)</i>	7
	<i>Couple avec enfants</i>	13
	<i>Couple sans enfants</i>	2
Niveau de ressources	<i>Sans ressources</i>	
	<i>Minimums sociaux</i>	27
	<i>Revenus d'activité</i>	
	<i>Autre (retraite...)</i>	

Situations de logement en début de mesure

Nombre de ménages accompagnés		27
Situation de logement des personnes accompagnées	Logement social (mutation)	3
	Caravane	24

Problématiques principales repérées

Les familles accompagnées appartiennent toutes à la communauté des gens-du voyage. Elles ont cela de commun mais ne présentent pas les mêmes capacités d'adaptation dans le logement.

Nombre de ménages accompagnés		27
Éléments motivant l'ASL	Accès	13
	Accompagnement au logement et à l'autonomie dans le logement	14
	Les relations de voisinage	
	L'insertion dans le logement	
	Accompagnement dans caravane	20

Les ménages refusés

Nombre de ménages refusés par la CLH		
Motifs du refus	Refus logement adapté	3

Les ménages sortis du dispositif

Nombre de ménages sortis		11
Motifs de Sortie	Évolution positive (personnes considérées comme autonomes)	5
	Sortie du logement	6
	Pas d'adhésion à l'accompagnement	0

Durée d'accompagnement des personnes sorties du dispositif ASL

Nombre de mesures terminées		11
Durée des mesures	De 3 à 6 mois	7
	1 an	3
	+ de 2 ans	1

Situation de logement en fin de mesure

Situation de logement des personnes sorties du dispositif	Logement social	5
	caravane	6

F- La scolarisation

Le bilan d'activité concernant la mission scolarité s'effectue sur la période allant de septembre 2011 à août 2012, en considérant l'année scolaire et non l'année civile. Cet ajustement nous permet d'adopter une plus grande cohérence dans l'analyse des suivis effectués, tant sur le plan des projets entrepris avec les partenaires que des accompagnements auprès des familles.

Bilan quantitatif

Motifs des interventions	Nombre de suivis
Relations familles/écoles	19
Inscriptions écoles de Rennes	58
Passerelle CM2/6ème	18
Collèges	17
CNED	52
Accompagnement scolaire Rennes	23

a°) Accompagner les familles dans la mobilité scolaire

Le mode de vie itinérant et les contraintes matérielles liées au voyage et au stationnement concourent à un rythme scolaire spécifique des enfants du voyage : une année scolaire raccourcie, en pointillés, parfois dispersée sur plusieurs lieux.

Cette mobilité scolaire donne lieu à une organisation spécifique sur la ville de Rennes, qui doit être portée à la connaissance des familles. La chargée de mission scolarité informe donc les familles qui arrivent sur les terrains rennais et qui souhaitent scolariser leurs enfants : elle crée un lien avec l'Inspection Académique et les écoles, afin d'obtenir une affectation dans une école du secteur.

- Pendant l'été, la rentrée scolaire a pu être préparée avec les familles déjà présentes sur les terrains de Rennes : recueil des vœux des parents pour les inscriptions dans les écoles de secteur.

Après consultation des enseignants spécifiques et des écoles, et en lien avec l'Inspection Académique, une journée de pré rentrée d'information aux familles a été organisée sur les deux terrains rennais.

- Ainsi, pour la rentrée scolaire de septembre 2011, 48 inscriptions ont été accompagnées sur Gros Malhon et 6 sur Petit Champeaux. Une dizaine d'inscriptions ont par ailleurs été prises en compte plus tard dans l'année scolaire.

b°) Accompagner les familles dans leurs relations avec l'institution scolaire

La fréquentation scolaire et les pratiques en matière de scolarisation des enfants du voyage peuvent être très variables. On constate néanmoins de manière générale un rapport à l'école et aux savoirs spécifique.

Les représentations concernant l'école sont à mettre en relation avec le sentiment de rejet et de méfiance de l'espace sédentaire. Cette méfiance vis-à-vis de l'institution scolaire prend également racine dans les expériences scolaires vécues par les parents dans leur enfance : expériences, le plus souvent, de l'exclusion, qui ont entraîné pour beaucoup d'entre eux un sentiment de dévalorisation par le système scolaire, sentiment qu'ils véhiculent aujourd'hui auprès de leurs enfants. Régulièrement, des témoignages nous sont confiés à ce sujet : « *On nous mettait au fond de la classe, on faisait que dessiner, ça servait à rien* », « *ça, pour le dessin, j'suis très fort !* ».

L'école, tour à tour vécue comme un lieu de contraintes et de déculturation, est perçue le plus souvent comme inadaptée aux besoins des communautés du voyage, en décalage avec des préoccupations plus immédiates.

De nombreux malentendus en découlent : l'absentéisme, le refus des orientations spécifiques (SEGPA, ITEP, IME, orthophoniste...) et des activités scolaires, les problèmes d'intégration sont autant d'aspects récurrents qui illustrent ce décalage et entraînent des difficultés relationnelles entre parents et enseignants.

Pour que cette méfiance soit désamorcée, il est nécessaire de travailler avec les familles sur le sens de l'école et d'établir un dialogue renforcé entre les deux parties, pour vaincre les réticences et les incompréhensions et établir une relation de confiance. Les professionnels d'AGV35 sont amenés à assurer une mission de conseil et de sensibilisation des familles à l'univers scolaire.

Au delà des discussions récurrentes avec les familles dans le cadre des permanences hebdomadaires à Gros Malhon ou lors des rencontres sur les terrains, la chargée de mission scolarité a été sollicitée à 19 reprises par les familles du voyage ou les équipes enseignantes suite à des difficultés rencontrées.

c°) Sensibiliser et accompagner les familles vers l'enseignement secondaire

On constate une très faible fréquentation des établissements scolaires du second degré : le problème du niveau scolaire d'une majorité d'enfants

quittant le CM2, parfois en situation d'illettrisme, voire même parfois d'analphabétisme, est un frein majeur pour la poursuite d'une scolarisation classique. Mais surtout, une grande majorité des familles expriment de grandes réticences (décalage culturel dans le rapport aux apprentissages) et appréhensions à la fréquentation du collège par leurs enfants.

Il est donc nécessaire d'accompagner spécifiquement ces familles, quel que soient les modalités de scolarisation choisies, afin de lutter contre le décrochage scolaire. Plusieurs types d'accompagnements ont été investis, en lien avec les équipes éducatives :

Actions passerelle CM2/6ème :

- Rencontres systématiques des familles concernées par l'orientation vers le secondaire (14 sur Rennes Métropole), information et sensibilisation sur les dispositifs existants, pouvant donner suite à un accompagnement par la chargée de mission scolarité (démarches administratives, régulation, accompagnement scolaire...).
- Organisation de rencontres parents/école : 4 visites à domicile avec un enseignant spécifique, une réunion collective à l'école Jules Isaac de Rennes.

Collèges :

La scolarisation au collège des enfants du voyage reste une pratique marginale, considérée le plus souvent par les familles comme inadaptée aux besoins de cette communauté et source d'échec et de dévalorisation. De plus, une grande majorité des enfants du voyage sortent de l'enseignement primaire avec un niveau d'acquisition faible par rapport aux pré requis exigés au collège.

Dès lors, la fréquentation d'un établissement du secondaire, lorsque ce choix est effectué par les parents, nécessite régulièrement un accompagnement spécifique (17 familles sur l'année scolaire 2011/2012) :

- La démarche d'inscription, plus complexe que celle en école primaire, est souvent source de difficultés (dossier administratif, transport scolaire, bourses, emplois du temps...), et est souvent entreprise par les familles du voyage à n'importe quel moment de l'année scolaire. Cette même inscription en classe de SEGPA par exemple est encore plus délicate, car elle impose aux familles une procédure longue auprès de la MDPH, ce qui nécessite une projection dans le temps parfois incompatible avec le mode de vie des voyageurs.
- De plus, afin de vaincre les dernières réticences des jeunes et de leurs parents, et de prendre en compte la trajectoire scolaire de l'enfant et le mode de vie familial, il est parfois nécessaire de mettre en place des aménagements particuliers : visite individualisée de l'établissement, explication du fonctionnement d'un collège, emplois du temps allégés ou remaniés, convention CNED, désignation d'une personne référente interne... autant de facteurs qui peuvent concourir à mettre en confiance la famille et favoriser la qualité et la durée de scolarisation des jeunes inscrits.
- Régulièrement, les parents sont interpellés par les services administratifs des collèges, qui déplorent des périodes répétées d'absentéisme et des problèmes d'adaptation des enfants du voyage. Les parents se trouvent souvent démunis face à ces difficultés et préfèrent alors déscolariser leur enfant. La mission d'AGV35 consiste ici en une écoute et une vigilance face au phénomène de décrochage scolaire. Les

aménagements cités ci dessus peuvent être trouvés pour remotiver parents et enfants. Parfois, il s'agit d'un contexte relationnel tendu entre la famille et l'établissement, qui nécessite une intervention de conciliation.

Classe « Voyageurs » du collège des Gayeulles à Rennes :

Sur l'année scolaire 2011/2012, 9 enfants ont fréquenté la classe « voyageurs » du collège des Gayeulles de Rennes. Cette classe d'adaptation accueille spécifiquement les enfants du voyage qui ne sont pas en mesure de suivre une scolarité classique. C'est aussi une classe sollicitée par les familles qui souhaitent voir leurs enfants rassemblés au sein d'un même groupe, avec un fonctionnement assoupli et adapté à leurs demandes scolaires.

La chargée de mission scolarité a accompagné les démarches d'inscription pour ces jeunes. En lien avec l'enseignante spécifique de la classe et le chargé de mission jeunesse, quelques rencontres ont été organisées sur les terrains avec les parents, afin de dialoguer avec eux sur le suivi scolaire des enfants, les difficultés rencontrées et les situations de décrochage assez fréquentes. Un travail spécifique a été entrepris par le chargé de mission jeunesse au sein de cette classe, afin d'apporter un contenu motivant et adapté aux attentes des jeunes du voyage (cf. plus bas « Développer le lien entre la scolarisation et l'insertion professionnelle »).

CNED :

Les cours d'enseignement à distance du CNED est le premier mode de scolarisation choisi par les familles du voyage pour le niveau secondaire. Pour les familles, les avantages paraissent à première vue multiples :

- éviter la fréquentation du collège tout en restant dans la légalité vis-à-vis de l'obligation scolaire
- horaires libres et allégés par rapport à ceux du collège
- niveaux des devoirs adaptés aux capacités des enfants (des cours de Mise à niveau ont été créés spécialement par le CNED pour les enfants du voyage)
- maîtrise du rythme scolaire et du calendrier, et donc compatibilité avec le mode de vie itinérant
- apport scolaire jugé satisfaisant par les familles, qui visent essentiellement la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul pour leurs enfants.

Cependant, les familles, et en particulier les enfants (nous le verrons ci-dessous dans la partie accompagnement scolaire), rencontrent de graves difficultés pour suivre ces cours à distance :

- phase d'inscription jugée obscure et aléatoire, du fait de démarches administratives complexes
- problèmes récurrents de réception des cours
- contacts avec le CNED qui s'effectuent essentiellement par courriers écrits

La chargée de mission scolarité a accompagné 52 inscriptions au CNED pour l'année scolaire 2011/2012 : constitution et rédaction du dossier d'inscription et du dossier de bourses, suivi du dossier dans les navettes entre l'Inspection académique et le CNED, puis suivis scolaires avec les parents et en lien avec les enseignants du CNED.

La scolarisation des enfants du voyage dans le secondaire est très souvent fragile, faite de ruptures, de passages d'un dispositif à un autre et d'abandons. Les situations de décrochage, de tensions, et de conflits sont par ailleurs fréquentes. Elle nécessite donc auprès des familles un accompagnement sur le long terme, avec une recherche de solutions mixtes, souvent difficiles à mettre en œuvre du fait d'un manque de dispositifs réellement adaptés.

d°) L'accompagnement scolaire

Sur Rennes :

- Constats : Des difficultés scolaires récurrentes pour les enfants. Une faible fréquentation de l'aide aux devoirs traditionnelle. Une scolarité au CNED qui nécessite un accompagnement spécifique
- Objectifs : permettre aux enfants de renforcer leurs acquis ; proposer une autre relation avec le monde scolaire, la lecture, l'écriture. et favoriser les apprentissages à travers le jeu, le plaisir d'apprendre ; travailler sur l'assiduité, la régularité, en proposant aux enfants un rendez-vous régulier ; favoriser le lien bénévole-enfant afin de créer une relation de confiance, d'instaurer un dialogue avec ces enfants, mais aussi avec leurs parents afin de lutter contre le décrochage scolaire : sensibiliser les parents à la scolarisation ; faire le lien avec les équipes enseignantes lorsque cela est possible afin de travailler en partenariat autour de la scolarité des enfants.

Pour les enfants d'âge primaire : 14 enfants ont bénéficié d'un accompagnement scolaire, autour de deux types de séance.

En partenariat avec l'équipe enseignante, un accompagnement scolaire a été mis en place au sein de l'école Joseph Lotte, la plus proche du terrain, depuis septembre 2010. Une séance hebdomadaire a été organisée de 16h30 à 17h30 : un accompagnement individuel y est proposé aux enfants de l'école, en particulier à ceux éprouvant de plus grandes difficultés, identifiées par l'équipe enseignante : après accord des parents, les enfants ont pu ainsi être suivis tout au long de l'année scolaire. Ce dispositif présente quelques avantages :

- une assiduité forte, et donc une continuité intéressante dans le soutien de l'enfant et dans la construction de la relation
- un lien renforcé avec l'équipe enseignante
- des échanges entre les bénévoles et les parents, présents en fin de séance.

Pour les jeunes inscrits au CNED :

Nous l'avons vu précédemment, beaucoup de jeunes du voyage sont inscrits au CNED, pour la plupart d'entre eux dans les cours de mise à niveau. Or, la grande majorité des parents ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants dans leur travail personnel, et ceux-ci se retrouvent isolés face à leurs cours, et dans des conditions difficiles :

- la caravane n'est pas adaptée à la nécessité d'une ambiance de travail
- le contenu des enseignements, très général, apparaît souvent comme superflu au vu des préoccupations familiales appréhendées par ces jeunes au quotidien

- la gestion de la charge de travail et le respect des échéances sont problématiques sans une aide extérieure
- la compréhension des consignes et des exercices représente une difficulté majeure pour les enfants qui ne maîtrisent que peu ou pas la lecture
- en l'absence d'un réel cadre scolaire, ces jeunes manquent de repères et sont rapidement démotivés.

Sans un accompagnement adapté, les cours à distance peuvent à nouveau positionner l'enfant en situation d'échec. La démotivation qui s'en suit provoque des formes de régressions des acquis et de très fréquents abandons des cours. La nécessité d'une aide extérieure auprès des élèves du CNED est donc très forte.

Sur le terrain du Gros Malhon, l'accompagnement scolaire pour les enfants d'âge collège inscrits au CNED s'est poursuivi dès la rentrée. Depuis septembre 2011, et jusqu'en juin 2012, 9 jeunes ont pu bénéficier d'une à trois heures par semaine d'un soutien individuel de la part d'un bénévole, dont 5 tout au long de l'année scolaire. D'autres suivis plus ponctuels ont également été mis en place.

Dans ce cadre, l'équipe des bénévoles fait le constat d'une grande difficulté à susciter chez ces jeunes un intérêt pour les notions abordées et approfondir les apprentissages, se heurtant bien souvent à une demande plus centrée d'aide aux devoirs, relayée par la famille. Cet accompagnement scolaire s'appuie donc à la fois sur les apprentissages fondamentaux et la compréhension culturelle de ces besoins spécifiques.

Un travail constant est entrepris pour renforcer le lien avec les parents, les responsabiliser et les intéresser, et ainsi améliorer l'implication et l'assiduité des enfants aux séances.

Pour la rentrée de septembre 2012, l'accompagnement scolaire CNED s'est étendu à l'aire d'accueil du Petit Champeaux.

Sur le département :

A la demande des familles ou des partenaires, des besoins en accompagnement scolaire ont été relevés sur le département : Dinard, Redon, Gévezé, Vitré, Liffré.

La mise en place (sur les terrains, dans les écoles, dans les structures municipales) d'une action locale nécessite au préalable un travail de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement des familles, afin de créer par la suite des relais auprès des professionnels compétents sur leur territoire (cf. « Accompagnement des partenaires de la scolarité »).

f°) Développement du lien avec insertion professionnelle

L'action du chargé de mission jeunesse dans la classe spécifique du collège des Gayeulles (Rennes)

En 2010-2011, la classe redémarrait après une longue période d'arrêt.

L'objectif de l'intervention d'AGV 35 dans la classe (tous les vendredi matins) est de donner du sens à la présence de ces élèves au collège, en donnant comme perspective deux dimensions d'insertion sociale et professionnelle : une sensibilisation professionnelle et des apports et préparations liés à la sécurité routière et à la préparation de l'examen de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).

Concernant l'ASSR, tous les élèves de la classe qui ont passé l'examen l'ont obtenu.

La sensibilisation professionnelle a été abordée de manière généalogique, pour favoriser le lien entre les métiers traditionnels (ou plus classiques) effectués par les familles (hommes, femmes, parents, grands-parents, oncles, tantes, cousins) et les perspectives d'insertion professionnelle classiques proposées aux jeunes. Un travail a été initié avec la conseillère d'orientation du moment, sans déboucher dans les faits. Cependant, globalement, ce sont les problèmes de comportement et d'absences qui ont prédominé.

Le CIO :

Huit rendez-vous individuels ont pu avoir lieu au CIO l'année passée, le mercredi, dans le cadre des accueils courants. A une exception, la prise en charge de la demande des collégiens ou jeunes (15 ans, 16 ans) a semblé peu adaptée : présentation d'informations générales pour une scolarité classique, trop d'informations non pertinentes, adaptation partielle ou faible du vocabulaire...

Questionnement

Quelles actions seraient possibles envers les collégiens non scolarisés au collège. Le cadre est, semble-t-il, inexistant en dehors du rappel à la loi et de l'obligation de scolarisation.

- La demande des parents comme de ces jeunes de moins de 16 ans relèverait d'un accompagnement et de propositions du type de ceux de la "mission locale" (pour les 16 ans et plus : stages, formation professionnelle...)
- Cette demande pourrait être partiellement prise en compte dans le cadre, par exemple, d'une scolarité en classe de SEGPA, qui prépare davantage à la vie active qu'un cursus classique.
- Cependant le rejet scolaire est tel que, souvent, même une intégration dans un dispositif SEGPA n'est pas acceptée par ces jeunes et leurs parents.
- Aucun autre cadre de droit commun que le collège n'est possible (position claire des inspecteurs du travail contre les possibilités de dérogation d'accès au travail pour les moins de 16 ans, impossibilité de suivre des stages dans le cadre des cours par correspondance du CNED, même avec un soutien du CIO)

F- L'Enfance et la Jeunesse

Missions selon la fiche de poste :

- Organiser l'accompagnement vers la scolarité des voyageurs de 13 à 16 ans. Organiser l'accompagnement vers la formation professionnelle des voyageurs de 16 ans et plus.
- Coordonner l'accès des jeunes voyageurs (6-18 ans) aux animations jeunesse assurée sur Rennes Métropole par les structures partenaires.
- Inscrire l'action dans une dynamique de développement local en lien avec les différents acteurs de l'action socio-éducative.

Ces missions se décomposent ainsi en deux thèmes principaux, dont partenariats et développement local sont des clés :

- L'accompagnement scolaire et socioprofessionnalisant des 12-26 ans sur le département 35.
- La coordination de l'animation jeunesse (6-18 ans) sur Rennes Métropole.

Il me semble très redondant de détailler à nouveau cette année la nature des actions habituelles, récurrentes, de la mission jeunesse d'AGV35. Nous allons donc nous attacher à entrer dans le coeur de l'action liée à l'animation jeunesse, puis à donner nos impressions sur la formation "en amont de la qualification" proposée à certains voyageurs.

- Les limites et perspectives pour la question du loisir des enfants et jeunes au terrain du Gros Malhon (et dans une moindre mesure du Petit Champeaux). On y verra la proposition d'axe de travail en direction des politiques de la Ville de Rennes, les liens avec les structures des quartiers (plus ou moins) concernés par les terrains ne produisant pas à l'heure actuelle d'investissement pérenne de ces structures en direction des Gens du Voyage.

- Le dispositif de formation en amont de la qualification proposé avec PRISME, en partenariat avec la Mission Locale (pour ce qui concerne la mission jeunesse d'AGV35), le Conseil Régional, et le CCAS de Rennes Villejean. On renverra, pour des précisions, au détail des bilans élaborés par l'organisme de formation et validés par le comité de pilotage.

Puis je donnerai les éléments quantitatifs généraux liés aux jeunes, aux partenaires, aux thématiques d'interventions et aux territoires concernés.

Enfin, j'aborderai d'autres éléments de l'activité, liés à d'autres aspects du projet d'établissement du GIP.

a°) Enfance - jeunesse: Le loisir

a-1: Rappel du bilan 2011

- Il y a, au terrain du Gros Malhon, et chez les Gens Du Voyage en général, de nombreux enfants.
- Ces enfants sont demandeurs d'activités de loisir, ils ne se rendent toutefois pas aux structures proposant des activités structurées dans le cadre du droit commun (animations en Maison de Quartier, ALSH municipaux et associatifs).
- Certaines animations occasionnelles sur le terrain répondent ponctuellement à la demande de loisir. Elle peuvent également favoriser la convivialité. Elles ne génèrent pas de cadre éducatif durable (règlement ou "contrat de vie", organisation rassurante car connue, "histoire" -notion de durée- commune avec des interlocuteurs adultes aux rôles précis, essais pédagogiques...) que les enfants pourraient s'approprier, au sein duquel ils pourraient grandir et évoluer.

Quelques liens avec des animateurs jeunesse d'Ille & Vilaine permettent de commencer à structurer le sens de l'intervention du chargé de mission

jeunesse d'AGV35 : Romillé, La Chapelle des Fougeretz, Dol de Bretagne, Bain... Le travail de formation des acteurs de terrain (animateurs, réussite éducative, médiatèques, ATSEM...) initié avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations va dans le même sens. Ces aspects s'articulent avec le travail de la collègue chargée de développement et de l'accompagnement des projets sociaux des territoires. La prise en compte des jeunes dans les territoires où ils se trouvent aura beaucoup à gagner avec la dynamisation desdits projets sociaux, par une implication plus forte des acteurs locaux, à commencer par les mairies.

a-2 Limites

Là où certains besoins sont plus visibles, nous avons peu de retour positifs de l'implication des enfants et jeunes GDV dans les structures de loisirs, au moins au Gros Malhon et au Petit-Champeaux, qui sont les terrains "cibles" de l'action du chargé de mission jeunesse. Si deux ou trois jeunes ont visiblement des parents (la mère, souvent) qui sont investis et prennent la peine et le temps de s'intéresser aux loisirs de leurs enfants, la très grande majorité des ménages laisse les enfants vaquer sur le terrain. L'effort lié aux contraintes d'un loisir structuré -horaires, déplacements, administratif...- est peut-être disproportionné pour ces parents. Le rejet des propositions est immédiat ou plus subtil, si ce n'est pas AGV35 qui prend tout en charge, ce qui ne saurait davantage être le cas, même sur des accompagnements de mineurs de moins de 16 ans, en l'absence des parents.

Exemples :

- Quartiers d'été 2012.

AGV35, avec 3 professionnels, véhicules, caravane sur site... a accompagné 17 enfants sur les deux jours du festival, au parc des Gayeulles. Pas un parent n'a accepté de venir, alors que les enfants nous étaient confiés. Nous ne sommes ni taxi, ni ALSH. Un artiste chantant au festival est venu avec sa guitare sur le terrain du Gros Malhon, dans un espace convivial installé par nous, au milieu des pelouses. Les familles n'étaient pas spécialement intéressées, et voyaient plutôt, comme c'est très souvent le cas, l'occasion de notre présence comme un moyen de se décharger ponctuellement de leurs enfants. Le même genre de réflexe est récurrent pour les propositions qui sont faites sur le terrain ("Lire & faire lire", Noël...), lesquelles n'ont, du coup, que peu de sens au regard d'un projet éducatif ou d'animation.

Les enfants ont, eux, pleinement profité tant de la liberté que du cadre que nous proposons. Quelle joie ! Quel appétit de découvrir ! Cependant nous sommes totalement "hors-les-clous" en matière légale et de compétence d'encadrement. A ne pas refaire.

- Boxe et musculation au Cercle Paul Bert Maurepas.

La boxe est culturellement un intérêt de certaines familles, qui ont eu des boxeurs connaissant une certaine réussite. L'image virile associée à cette activité, comme pour la musculation, a certainement aussi un sens quant à l'attrait qu'exercent ces sports.

En 2012, à ma connaissance, un jeune de 12 ans, dont un des parents est d'origine sédentaire, qui a de bonnes dispositions scolaires, cognitives,

relationnelles..., s'est inscrit de manière durable dans l'activité boxe, soutenu par ses parents pour les trajets, et la prise en compte de l'agenda. Un autre jeune de 11 ans, en maison autour de Rennes, a su venir au premier jour d'un stage de boxe, mais dit ne pas avoir retrouvé l'endroit pour le jour suivant. Nous avons repéré les lieux à deux reprises, effectué l'intermédiaire avec les parents pour l'inscription au stage, présenté encadrants et lieu au jeune la semaine d'avant.

J'ai accompagné un troisième jeune, de 16 ans, au local de musculation encadré par le Cercle Paul Bert à Maurepas. Présentation des lieux, de l'encadrant, des horaires. Le jeune n'y est pas retourné : "non tu vois, il faut se rappeler le jour que c'est, y aller, j'ai pas le temps" (*sic*).

- "Accueils de loisirs sans hébergement" et "Local jeunes"

L'ALSH est perçu davantage comme de l'école. Mais pas obligatoire. Alors pourquoi s'astreindre à des contraintes de trajets et d'horaires ? Le local jeunes quant à lui "inquiète" les parents voyageurs (les parents sédentaires aussi, bien sûr), essentiellement parce que c'est loin (Maurepas), que le trajet en bus est inquiétant (la préférence des parents va à la voiture du chargé de mission jeunesse, lequel n'est toujours pas "taxi" ni animateur), et que les jeunes n'y sont pas astreints à des horaires : l'accueil y est dit "informel", on entre et on sort du local comme on veut, donc "personne" n'est garant de la sécurité du jeune avant et après le local jeunes.

a-3 Données démographiques concernant la jeunesse sur les terrains rennais

Au terrain de **Petit Champeaux**, effectif moyen de **4 à 5 enfants - jeunes de chaque tranche d'âge** en 2012.

Terrain de Petit Champeaux (Rennes) : effectifs enfance – jeunesse 2012 <i>Moyenne (arrondie) des présences trimestrielles selon les chiffres communiqués par le gestionnaire à la CAF</i>					
	Jan-Fév-Mars	Avr-Mai-Juin	Juill-Août-Sept	Oct-Nov-Déc	Moyenne 2012
0 - 5 ans	2	5	6	6	5
6 - 12 ans	7	5	3	3	5
13 - 17 ans	5	3	4	5	4
18 - 24 ans	4	3	4	5	4
TOTAL	18	18	17	19	18

Au terrain du **Gros Malhon**, effectif moyen de **21-22 enfants - jeunes de chaque tranche d'âge** en 2012, avec une majorité de 6-12 ans.

Terrain de Gros Malhon (Rennes) : effectifs enfance – jeunesse 2012 <i>Moyenne (arrondie) des présences trimestrielles selon les chiffres communiqués par le gestionnaire à la CAF</i>					
	Jan-Fév-Mars	Avr-Mai-Juin	Juill-Août-Sept	Oct-Nov-Déc	Moyenne 2012
0 - 5 ans	20	20	21	22	21
6 - 12 ans	35	29	26	25	29
13 - 17 ans	23	23	18	15	20
18 - 24 ans	21	25	30	26	25
TOTAL	99	97	95	88	95

a-4: Piste de travail

Ces "quantités" doivent nous conduire à interroger la prise en compte des jeunes du Gros Malhon par les structures potentiellement concernées.

-Travail avec les directions de quartier

Depuis plus d'un an, AGV35 participe à divers groupes de travail coordonnés par la Direction de Quartier Nord-Est, concernant la jeunesse et l'enfance. Nous y côtoyons les partenaires du social, de l'éducatif, de l'animation, de la culture. Concernant le quartier de Villejean (Direction de Quartier Nord-Ouest), le tissu des acteurs semble plus "distendu". C'est la même direction de quartier qui est concernée, administrativement, par le terrain du Gros Malhon. Les destinations des jeunes pour le loisir (patinoire, local jeune) sont, selon nos constats, dans le quartier Nord-Est. L'implantation du terrain "entre" la quartier Nord Saint-Martin, celui de Villejean et celui de Maurepas est un élément "aggravant" de la problématique que nous voulons traiter.

-Travail avec l'élu à la jeunesse de Rennes et de l'Agglomération

Sur la base des chiffres et des constats liés à la jeunesse et aux loisirs, nous avons sollicité Glen Jégou, élu à la jeunesse, pour commencer d'avancer ensemble sur cette question. L'année 2013 nous verra pousser cette logique.

-Travail avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Nous allons demander à l'ex "jeunesse et sports" de nous conseiller en matière de Politique de la Ville. Le conseiller technique d'éducation populaire avec qui nous travaillons pour la deuxième année consécutive sur une formation pour les acteurs de la jeunesse d'Ille-et-Vilaine, sera notre premier interlocuteur.

b°) Le dispositif de formation en amont de la qualification proposé avec Prisme

Eléments de compte-rendu de l'intervention du co-directeur de PRISME devant le CA du GIP AGV35 en fin d'année 2012.

Monsieur Desse présente l'action. Il rappelle qu'en juin 2011, AGV rencontrait la Région Bretagne afin de permettre aux jeunes GDV d'accéder à la formation. Le travail s'est poursuivi entre la Mission Locale, la Région Bretagne et AGV35. Après une première phase de réflexion jusqu'en septembre 2011, avec repérage des besoins, il a été proposé un premier dossier pour une expérimentation de janvier à avril 2012, à temps partiel dans un premier temps. Cette première expérimentation a permis de travailler avec une dizaine de jeunes qui ont exprimé le souhait d'un travail sur un temps plein.

La deuxième expérimentation pour les 16-25 ans, a lieu actuellement et se déroule jusqu'en avril 2013. Seize personnes ont intégré la formation² dont

2 Au moment de la rencontre avec le Conseil d'Administration du GIP AGV35.

cinq à temps partiel. Le bouche à oreilles fonctionne bien. 15 personnes ont moins de 26 ans et 1 plus de 26 ans, 6 sont en situation d'illettrisme. Les plus jeunes travaillent sur l'ASR. Un travail est fait sur l'utilisation des transports en commun, le repérage dans le temps et dans l'espace, la prise en compte du temps de trajet... Les jeunes ont des attentes sur la recherche d'emploi. Un travail est fait aussi sur la mobilité d'emploi dans les futurs déplacements (...). Les secteurs d'activité recherchés sont la restauration, les espaces verts, l'entretien, la sécurité et la coiffure (métiers accessibles pour certains sans qualification).

Les contenus sont adaptés aux niveaux, assez hétérogènes du fait de l'illettrisme de certains, des stagiaires.

Mon impression (!) est que certaines personnes, même à l'issue de leur passage en "Passerelle GDV PRISME", resteront très éloignées d'un emploi, même sans qualification, où l'on exige le respect des horaires, de l'encadrement³... Une autre partie des stagiaires est employable rapidement, selon des critères sédentaires, dans des métiers toujours sans qualification mais où des qualités personnelles (courage, respect...) et quelques compétences (lecture, permis de conduire, gestion du temps...) font la différence. Je relève que ces dernières sont des personnes qui viennent au Gros Malhon pour la formation, mais qui n'y vivent pas, contrairement aux stagiaires les plus éloignés de l'emploi évoqués plus haut. Quant à l'évolution de certains stagiaires vers des dispositifs de droit commun (formation, prestations d'insertion...), il semble que ce qui motive les jeunes les plus à même d'y parvenir est en fait l'accès direct à l'emploi. La capacité à, ou la volonté de se projeter à moyen ou long terme est assez peu répandue.

On se référera pour plus de détails de la formation (pédagogies, contenus, effectifs, perspectives...) au bilan que le comité de pilotage (Région Bretagne, Mission Locale, CCAS, AGV35) validera avec l'organisme de formation. Notons que la formation proposée commence à être bien identifiée, et positivement, par les partenaires de l'insertion socioprofessionnelle (même le Pôle Emploi nous a contacté pour avoir des détails).

Enfin, quant à la mise en place de cette formation, puis dans l'accompagnement qu'elle représente (lien avec l'organisme de formation et accompagnement des jeunes, avec la Mission Locale, pour y entrer, pendant la formation, puis ensuite), le chargé de mission jeunesse a joué jusqu'ici un rôle moteur et régulateur. La part de l'activité sur le poste a augmenté considérablement, au détriment, peut-être, d'autres capacités d'investissement. Nous nous situons très au-delà de l'accompagnement des personnes, avec une place -à la demande des partenaires- dans certains temps de décision et d'orientation des dispositifs, dans les "sas" d'accueil, de prescription et de régulation pour les stagiaires.

3 A dire vrai, une part significative des stagiaires ou stagiaires potentiels de la formation proposée relèverait chez les sédentaires de dispositifs adaptés, éducatifs, peut-être de type "Centre d'Aide par le Travail". Certains voyageurs passent d'ailleurs par des Chantiers d'Insertion, mais les personnes évoquées sont éloignées même de cela en terme d'autonomie.

c°) L'activité courante

c-1: Accompagnements

Sur les 130 jeunes rencontrés :
49 ont bénéficié de 1 seul acte
49 ont bénéficié de 2 à 4 actes
25 ont bénéficié de 5 à 9 actes
7 ont bénéficié de 10 actes ou +

375 "actes"

Du premier janvier au 31 décembre 2012, 375 actes ont été réalisés avec ou pour des jeunes. J'entends par acte, soit un rendez-vous, soit un accompagnement.

130 "enfants et jeunes" concernés directement par l'action en 2012 (plus quelques adultes, pour leurs enfants ou bien réorientés vers des collègues).

Âges

Tranches d'âges	Nombre de personnes : 130	Dont 65 garçons	Dont 65 filles
1 à 10 ans	18	13	5
11 à 15 ans	30	15	15
16 à 17 ans	40	17	23
18 ans et +	42	20	22

Thématiques

Ces actes relèvent des thématiques suivantes, par ordre d'importance : Cette classification présente quelques lacunes (un jeune vu pour plusieurs thèmes n'est recensé à l'occasion que pour un seul de ces thèmes, et pas pour un thème traité en annexe -la santé, par exemple) mais reste significative.

- Emploi / Formation (203 actes)
- Loisirs (75)
- Scolarité (54)
- Mobilité (29)
- Justice (9)
- Social autres (3)
- A.S.E. (1)

Territoires de stationnement (aires et hors aires) des publics concernés au pro rata des 375 actes, en 2012

	Rennes	Rennes Métro (hors Rennes)	35 (hors Rennes et Rennes Métropole)	Non-connu
Gros Malhon Petit-Champeaux	183 12			
Acigné Betton		15 5		

Bruz		1		
Cesson		20		
Chantepie		2		
Chapelle des Fgtz		8		
Gévezé		17		
Montgermont		7		
Pont-Péan		3		
Le Rheu		5		
Saint-Grégoire		10		
Saint-Gilles		10		
Melesse			15	
Montreuil s/Ille			1	
Chapelle Bouëxic			3	
Baulon			5	
	195 (52%)	103 (27%)	24 (7%)	53 (14%)

52 % des actes ont concerné des publics stationnés à Rennes, 27 % à Rennes Métropole (hors Rennes, avec une présence prononcée pour Acigné, Cesson, La Chapelle des Fougeretz, Gévezé, Montgermont, Saint-Grégoire et Saint-Gilles) et 7 % en Ille-et-Vilaine (hors Rennes Métropole).

c-2: Partenariats

On recense 126 actions (certaines étaient multi-partenariales, il s'agit donc essentiellement d'une "jauge") liées aux partenaires en 2012.

Domaines et compétences des partenaires.

- **Insertion professionnelle et mobilité** : la Mission Locale (34 actes, essentiellement dans le bassin Rennais, et régulièrement liés à l'activité de formation de PRISME), PRISME (23), les Points Accueil Emploi (6), l'Espace Ressources Emploi de Villejean (5), le GRETA (7, pour la passation de l'Attestation de Sécurité Routière) et la Région Bretagne (3). Un travail lié aux missions courtes en intérim s'initie avec la MEIF, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, le MRAP (co-porteur du projet) et l'association "Différences 35" (porteuse du projet), pour lequel le chargé de mission jeunesse exerce un suivi méthodologique au nom d'AGV35.
- **Animation jeunesse** : le Cercle Paul Bert des Gayeulles (15 actes), celui de Villejean (2), le CRIJ (6), la DDCSPP (4), et les directions de quartier Nord-Est et Nord-ouest de Rennes. Des associations locales, essentiellement pour nos missions de sensibilisation des sédentaires (Crévin), mais aussi en accompagnement des structures dans des projets (Romagné, 3) ou des conflits (Romillé, 3) concernant des jeunes Gens Du Voyage. Notons l'accompagnement à sa demande de l'animateur jeunesse de Dol-de-Bretagne à la rencontre de parents forains donc les adolescents voulaient aller au local jeunes.
- **Scolarité, illettrisme** : le collège (10, essentiellement des Gayeulles), l'UDAF (3 actes), "Lire et faire lire" (4), la Confédération Syndicale des Familles (3), le CLPS "Compétences Clés" vers lequel sont orientés, entre autres, des jeunes de la formation PRISME. Le GREF Bretagne est également un lieu ressource du chargé de mission (3).

- **Accompagnement social et justice** : des CCAS (Rennes, Melesse, 9), la Protection Judiciaire de la Jeunesse (5), l'Aide Sociale à l'Enfance et la Prévention de Rue (2), le CDAS de Saint-Aubin d'Aubigné (2).
- **Autres partenaires** : l'Association Rennaise des Centres Sociaux, pour ses locaux dans Rennes et son accueil dans les Espaces Sociaux Communs, et quelques structures pour des jurys d'animateurs ou l'encadrement de stagiaires éducateurs spécialisés (UFCV-CRFA, IRTS, AFPE).

Les interventions du chargé de mission jeunesse vis à vis de ces partenaires relèvent des types suivants : Groupes / réunions de travail thématiques (43), Actions de médiation (23), Information / sensibilisation (13), Actions d'animation (8), Comités techniques / de pilotage (3).

Territoires concerné par les actions partenariales du charge de mission jeunesse au pro rata des 126 actions en 2012

	Rennes	Rennes Métro (hors Rennes)	35 (hors Rennes et Rennes Métropole)	AGV35
Rennes	86			
Chartres de Bretagne		5		
Mordelles		1		
Pacé		5		
Thorigné-Fouillard		1		
Vern s/ Seiche		1		
Bain de Bretagne			3	
Baulon			3	
Châteaugiron			1	
Dol de Bretagne			1	
Janzé			1	
Melesse			2	
Montauban			1	
Romillé			2	
Romagné			2	
Saint-Aubin d'Aubigné			2	
Autres (complexes)				9
Total	86 (68%)⁴	13 (10%)	18 (14%)	9

d°) Autres actions de sensibilisation/communication du GIP AGV35

En 2012, le chargé de mission jeunesse a participé à des **actions ou interventions dans / avec diverses structures**. Cela pouvait se passer en lien avec la chargée de mission en développement social, ou en lien avec le projet social du Gros Malhon, du Petit Champeaux, ou des territoires concernés. Cela pouvait aussi relever d'une réponse à une demande formulée par des acteurs des territoires :

⁴ Nous avons bien conscience que l'expression en pourcentages n'a ici aucun sens statistique ; elle permet toutefois de représenter la "part" de l'activité associée aux territoires.

- Intervention d'information auprès des bénévoles de "Lire & Faire Lire" de l'UDAF35.
- Fête du canal Nord Saint-Martin avec la Commission Animation de la Direction de Quartier, le théâtre de La Plomberie du Canal, la bibliothèque, le Comité de Quartier...
- Intervention dans le cadre scolaire : classe de seconde professionnelle de Montauban de Bretagne.
- Interventions comme formateur (avec des collègues) sur la thématique des Gens du Voyage dans le cadre d'un dispositif de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. 13 acteurs concernés dans le 35 : ATSEM, animateurs, Réussite Educative, médiathèque...
- Soutien d'un groupe de jeunes (intervention, photolangage et prêt de matériel) de Romagné dans le cadre d'un projet d'échange européen mené par eux avec un pays de l'Est.
- Interventions en locaux de jeunes d'Ille-et-Vilaine.

Le chargé de mission jeunesse s'est investi à **l'interne**, et de manière conséquente, dans des **projets "transversaux" du GIP AGV35** :

- Organisation d'un forum des partenaires.
- Groupe de travail interne au sujet de l'illettrisme. Rencontres de partenaires.
- Recueil et coordination d'éléments liés aux "accompagnements des familles" pour l'élaboration du bilan 2011 du GIP (groupes de travail de production du bilan).

PARTIE 3/ LA COORDINATION ET LE PARTENARIAT

I. La coordination par territoire, les projets sociaux des aires d'accueil

A- Constats généraux

La mission de développement social se répartit sur l'ensemble du département mais sur des niveaux d'implication différents par rapport à la mise en œuvre des projets sociaux.

L'implication du poste de développement social est d'autant plus importante que les collectivités sont dans une dynamique de développement d'un projet social tel que préconisée par le schéma départemental.

- Accompagner les collectivités compétentes du département (hors Rennes Métropole) : soutenir les actions mises en place dans le cadre du projet social. Participer aux comités techniques.
- Accompagner les communes de Rennes Métropole (hors Rennes) : informer sur la démarche de mise en place d'un projet social, rédiger le projet social en collaboration avec la collectivité, participer aux comités techniques et soutenir les actions qui favorisent localement l'intégration des familles.
- Coordonner et animer les projets sociaux des terrains de Rennes en lien avec les chargés de missions d'AGV35 et les partenaires de droit commun.

Le développement des projets sociaux permet :

- de favoriser de manière générale, pour les gens du voyage, l'accès au droit commun et à la vie locale et pour les partenaires, une meilleure connaissance des usagers des aires d'accueil et des difficultés qu'ils rencontrent.
- de connaître le potentiel d'implication de l'ensemble du partenariat local dans les secteurs d'intervention les plus variés (loisirs, animation jeunesse, prévention santé, insertion professionnelle, accompagnement scolaire, action socio culturelle...).
- d'amorcer une réflexion sur l'accueil des gens du voyage parallèlement à la création des terrains (ou bien a posteriori), faire émerger les questions et les réticences et favoriser la connaissance des modes de vie des gens du voyage et la compréhension mutuelle.
- d'inciter à la mise en œuvre d'actions ou d'adaptations qui répondent aux problématiques de scolarisation, de santé, aux difficultés sociales ou économiques au plus près des besoins des familles du voyage.
- de prendre en compte les attentes exprimées par les familles.
- de faire connaître le fonctionnement du terrain, les pratiques de gestion et les conditions de séjours proposées aux familles.

Les contextes de mise en œuvre des projets sociaux étant différents sur chaque territoire, leur impact est très variable, nous proposerons d'évaluer la dynamique à partir de 4 axes :

La coordination du projet social et la mobilisation du partenariat. Indicateurs : mise en place de comités techniques, de groupes de travail spécifiques et de réunions de coordination.

La diffusion de l'information à apporter aux familles sur l'ensemble des services et structures locales. Indicateurs : réalisation d'un livret d'accueil à remettre aux familles, organisation de la diffusion de l'information, implication de partenaires sur le terrain.

La prise en compte des besoins et la participation des familles au projet social. Indicateurs : organisation de rencontres formelles ou non avec les familles pour connaître leurs besoins.

Le développement d'actions (initiatives locales) qui favorisent l'intégration et les échanges. Indicateurs : nombre et types d'actions développées.

Il est important de considérer que nous n'avons sans doute pas la connaissance de toutes les actions menées pour répondre aux demandes ou besoins des familles sur les aires d'accueil. Notamment sur les territoires où nous ne sommes pas sollicités pour accompagner le développement d'un projet social.

B- Accompagnement à la mise en œuvre des projets sociaux

En 2012, nous avons accompagné 12 collectivités dans la mise en œuvre de leur projet social (au titre de cette mission de développement social) sur les 41 aires d'accueil en fonctionnement sur le département (y compris, Ploubalay, St Nicolas de Redon, Allaire et la halte de passage de Le Verger).

- **Soit en participant à un comité technique** (ou groupe de travail) : Betton, Cesson Sévigné, Châteaubourg, Châteaugiron, Fougères, Guichen, Janzé, Liffré, Montauban, Noyal Châtillon sur Seiche.
- **Soit en accompagnant une démarche liée à l'animation du projet social** : Bain de Bretagne, Cesson Sévigné, Châteaubourg, Châteaugiron, Guichen, Janzé, Liffré, Montauban, Thorigné Fouillard.

Nous n'avons pas comptabilisé les actions développées en lien avec les 2 terrains de Rennes pour lesquels nous avons une mission particulière d'animation du projet social.

Sur Rennes Métropole, nous avons accompagné en 2012, la commune de Cesson Sévigné dans la mise en place de son projet social. Ce qui porte à 6 communes sur 17, qui ont depuis 3 ans formalisé une démarche de mise en œuvre d'un projet collectif autour de l'aire d'accueil.

Cependant en 2012, seulement 2 communes (sur 5, si l'on ne compte pas la commune de Cesson Sévigné) ont concrétisé cette dynamique, par la mise en place d'un comité technique ou le développement d'actions d'animation.

a°) Coordination des projets et mobilisation du partenariat local

La coordination du projet est un des moyens de garantir une mise en œuvre du projet social.

Hors Rennes, les projets sociaux pilotés et coordonnés localement responsabilisent les collectivités compétentes et **engagent à s'appuyer sur les ressources locales pour répondre aux besoins et attentes des familles.**

Cette dimension de coordination devrait être développée et optimisée par les collectivités compétentes, à l'instar de celles de Fougères, Liffré, Châteaubourg, Bain de Bretagne, Montauban, Noyal Châtillon sur Seiche, Janzé, Guichen par exemple.

Il est important, en effet, que le coordonnateur du projet social, en ayant connaissance des éléments de gestion du terrain, soit saisi de toute action ou intervention «spécifique», en lien avec les familles qui séjournent sur les terrains, y compris celles des chargés de mission d'AGV35 (dans un souci de cohérence d'actions et d'analyse la plus juste sur les besoins des familles et le type de réponses apportées).

Nous avons en 2012 organisé un Forum des partenaires dans le cadre de Convergences Culturelles et de l'événement Viva Cités, qui avait pour objectif de contribuer à mobiliser les partenaires des projets sociaux de Rennes Métropole.

a1/La coordination des projets sociaux sur Rennes Métropole.

Les interventions plus nombreuses de l'équipe d'AGV35 sur les terrains de Rennes métropole que sur le reste du département nécessiteraient une plus grande rigueur de coordination interne à AGV35 et avec les collectivités compétentes de gestion. Ce serait probablement une perspective importante pour l'année 2013.

Mais cette évolution est rendue difficile par le peu de projet sociaux engagés sur les communes, ce qui ne permet pas d'avoir un interlocuteur désigné et repéré par l'ensemble de l'équipe d'AGV35 et ne favorise pas l'implication des partenaires localement.

Même réflexion qu'en 2011 par rapport au faible développement des projets sociaux sur Rennes Métropole :

il faudra définir qui donne l'impulsion de cette mise en œuvre, entre le service habitat de Rennes Métropole et AGV35.

a2/La coordination des terrains de Rennes.

En 2011, 4 réunions de coordination interne à AGV35 avaient permis de « finaliser » un projet social du terrain de Gros Malhon qui formalisait la suppression des comités techniques et une nouvelle organisation de mobilisation du partenariat (cf chapitre suivant).

En 2012, il n'y a eu aucune réunion de coordination pour la mise en œuvre des projets sociaux de Rennes. Cette dimension n'est pas une priorité pour l'équipe.

Il y a eu par ailleurs 6 réunions de coordination entre AGV35 et la société VAGO pour le terrain de Gros Malhon et 2 pour le terrain de Petit-Champeaux.

a3/Les comités techniques ou comités de pilotage.

Nous pouvons en outre « mesurer » la mobilisation du partenariat à l'organisation de comités techniques qui réunissent régulièrement élus, équipes enseignantes, travailleurs sociaux, responsables associatifs, riverains...

Objectifs des comités techniques :

- développer une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour organiser l'accueil des gens du voyage sur les aires et dans l'environnement local.
- informer les partenaires sur toutes les questions liées aux gens du voyage.
- apporter des connaissances sur la fréquentation du terrain (durée des séjours, typologie des familles), son fonctionnement
- faciliter l'implication des partenaires et envisager les actions à développer.
- coordonner et évaluer la mise en œuvre du projet social et des actions engagées (bilan d'année).

a4/Les groupes de travail spécifiques

La création de groupes de réflexion ou de travail sur différentes thématiques, est un indicateur qui permet de prendre en compte une mobilisation active du partenariat et (ou) la volonté d'apporter des éléments de réponses aux difficultés et besoins repérés.

L'organisation interne ne rend sans doute pas compte de groupes de travail organisés sans que le lien soit nécessairement fait avec la mise en œuvre des projets sociaux.

Le tableau ci dessous n'est donc probablement pas exhaustif.

Comités techniques et groupes de travail mis en place en 2012 dans le cadre des projets sociaux				
DÉPARTEMENT (hors Rennes Métropole)	Mobilisation du partenariat mise en place d'au moins un comité technique en 2012	Nbre	Groupes de travail spécifiques	Nbre
DÉPARTEMENT (hors Rennes Métropole)	Châteaubourg Nelly	1	Bain de Bretagne Nelly Réunion/installation jeux sur le terrain	1
	Fougères Nelly, Isabelle	1	Châteaubourg Nelly Réunion appui technique	1
	Guichen Khaled	1	Châteaugiron Insertion sociale et professionnelle Manu Point fonctionnement terrain Nelly	2
	Janzé Nelly	1	Guichen Nelly Réunions préparation animations expo	2
	Liffré Nelly	1	Janzé Nelly Réunions préparation animations expo	2
	Montauban de Bretagne Nelly	1	Liffré Nelly Réunions / appuis techniques	2
			Montauban de Bretagne Nelly Réunions préparation animations expo	1
RENNES MÉTROPOLE	Betton Annie, Nelly	1	Cesson Sévigné Nelly 2 réunions temps fort gens du voyage 3 réunions appui technique rédaction projet	5
	Cesson Sévigné 1ère réunion projet social/interpartenariale Nelly Réunion validation projet social Sylvie, Nelly	2	Thorigné Fouillard Nelly Réunions / projet sensibilisation gens du voyage	5
	Noyal Chatillon sur Seiche Sylvie, Nelly	1	Le Rheu Nelly Réunion élus et équipes enseignantes, projet sensibilisation aux gens du voyage dans les écoles élémentaires. Informations sur le projet social (pas de suites)	1
<p>Les thèmes principaux abordés en comités techniques :</p> <p>Il faut noter que plus le projet social est dynamique et le partenariat local mobilisé, plus ces actions se mettent en place sans être accompagnées par AGV35 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informations sur le fonctionnement du terrain (bilan de fréquentation) et les actions 				

mises en place.

- fréquentation scolaire et les difficultés de scolarisation au collège, organisation de l'accompagnement scolaire.
- soutien aux problèmes d'illettrisme rencontrés par les familles (soit CLPS ou assuré par des bénévoles souvent issus du secours catholique).
- Relais vers les structures sociales et d'insertion professionnelle (voire accompagnement par les gestionnaires) .
- information sur les projets notamment autour des animations mises en place dans le cadre de l'exposition itinérante (pour Guichen, Janzé, Montauban et Cesson) .

Nous constatons, comme en 2011, que toute les collectivités qui ont mis en place un comité technique ou des groupes de travail spécifiques en 2012, sont en gestion directe (pas de délégation à une société), elles ont le souci de ne pas rester isolées dans leur politique d'accueil des gens du voyage. .

RENNES	La rédaction du projet social du terrain de Gros Malhon n'a pas été validée au cours de l'année 2012. Il avait été envisagé (lors de la dernière réunion de coordination pour le projet social en 2011), de créer un comité de pilotage de validation et de suivi de mise en œuvre. Ce groupe n'a pas été constitué.			
Gros Malhon	La réflexion sur la mise en œuvre du projet social du terrain de Petit-Champeaux est en suspend.			
Petit-Champeaux	Faut-il rédiger 2 documents spécifiques à chaque terrain ? La question n'a pas été tranchée en 2012.			
	A partir de 2011, il avait été décidé avec l'ensemble de l'équipe, de ne pas organiser de comités techniques spécifiques pour Rennes au profit d'une organisation peut être plus adaptée aux réalités de mobilisation du partenariat rennais.			
	De fait, le tableau ci dessous précise les différents modes de rencontres du partenariat en 2012 qui s'effectuent soit :			
	<ul style="list-style-type: none"> • en intégrant des réseaux existants • en organisant ou participant à des groupes de travail spécifiques sur la question des gens du voyage 			
	Implication AGV35 dans des dispositifs ou partenariats existants	Nbr e	Groupes de travail spécifiques	Nbr e
	Réunion enfance jeunesse /DQNE Nelly	1	Réunions Projet « Camp d'internement de Rennes » / Lycée Chateaubriand, MRAP	7
	Réunion préparatoire 8 mars / Ville de Rennes	1	Réunion / Accès à la lecture, actions spécifiques sur le terrain? / SMAE	1
	Réunions Projet « familles » / Maison Bleue, SMAE, Caravane Cie	5	Réunions préparatoires création spectacle « C'est où partir? » / organisation collecte paroles d'enfants et rencontre montage du dossier de subvention Fondation Abbé Pierre / Caravane Cie	6
	Réunion bilan Convergences 2011 Réunions préparation Convergences 2012 et coordination technique avec Viva Cités/ Rennes Métropole, UAIR	1 8	Réunion/ atelier illettrisme / CLPS	1
	Réunion bilan Projet « Des histoires »	2		1

Réunions préparatoires Projet « Des histoires » 2013 / Comptoir du doc, partenariat Villejean	2	Rencontre avec une conteuse / projet de spectacle (projet atelier avec des jeunes voyageuses) /	1
Réunions préparatoires « journée refus de la misère » / ATD	1	Réunion bilan des animations bénévoles « Lire et faire lire » / UDAF	3
Réunion Commission animation, projet Fête du canal 2013 / DQNO	2	Réunions organisation projet 8 mars /Création du livret «Corps et identités» et exposition dans la caravane / PRISME	
Réunions / Festival Rue des livres à Maurepas / Atelier culturel Maurepas	1		
Rencontre partenariat culturel Rennes / accessibilité des propositions aux publics « éloignés » / CRDED	1		
Préparation organisation séminaire « Travail social et discriminations »/ CRDED			

b°) Diffusion de l'information / connaissance des structures locales

L'information est un axe important à développer dans le cadre de l'animation du projet social. Elle peut être relayée par les gestionnaires mais aussi directement par les structures soucieuses d'aller au devant des familles souvent « recluses » sur les aires d'accueil, par habitude, par crainte de s'exposer aux regards.

Si nous constatons que les familles ne paraissent pas toujours intéressées par les initiatives locales et les activités proposées à l'extérieur du terrain, il est toutefois nécessaire de continuer à transmettre les informations, de manière à montrer aux usagers qu'ils sont considérés comme des habitants à part entière d'un territoire.

b1/ Installation d'un panneau d'affichage sur le terrain

Si quelques panneaux d'affichage ont été installés (Châteaugiron, Montauban, Liffré, Noyal Chatillon sur Seiche...), ils ne sont pas toujours utilisés comme supports d'informations locales.

C'est une thématique sur laquelle nous insistons dans le cadre de nos rencontres avec les collectivités compétentes (réflexions sur la mise en œuvre du projet social, comités techniques...).

b2/ Mise en place des livrets d'accueil à destination des familles

Le livret d'accueil constitue la part du projet social élaborée par l'ensemble des partenaires, qui est destiné aux familles. Il s'agit d'un outil important tant du fait de l'implication des partenaires pour transmettre les informations sur leurs structures, que pour les familles. Pour être le plus adapté, il doit transmettre les informations de manière simple et synthétique.

Quelques éléments d'évaluation sur l'utilisation des livrets d'accueil :

Commune	Livret distribué aux familles	Livret utilisé par le gestionnaire	Commentaires
Rennes Gros Malhon	Oui	Oui	Livrets transmis par l'intermédiaire du service accueil (VAGO). Il a été bien reçu par les familles et est un outil utile pour les gestionnaires qui peuvent relayer l'information vers les usagers. Distribué de manière « expérimentale » au cours de l'année 2012, il est, aujourd'hui diffusé de manière plus systématique. Cependant, il doit être remis à jour régulièrement (nombreuses coordonnées), il faut donc sortir de petits tirages.
Rennes Petit-Champeaux			Livret est en cours de réalisation.
Fougères	Sur demande	Oui	Livret présenté systématiquement aux nouvelles familles par les gestionnaires. Les familles sont pour la plupart des habituées de Fougères, elles connaissent déjà les principaux services. Perspectives : souhait des gestionnaires de faire évoluer le livret avec des informations sur les autres terrains (du département), notamment les numéros de téléphone qui sont fréquemment demandés par les voyageurs.
Bain de Bretagne	Oui	Oui	Livret qui a fait peau neuve en 2012
Liffré	Oui		Livret systématiquement transmis aux nouvelles familles
Montauban de Bretagne	Oui	Oui	Le livret est transmis aux familles mais souvent les personnes viennent quand même chercher l'information au bureau. Il est très utilisé par la gestionnaire.
Noyal Chatillon/Seiche	Sur demande	Oui	La plupart des familles ne gardent pas les papiers, le livret est remis aux familles qui le demandent. Les informations sont affichées sur un panneau installé sur le terrain.

b3/ Intervention des partenaires sur les aires d'accueil / actions collectives familles

Aires d'accueil	Action	Partenaires / Coordination	Implication AGV35
Bain de Bretagne	Vernissage de l'exposition itinérante « Brèves de caravanes »	Nombreux partenaires du projet social	Participation organisation
Fougères	Projet informatique/jeunesse L'école du voyage (atelier illettrisme)	APE2A CLPS	
Noyal Chatillon sur Seiche	Animations de Noël / Ateliers décoration animés par la gestionnaire		
Cesson Sévigné	Bibliothèque de rue	Médiathèque	Rencontre préalable avec les familles
Rennes / Gros Malhon	Action de sensibilisation activités enfance jeunesse du quartier	Maison Bleue et Maison de quartier La touche	Coordination Accompagnement
Rennes / Gros Malhon	Animation / projet « Nos arbres, forêt de notre diversité »	Association Travesias	Accompagnement
Rennes / Gros Malhon	Information dispositif <i>Sortir</i>	CCAS	Coordination et accompagnement
Rennes / Gros Malhon	Projet « familles » : recueil de recettes de cuisine	Maison Bleue	Coordination et accompagnement
Rennes / Gros Malhon	Atelier illettrisme	CLPS	
Rennes / Gros Malhon	Formation « passerelle vers l'emploi »	PRISME	Suivi stagiaires
Rennes / Gros Malhon	Lire et faire lire (UDAF) 6 séances mises en place sur le terrain de Gros Malhon,	UDAF (groupe de bénévoles)	Coordination et accompagnement
Rennes Gros Malhon Petit-Champeaux	2 réunions usagers 2 réunions usagers	Rennes Métropole, VAGO, AGV35	Animation
Rennes Gros Malhon Petit-Champeaux	Animation collecte de paroles d'enfants (création spectacle « C'est où partir »)	Caravane Cie	Coordination Accompagnement
Rennes / Petit-Champeaux	Atelier rencontre avec le réalisateur du documentaire « Le bonheur »/ Projet « Des histoires » :	Comptoir du doc, AFEV	Coordination Accompagnement

c°) La participation des familles au projet social et la prise en compte des besoins

De manière générale, la place des usagers dans la mise en œuvre des projets sociaux est à faire évoluer. Certaines collectivités, comme celle de Châteaubourg invitent les familles à participer aux comités techniques. Jusqu'à présent aucun usager du terrain ne s'est présenté mais la démarche est probablement à inscrire dans la durée.

Les réunions d'usagers organisées sur les terrains sont un moyen pour impliquer les gens du voyage et prendre en compte des besoins, des questions et des actions à développer.

A Betton, les élus rencontrent systématiquement chaque famille une fois par an, sur le terrain pour les informer de la mise en place d'un projet social les concernant.

A Rennes, 2 réunions d'usagers ont été organisées sur chaque terrain en 2012, il en avait été prévu 3 par an.

Des lettres d'information ont été créées pour transmettre à toutes les familles les points abordés lors des réunions :

- 2 nouveaux numéros de **La Place**, pour le terrain de Gros Malhon
- 2 numéros **Petit-Champeaux infos**

d°) Le développement d'actions (initiatives locales) qui favorisent l'intégration et les échanges

Plusieurs collectivités et structures se sont engagées, à leur initiative, en 2012 dans des projets favorisant une meilleure connaissance des gens du voyage, l'ouverture sur l'extérieur et la rencontre entre les familles du voyage et les habitants.

Cette dimension apparaît être un indicateur particulièrement révélateur d'une dynamique politique et sociale de prise en compte des gens du voyage sur les territoires.

Ces actions de sensibilisation mobilisent une part importante du temps de la mission développement social.

Notons qu'en 2012, plusieurs collectivités, parties prenantes de la création de l'**exposition itinérante « Brèves de caravanes, le temps d'un café »** ont mis en place des animations pour accompagner la diffusion de l'exposition : Bain de Bretagne, Guichen, Janzé et Montauban.

Collectivités compétentes	Type de projet	Partenaires impliqués	Liens avec les familles sur l'aire d'accueil
Cesson Sévigné	<p>Présentation de l'exposition « Brèves de caravanes » à la Médiathèque pendant 1 mois.</p> <p>Animation Jazz manouche (Pitou Waiss) à la médiathèque dans le cadre du Temps fort gens du voyage</p>	<p>Médiathèque soutenue par la commune</p> <p>AGV35 a accompagné la mise en place du projet, rencontre médias</p>	Visite familles sur le terrain / infos projet / invitation aux animations
Thorigné Fouillard	<p>Animation vœux</p> <p>Animations dans le cadre de la semaine de sensibilisation Gens du voyage, lecture spectacle « femmes du voyage dans le rouge »/débat, documentaire, exposition « nos voisins, les gens du voyage », « Latcho Drom »</p>	<p>Commune de Thorigné</p> <p>Médiathèque en parallèle de la mise en place du projet social</p>	<p>Familles invitées</p> <p>Familles impliquées pour participer à la journée festive de clôture (annulée au dernier moment)</p>
Bain de Bretagne	<p>Animations dans le cadre de l'exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Vernissage, concert Pitou Waiss Conférence Spectacle « Gadgi » Interventions sur les gens du voyage</p>	<p>Communauté de communes, gestionnaire Espaces jeunes Médiathèques</p> <p>Actions suscitées par la gestionnaire, coordinatrice du projet social</p>	Familles impliquées pour le vernissage qui a eu lieu sur le terrain
Montauban	<p>Animations dans le cadre de l'exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Vernissage Interventions sur les gens du voyage</p>	<p>Communauté de commune, gestionnaire Collège Evarist Gallois (classes 5ème) Lycée La Providence (classes 2nde)</p>	Infos familles, invitation vernissage
Janzé	<p>Animations dans le cadre de l'exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Conférence Spectacle « C'est où partir? » débat Interventions sur les gens du voyage</p>	<p>Pays de la Roche aux Fées, gestionnaire Médiathèques, espaces jeunes Caravane Cie</p>	Infos familles
Guichen	<p>Animations dans le cadre de l'exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Vernissage Documentaire /débat Interventions sur les gens du voyage</p>	<p>ACSOR, gestionnaire Médiathèques</p> <p>Animation AGV35</p>	<p>Infos familles, invitation vernissage Participation gens du voyage au débat</p>
Rennes Métropole	<p>Sensibilisation à la journée des femmes (8 mars) : création d'une</p>	<p>Ville de Rennes</p>	15 femmes stationnées sur différents terrains

	exposition : « Qu'est ce qui a changé dans votre vie de femme »		
Rennes Petit-Champeaux	Rencontre avec le dessinateur Kristt Mirror	Dessinateur	3 familles suite aux témoignages récoltés sur l'internement
Rennes Gros Malhon	Animation « Familles » / temps fort clôture du projet : 20h de la place : Conférence « Famille et gens du voyage » animée par E. Stitou. Concert Jazz manouche / remise des croquis de P. Bougeault aux familles	Maison Bleue, SMAE, Caravane Cie, structures du quartier	Conférence proposée sur le terrain de Gros Malhon. Participation de plusieurs voyageurs.
Rennes Gros Malhon	3 interventions auprès des jeunes en formation « Passerelle » / Perspective 8 mars 2013 (animation création silhouette et atelier autour de la notion d'identité)	PRISME Socio esthéticienne Enseignante (IUT carrières sociales)	12 jeunes voyageurs
Rennes Gros Malhon	20h de la place Diaporama photo « Canal St Martin 74 »	En présence du photographe et de sa femme	Nombreuses familles à la soirée
Rennes Gros Malhon	Résidence illustratrice Pascale Bougeault « croquis de familles ».	SMAE (Ville de Rennes)	4 familles ont accueilli l'illustratrice et se sont fait « croquer »
Rennes Gros Malhon	Rencontre jeunes voyageurs et enfants du quartier St Martin	Club jeune de la Maison Bleue	Animation proposée aux enfants du terrain et rencontre avec les familles

e°) Réflexion sur le développement des projets sociaux

Nous constatons toujours d'importants écarts entre la volonté d'ouverture vers les services de droit commun et les réalités de précarité, d'exclusion, de repli vécues par de nombreuses familles qui séjournent sur les aires d'accueil collectives du département.

La nécessité de répondre d'abord à des besoins fondamentaux rend tout projet plus collectif ou d'ouverture sur l'extérieur, difficile, voire impossible. C'est une question de priorité.

Un état de fait qui ne favorise pas la mise en place des projets sociaux qui ne répondent pas à des attentes explicites des familles. Ces dernières, en effet, peuvent trouver plus d'écoute et de compréhension dans un réseau de proximité et de re connaissance (gestionnaires, chargés de mission AGV35...)

Néanmoins, nous considérons que mobiliser le partenariat local et informer les familles sur l'organisation des services locaux :

- doit être une perspective centrale qui peut favoriser une adaptation plus rapide au contexte d'accueil local
- peut être apprécié par des familles plus promptes à y voir une forme d'évolution par rapport aux regards stigmatisants qu'on porte encore généralement sur leur communauté

Par ailleurs, les problèmes d'illettrisme rencontrés par les familles restent centraux. Un groupe de travail interne à AGV35 a été mis en place en 2012, un engagement qui devrait faire naître des analyses plus précises du phénomène et perspectives d'actions.

Des questions subsistent par rapport à la mise en place des projets sociaux :

- Comment les chargés de missions d'AGV35 peuvent ils répondre aux besoins ou aux attentes des familles sans faire écran à l'organisation locale pour relayer vers les services de droit commun? Peut on l'évaluer?
- Comment inciter les collectivités à s'engager dans une dynamique de projet social? Elle nécessite une volonté politique et technique sans laquelle AGV35 reste assez démuné.

II. La coordination par thématique

A- Coordination et partenaires de la scolarisation

La mission d'accompagnement des partenaires de la scolarité participe, au niveau départemental, à la prise en compte des familles et des enfants du voyage dans les dispositifs scolaires de droit commun, et à la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire. Cet accompagnement se traduit par des actions d'information, de coordination ou encore d'animation auprès des partenaires impliqués dans la scolarisation des enfants du voyage (collectivités, écoles, collèges, enseignants spécifiques, Inspection académique, bénévoles, équipes de réussite éducative...).

Cette mission s'articule autour de cinq axes, complémentaires de l'accompagnement effectué auprès des familles : l'information et la coordination des partenaires, la participation à la gestion de la mobilité scolaire, le renforcement des relations entre structures éducatives et familles du voyage, le développement de l'accompagnement à la scolarité et l'accueil au sein de l'enseignement secondaire.

Axes de travail de la mission scolarité	Total des interventions/ réunions	Dont Rennes	Dont département
Information et coordination des partenaires	27	12	15
Relations familles/structures éducatives	18	8	10
Accompagnement à la scolarité	20	14	6
Enseignement secondaire	10	5	5

a°) Information et coordination

Le travail d'information et de coordination des partenaires vise à apporter collectivement des solutions aux problématiques spécifiques de la scolarisation des enfants du voyage.

Sur Rennes Métropole, les liens sont permanents avec l'équipe d'enseignants spécifiques, qui gèrent au quotidien l'accueil des enfants du voyage dans les classes. Des rencontres régulières sont organisées, à leur initiative ou à celle de la chargée de mission scolarité AGV35, et les contacts téléphoniques fréquents, afin de faire le point sur les suivis scolaires en cours et d'établir des relais mutuels sur les situations complexes régulièrement rencontrées : difficultés relationnelles entre les parents et les équipes enseignantes, niveaux scolaires faibles, absentéisme, problèmes de comportement des enfants, orientations spécifiques... Cette étroite collaboration favorise pour beaucoup la réactivité des interventions auprès des parents et des équipes enseignantes, car le travail partenarial peut être mené de part et d'autre dans un esprit de prévention.

Par ailleurs, il est parfois nécessaire d'organiser sur les territoires des réunions élargies, qui mobilisent les acteurs de la scolarité directement impliqués dans une gestion complexe de situations scolaires individuelles ou collectives. Ainsi, collectivités, gestionnaires, Education nationale et autres sont amenés à nous solliciter sur les problématiques de fréquentation des écoles et collèges (enfants non scolarisés, absentéisme récurrent), sur la gestion difficile des niveaux scolaires, sur les transports scolaires, la cantine, l'accompagnement scolaire... Plus largement, il s'agit aussi d'apporter des éléments de compréhension du mode de vie et des spécificités culturelles des familles du voyage, qui ont un effet direct sur la scolarisation de leurs enfants. Bon nombre de professionnels se trouvent déstabilisés par des comportements en décalage avec la norme scolaire, voire même par des attitudes jugées provocantes ou irrespectueuses, et se sentent démotivés face au manque d'investissement scolaire de certaines familles du voyage. Les temps d'échange, notamment sur le rapport à l'école et les solutions à envisager, favorisent la mise en relation avec ces mêmes familles.

L'intervention d'AGV35 consiste ici dans un premier temps à diagnostiquer la situation, par des visites sur les aires d'accueil, auprès des familles, et des entretiens auprès des professionnels.

Puis si nécessaire à organiser ou participer à des réunions de travail ou des « commissions scolarité » entre partenaires concernés. Sur l'année scolaire 2011/2012, réunions de ce type se sont déroulées sur le département, dans les communes suivantes : Rennes, Montauban, Betton, Châteaubourg, Pleurtuit, Châteaugiron, Janzé, Dol de Bretagne, Liffré.

L'objectif de ces rencontres est d'apporter des préconisations et d'établir des manières de travailler ensemble à la résolution des situations problématiques et/ou de déboucher sur des actions concrètes (cf ci-dessous : accompagnement scolaire, actions de sensibilisation...), qui prennent en compte les besoins exprimés par les familles du voyage.

De manière plus instituée, l'organisation de la rentrée scolaire sur Rennes fait l'objet d'un dispositif spécifique de coordination : action de pré-rentrée

auprès des familles et en lien avec les écoles de secteur, l'Inspection Académique et les enseignants spécifiques, réunion des partenaires de la scolarité.

La présence des familles du voyage sur les aires d'accueil de Rennes à la période de la pré-rentree scolaire nous a permis de planifier la répartition des enfants dans les écoles de secteur et d'accompagner les équipes enseignantes dans la gestion de ces inscriptions.

Pour les arrivées en cours d'année scolaire à Rennes, un travail partenarial est entrepris avec l'Inspection Académique pour des recherches de solution d'accueil dans les écoles de secteur.

Au niveau départemental, la prise en compte des déplacements et des arrivées des élèves en cours d'année nécessite un moindre accompagnement des familles, qui sollicitent le plus souvent directement les écoles du secteur concerné. Néanmoins, il arrive parfois que la recherche d'une solution d'accueil dans les écoles de secteur soit nécessaire, en lien avec l'Éducation nationale et la commune accueillante : c'est le cas notamment lors de stationnements spontanés de groupes familiaux, même si l'organisation actuelle au niveau partenarial ne nous permet pas d'anticiper et de gérer cet afflux d'enfants du voyage en direction des écoles.

b°) Renforcement des relations familles/structures éducatives

Dans le cadre de situations individuelles, des actions de rapprochement et de conciliation ont été initiées (18 sur le département) entre les équipes enseignantes et les familles, notamment en cas de difficultés relationnelles, d'orientations spécifiques ou de situations d'absentéisme : rencontres tripartites, mise en relation parents/écoles ou collègues, participation aux réunions « équipes éducatives » ou « équipes de suivi de scolarisation » (pour les élèves handicapés) sur Rennes Métropole .

Ces actions donnent également lieu à des échanges sur la culture des gens du voyage et à une sensibilisation des acteurs éducatifs aux spécificités des parcours scolaires et du rapport à l'école des familles.

c°) Appui technique du réseau d'accompagnement scolaire

Sur Rennes

La chargée de mission scolarité assure la gestion et l'animation de l'équipe de bénévoles d'AGV35, en lien avec les équipes enseignantes :

- recrutement, formation et accueil des bénévoles (3 nouveaux bénévoles pour l'année 2011/2012).
- organisation et animation des séances hebdomadaires, appui technique aux bénévoles.
- temps réguliers de concertation avec les équipes enseignantes.
- organisation de rencontres bénévoles/parents, bénévoles/enseignants (dont une réunion élargie avec l'école Joseph Lotte lors de la rentrée scolaire).
- organisation et animation de trois rencontres dans l'année réunissant toute l'équipe de bénévoles : moments privilégiés pour renforcer la

cohésion, partager les avancées et les difficultés, faire le bilan des accompagnements et des besoins et proposer de nouveaux objectifs.

L'été 2011 avait permis un rapprochement auprès de la Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine, afin de faire connaître l'action d'AGV35 en terme d'accompagnement scolaire et d'envisager des possibilités de coopération.

Durant l'année scolaire 2011/2012, les bénévoles d'AGV35 qui le souhaitent ont ainsi pu participer au plan de formation dispensé par la Ligue, sous forme de modules thématiques destinés à l'ensemble des bénévoles rennais de l'accompagnement à la scolarité. Une formation spécifique a aussi été organisée en juin 2012 pour les bénévoles d'AGV35, avec pour sujet « Apprendre par le jeu ».

En parallèle et toujours auprès de la Ligue, nous avons été intégrés au Groupe de réflexion de l'accompagnement à la scolarité du réseau rennais.

(Pour le bilan de l'action d'accompagnement scolaire primaire et CNED sur Rennes, cf. « Accompagnement des familles en matière de scolarisation »).

Sur le département

La mission d'AGV35 est d'accompagner les partenaires dans l'adaptation ou la création d'actions d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants et des jeunes du voyage, dans une dynamique de co-construction du projet entre familles et partenaires.

- Diagnostic des besoins des familles présentes sur le territoire
- Diagnostic du réseau d'acteurs et des ressources locales qui peuvent être mobilisés
- Mise en relation entre partenaires et familles : visites sur le terrain et/ou réunions sur des lieux d'accueil de la commune.
- Appui technique aux accompagnateurs, notamment pour l'aide développée aux élèves inscrits aux cours du CNED (outils d'apprentissages spécifiques qui nécessitent d'apporter des informations).

A Redon et Dol de Bretagne, les Dispositifs de Réussite Educative ont à nouveau été sollicités durant l'année scolaire 2011/2012 par AGV35, dans la continuité des actions précédentes (aide aux devoirs).

A Dinard, un travail de mise en réseau entre l'aire d'accueil et le centre social (situé à proximité immédiate de l'aire) avait été entrepris pendant l'été 2011, ce qui a permis de lancer à la rentrée un projet d'accompagnement scolaire pour les jeunes inscrits au CNED.

A Gévezé, suite à la construction d'habitats adaptés, des sollicitations sont venues des familles du voyage installées, dont les enfants étaient scolarisés au CNED. Des bénévoles de la commune ont été rencontrés, formés et mis en relation avec ces familles, et des séances d'aide aux devoirs se sont déroulées sur toute l'année scolaire.

d°) Accompagnement des partenaires du secondaire

Le passage du primaire vers le secondaire est une étape particulièrement fragile dans le parcours scolaire des enfants du voyage. Les partenaires scolaires n'ont pas forcément connaissance des pratiques des familles du

voyage en la matière (inscriptions au CNED, distance par rapport au collège, et parfois descolarisation...) et restent parfois démunies face à ces spécificités. Des actions de passerelle CM2/6ème ont ainsi été entreprises, afin de lutter contre le décrochage scolaire des enfants du voyage sortant de l'enseignement primaire :

- réunions de bilan avec les équipes enseignantes et les enseignants spécifiques sur les orientations à anticiper et accompagner pour la rentrée scolaire de septembre 2013 (Rennes, Betton, La Chapelle des Fougertez).
- organisation d'une rencontre d'information parents /école à Rennes, autour de l'orientation vers les dispositifs du secondaire (collège ordinaire, SEGPA, classe « voyageurs », CNED...).

Par ailleurs, quelques visites au domicile des parents ont également eu lieu avec l'enseignante spécifique de la classe « voyageurs » du collège des Gayeulles, afin de proposer des adaptations propres à favoriser la motivation des jeunes en situation de décrochage, ou bien réguler des situations de conflit.

Enfin, des rencontres et contacts avec les collèges ordinaires accueillant des enfants du voyage ont été nécessaires afin de faciliter l'inscription et l'intégration de ces derniers dans les établissements.

B- Coordination et partenaires de l'accueil et de l'Habitat

a°) L'appui à la coordination de l'accueil sur l'aire et son environnement

Cette action s'inscrit dans une démarche d'appui technique tant pour les familles accueillies que pour les collectivités qui accueillent. Ainsi plusieurs rencontres avec les partenaires communes et/ou communautés des communes concernées par l'accueil sur les aires ont été réalisées pour répondre à des questions liées à l'accueil et à la gestion. Ces rencontres techniques sont intervenues à deux niveaux.

Un niveau préventif de conseil, d'appui et d'assistance pour prévenir les phénomènes qui freineraient l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la gestion. Comme le retard de paiement des redevances qui évoluerait d'une manière menaçante pour la gestion, les rapports avec les forces de l'ordre, le risque de tensions avec le voisinage (commerces, riverains), les relations avec les structures sociales et administratives environnantes (école, mairie, CDAS, CCAS, associations caritatives).

Un niveau curatif quand il s'agit d'une problématique qui mettrait en danger immédiat les conditions d'accueil, d'intégration et de gestion. Ce sont des rencontres ad'hoc dans le but d'apporter rapidement une réponse pour circonscrire un phénomène devenu inacceptable pour la collectivité. La plupart des cas, il s'agit des problématiques liées à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publique dont les réponses apportées répondent une logique du maintien de l'ordre public.

b°) Accompagner les partenaires dans l'accès au logement des familles

D'abord, par l'information auprès des partenaires, sur les constats rencontrés sur le terrain au cours des échanges relatifs à l'accueil sur les aires et sur les autres choix d'habitat que celui de la résidence mobile (caravane). En effet, les familles qui ont tendance à se fixer sur les aires d'accueil et ne voyagent que les mois d'été, aspirent à abandonner la caravane pour un logement traditionnel ou spécifique.

Apporter ensuite, l'appui aux partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales, les communautés des communes du département, plus particulièrement Rennes Métropole, les collectivités, les bailleurs impliqués dans l'offre du logement social et les services sociaux par secteur. Le besoin des gens du voyage se transforme en demande de logement que nous relayons et nous accompagnons la concrétisation en apportant appui et assistance tout le long du processus d'accès au logement.

c°) L'appui technique et la médiation pour les terrains privés

VILLE	ZONE	CONTACTS	RENCONTRES	PROBLÉMATIQUE
Cintré	ZN	Famille/ Commune	6	Demande d'un branchement électrique : Refus de la mairie. suivi
Orgères	ZN	Famille	1	Aménagement d'un terrain non constructible.
Goven	NH et ZA	Famille/ Commune	3	Demande d'aménagement en adéquation avec la réglementation en vigueur. Suivi et fin.
.Goven	ZA	Famille	2	Régularisation d'une construction précaire mais fixe.
VEZIN-LE-COQUET	ZN	Commune	4	Aménagement d'un terrain en zone sensible (partiellement inondable)
Noyal-Sur-Vilaine	ZA ?	Famille	2	Projet de viabilisation d'un terrain
St Malo	ZC	Famille	3	Branchement eau, électricité et ramassage poubelle.
Saint Thurial	mobile-home	Famille/ Commune	2	Contentieux avec la mairie : passage vers un branchement électrique permanent.
Total 2012			23	

Le tableau ci-dessus donne un récapitulatif des dossiers qui ont été traités ou en cours de traitement depuis 2012.

Les collectivités sont confrontées à des problématiques liées à la propension des familles du voyage à avoir leur propre terrain qu'elles aménagent sommairement, dans un premier temps, pour s'y établir avec leurs caravanes. La plupart des cas, ces familles font l'acquisition de terrains en zones agricoles ou en zones naturelles dont la réglementation

ne permet pas une installation durable sans rapport avec ce qui est prévu dans le PLU (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme).

Dans ce domaine qu'est l'urbanisme, nous accompagnons les collectivités et les gens du voyage pour qu'il y ait « négociation » pacifique entre eux. Dans le cas où les situations paraissent insolubles, par le conseil et l'information auprès des gens du voyage nous essayons de limiter les risques d'utilisation du sol contraire aux lois en vigueur.

L'année 2012 était riche en situation de cette nature. Par la médiation, même si les solutions définitives ne sont pas nombreuses (1/10), la plupart des « conflits » sont restés dans un cadre acceptable.

C- Coordination et partenaires de l'insertion professionnelle

Deux salariés du GIP AGV35 travaillent respectivement à l'insertion professionnelle des jeunes voyageurs et à celle des adultes. Quatre grandes thématiques traversent selon nous la question de l'insertion professionnelle et sont vectrices de partenariats. Il s'agit de l'emploi, de la formation, de la mobilité, et, parfois, de la justice.

a°) Appui des partenaires de l'accès à l'emploi

La mission insertion des adultes voyageurs vers l'emploi ne s'est concrétisée au sein du GIP que depuis le mois de septembre 2011. Cet axe de travail reste donc à développer en 2012/2013.

AGV oriente d'ores et déjà les voyageurs selon leurs projets professionnels et besoins vers l'ADIE pour bénéficier d'un micro-crédit personnel pour l'emploi. L'ADIE propose également des micro-crédits personnels pour l'emploi dont le montant peut aller jusqu'à 3 000€. Ces micro-crédits sont destinés à aider les chômeurs à retrouver un emploi salarié ou les salariés à se maintenir dans leur emploi. Il permet de financer un permis de conduire, une formation, un déménagement, un véhicule (ou sa réparation), etc.

b°) Appui des partenaires de la légalisation des activités

Le GIP AGV 35 est un outil qui doit permettre d'apporter des conseils et d'assurer la médiation et la coordination de l'ensemble des acteurs concernés sur la question de l'insertion professionnelle des gens du voyage. Cela se traduit par une participation aux réflexions et un appui aux professionnels et partenaires qui accompagnent les familles.

CCAS de Villejean

La densité de la population à Rennes, essentiellement regroupée et domiciliée sur le terrain de Rennes au Gros Malhon entraîne de fait une gestion des bénéficiaires du Rsa par les ALI du CCAS de Villejean.

En lien avec les animateurs locaux d'insertion du département et principalement ceux de Rennes Métropole, AGV 35 participe à

l'accompagnement des voyageurs entrepreneurs dans le suivi de leurs activités dans le cadre des contrats d'engagement.

Les animateurs locaux d'insertion du CCAS de Villejean sont les référents dans le cadre de l'accompagnement lié au RSA et plus largement sur l'insertion économique. De ce fait, les animateurs locaux d'insertion sont mobilisés pour accompagner les gens du voyage dans un projet professionnel, et ce dans le cadre du dispositif RSA. Par conséquent, une collaboration s'est instaurée avec AGV 35. En effet, la plupart des actions d'insertion conduites avec les bénéficiaires du RSA concernent l'emploi en direction de la création d'entreprise. Pour ce faire AGV utilise les outils des ALI : évaluation du projet d'insertion et préconisation, orientation vers l'ADIE en fonction du nombre de place disponible dans le dispositif d'accompagnement ADIE/CCAS. Cependant ce dispositif ne permet de prendre en charge que trente gens du voyage bénéficiaires du RSA.

Ainsi, il existe entre AGV 35 et les animateurs locaux d'insertion de Villejean une rencontre technique tous les 2 mois afin de procéder à des échanges d'informations et d'arbitrages sur certaines situations afin d'apporter une cohérence à l'accompagnement de cette population.

Enfin, il a été instauré un comité technique 2 fois par an entre les animateurs locaux d'insertion de Villejean, L'ADIE et AGV 35 permettant de procéder aux entrées et sorties du dispositif d'accompagnement lié par la convention du Conseil Général.

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique

Il existe une convention d'accompagnement entre l'ADIE et le Conseil Général. L'intervention de l'Adie s'est basée sur un constat : un certain nombre de personnes ont un projet de création d'activité, un savoir-faire, l'envie de créer, mais ne peuvent pas concrétiser leur projet, car les portes leur sont fermées. L'objectif de l'**ADIE** est donc d'aider (par un financement et un accompagnement) ces personnes, souvent exclues du système bancaire, souhaitant créer ou développer une activité économique.

Les allocataires des minimas sociaux (RMI, API, ASS) sont le public cible de l'ADIE (56% de personnes financées) : travailleurs indépendants 5%, demandeurs d'emploi non indemnisés 8%, ARE 25%, salariés 3%. Compte tenu de la convention entre le Conseil Général et l'ADIE qui limite le nombre de bénéficiaires de l'action, AGV35 est sollicité pour répondre aux demandes urgentes des entrepreneurs en attente d'une place. Par ailleurs, une part importante des voyageurs entrepreneurs n'est pas prise en charge dans le dispositif d'accompagnement ADIE compte tenu du fait qu'ils cumulent des handicaps : le faible niveau de formation, illettrisme ou ne sait à peine lire, écrire et compter. C'est souvent ce faible niveau de formation qui est à l'origine d'une difficulté d'insertion dans le monde du travail salarié. Mais disposer d'un diplôme n'est pas forcément un gage d'accès au crédit bancaire pour créer son entreprise.

Les projets dans lesquels s'engagent les bénéficiaires de l'action de l'ADIE et d'AGV relèvent plus souvent du commerce (26%). Le 2ème secteur d'activité est celui de services (24%), notamment les services à la personne qui sont en plein développement. Commerce sédentaire : 17%, bâtiment : 12%, artisanat : 7%, agriculture : 4%, restauration : 5%, culture : 2%.

Le partenariat était efficient jusqu'à la moitié de l'année avec des réunions de suivis (transmission de dossiers gens du voyage), 2 comités techniques

avec les ALI de Villejean institutionnalisés ; cependant le changement du chargé de mission de l'ADIE (septembre 2012) ainsi que sa formation ont ralenti ce partenariat.

Chambre des métiers et de l'artisanat :

Les services de la Chambre de métiers et de l'artisanat ont permis des rencontres pour aider et déterminer un plan d'actions des étapes à réaliser :

- Monter votre projet
- Acquérir des connaissances lors d'un stage de préparation à l'installation
- Simplifier vos formalités administratives
- Conseiller votre jeune entreprise au démarrage de son activité
- Accompagner votre entreprise tout au long de son développement

Cependant, pour les immatriculations il reste des difficultés pour certaines professions, car ces dernières sont réglementées. L'exigence de diplômes devient incontournable ; ainsi à l'exemple du nettoyage de façade qui est une profession réglementée, les voyageurs ne sont pas en conformité avec la réglementation.

En 2013, il est prévu de travailler avec la chambre des métiers sur les professions qui ne nécessitent pas de diplômes, ainsi que sur les formations adaptés aux voyageurs afin de limiter les refus d'immatriculations.

Chambre de Commerce :

Créer une entreprise est un projet qui demande une réflexion et un cheminement particulier. Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie aide à construire le projet de création d'entreprise. Au sein de la CCI, des conseillers spécialisés en création d'entreprise participe à l'accompagnement par une analyse de la viabilité du projet et prépare à devenir chef d'entreprise. La CCI est un partenaire tout au long de la vie de l'entreprise : création, fusion, internationalisation, transmission, etc. Le partenariat en l'état est efficient, il permet une simplification pour les immatriculations et créations d'entreprises.

RSI :

Le dispositif d'auto-entrepreneur est particulièrement adapté aux personnes qui souhaitent tester un projet, par exemple un demandeur d'emploi ou un étudiant mais également pour un salarié du secteur privé, un fonctionnaire ou un retraité en complément de son revenu.

La volonté de légaliser les pratiques professionnelles des gens du voyage sans accompagnement, et par la méconnaissance de ces personnes sur les différents choix de statut d'entreprise ou fiscal provoque des difficultés de gestion. Le conseil et l'information auprès des gens du voyage permet de limiter les difficultés de gestion administrative et financière. Cependant pour ceux qui ne sont pas pris en charge par un accompagnement ou un conseil ponctuel il est essentiel d'instaurer une médiation entre les gens du voyage entrepreneur et le RSI pour limiter les risques financiers.

Le partenariat entre le RSI et AGV 35 permet de prévenir ces difficultés et apporte une sérénité dans la gestion d'entreprise. En outre, il permet de trouver des solutions amiables et encourager la légalisation des pratiques

professionnelles des gens du voyage . Les services du RSI concernent les ressortissants actifs, invalides ou retraités, ainsi que leurs ayants-droit. Pour bénéficier de certains service du RSI les entrepreneurs doivent en faire la demande par écrit et fournir toutes les pièces justificatives demandées afin de pouvoir présenter les dossiers et réduire les difficultés financières, ce partenariat apparaît donc comme essentiel entre AGV35 et le RSI. Cette collaboration entre AGV35 et le RSI facilite la résolution d'éventuelles difficultés ponctuelles de la vie quotidienne (Charges d'entreprises, frais de santé...)

Pour les actifs, les aides ne seront attribuées qu'en dernier ressort, après avoir utilisé au préalable toutes les possibilités offertes par la législation pour permettre de régler les cotisations et contributions personnelles.

Points Accueil Emploi (PAE) et Chantiers d'Insertion :

Les PAE sont des partenaires importants des territoires péri-urbains et ruraux tant pour les jeunes que pour les adultes. On y trouve autant des offres d'emploi que des informations, des interlocuteurs connaissant bien le marché local de l'emploi, les offres de chantier d'insertion, et des permanences de la Mission Locale. La proximité de ces structures est un atout important pour les personnes qui peuvent plus facilement y retourner sans nous. Cette année, les PAE avec lesquels nous avons travaillé sont ceux de Saint-Jacques-de-la-Lande, Pacé, Le Rheu, Chartres-de-Bretagne, Acigné.

Les jeunes adultes accompagnés sont également parfois orientés vers des Chantiers d'Insertion : en 2011, nous avons travaillé (comité de pilotage, réunion de régulation) avec ceux de Pacé et de Saint-Aubin d'Aubigné. Cela reste des collaborations liées à des accompagnements spécifiques de voyageurs, mais où les partenaires proposent à AGV35 d'occuper une position aussi "en plus" de ces accompagnements : conseil au partenaire, avis sur le parcours d'insertion de la personne, posture d'AGV35 cohérente avec celle de la structure.

Pôle Emploi :

Après 4 ans d'existence, le GIP n'a pas pu développer de relation partenariale spécifique avec cette structure. Les professionnels d'AGV35 accompagnent ou orientent les voyageurs vers le service public de l'Emploi: pré-inscription par téléphone, accompagnement au premier rendez-vous pour les jeunes. La relation avec les agents du Pôle Emploi peut varier en fonction de l'interlocuteur, à chaque accompagnement. Cela se passe généralement très bien. En tout état de cause, il s'agit dès 2013 de réfléchir à une réelle collaboration dans une logique partenariale.

c°) Appui des partenaires de la formation

CLPS/Compétences clés :

L'objectif de ce dispositif est la Lutte contre l'illettrisme. Les Ateliers des Compétences Clés s'adressent à toute personne du niveau primaire au niveau bac qui a besoin de maîtriser les savoirs de base ou de se remettre à niveau pour :

- trouver un emploi,
- accéder à un contrat en alternance,
- entrer en formation professionnelle,
- préparer un concours,
- évoluer professionnellement,
- être plus autonome dans sa vie quotidienne.

Actuellement l'accent est mis sur la communication en français, la compréhension et l'expression écrites et orales, les techniques de l'écrit, le vocabulaire, etc. Le CLPS s'investit depuis 2006 dans la formation des gens du voyage pour l'acquisition de la lecture par le biais des ASF (ateliers de savoirs fondamentaux). Les actions menées concernent essentiellement des formations de base de remise à niveau. En effet, la seule action concrète ayant été mise en place ne concerne que la remise à niveau en lecture et écriture.

La seule action actuellement ne concerne que la remise à niveau en lecture/ écriture et ne concerne pas la formation professionnelle, ni les validations de compétences professionnelles, et c'est sur cet aspect qu'il faudra s'orienter à partir de 2013.

CLPS L'enjeu compétences et le Greta Est-Bretagne, se sont associés pour Compétences Clés. Ils s'appuient sur un réseau de partenaires (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, CCAS, AGV...) qui orientent les bénéficiaires.

L'ADIE :

Actuellement L'ADIE propose des formations à destination des gens du voyage entrepreneurs. Cependant ces derniers ont des difficultés à y adhérer du fait que ces formations ne se déroulent que sur une demi-journée et ne semblent pas correspondre aux souhaits de cette population. Ces formations sont collectives, et les voyageurs ne semblent pas toujours sereins à l'idée d'être mélangés aux sédentaires. Il convient aussi d'imaginer aussi des formations plus attrayantes et utiles à court terme aux yeux des voyageurs, car actuellement ces formations consistent à mieux vendre sur les marchés, réaliser des supports publicitaires, à utiliser l'outil informatique...

L'intérêt d'AGV35 et de l'ADIE serait de proposer des formations plus complètes et plus attrayantes afin de faciliter l'autonomie et la gestion d'entreprise pour cette population car cela permettrait moins de travail d'accompagnement et plus de liberté de gestion pour les gens du voyage. C'est sur cet axe que le partenariat avec l'ADIE doit se développer.

La Chambre de Commerce et d'Industrie :

il existe au sein de la chambre de commerce une formation d'une journée à plusieurs semaines, pour tout savoir sur la création et la gestion d'entreprise. (ex : « 5 jours pour Entreprendre »)

Cependant, en l'état il est difficile d'inciter les gens du voyage à suivre ces formations car le contenu est trop dense et compliqué. En effet, pour les personnes ayant une faible maîtrise de la lecture et de l'écriture, ainsi que pour la compréhension des informations ces formations sont difficiles. Pour l'instant, la CCI n'a pas pour objectif de simplifier ces formations, c'est la raison pour laquelle en partenariat avec un interlocuteur de cette structure des rendez-vous sont organisés afin d'aider les voyageurs commerçants.

L'intérêt pour la chambre de commerce est de pouvoir déterminer tous les besoins du département, afin de pouvoir entamer des réflexions et positionnement stratégique, et d'être plus accessible à la population. Il est à noter que le partenariat avec AGV est tout récent.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

Le stage de préparation à l'installation permet d'aborder tous les aspects de la création-reprise d'une entreprise. Il n'est pas obligatoire, mais plutôt conseillé. D'autres formations techniques ou générales (commercial, gestion, informatique...) permettront de conforter les acquis.

La Mission Locale du bassin de Rennes, la Région Bretagne, PRISME et le CCAS de Villejean :

Le groupe de travail "Insertion Professionnelle" (qui a contribué à la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage) avait fait émerger le manque d'une "étape" de formation qui permettrait aux gens du voyage d'intégrer ensuite les dispositifs de droit commun en matière de formation: stages, remise à niveau, diplôme. Nous avons donc demandé à la Mission Locale du Bassin de Rennes de nous accompagner dans notre réflexion sur ce sujet. Assez rapidement, la Région Bretagne et l'organisme de formation PRISME ont été sollicités et une proposition de formation a été formalisée et acceptée par la Région dans le cadre d'une Action Territoriale Expérimentale de formation (ATE). Il s'agit d'un dispositif nommé "Passerelle", qui a démarré le 2 janvier 2012 (après deux informations collectives qui ont réunis une vingtaine de jeunes).

La qualité du travail de construction de l'ATE et le partenariat dans le cadre du pilotage sont à souligner, mais aussi l'implication des acteurs-prescripteurs de terrain, "autour" du dispositif : conseillers Mission Locale et animateurs locaux d'insertion du CCAS de Villejean.

Les Missions Locales de Villejean, Saint-Jacques-de-la-Lande, Pacé, Le Rheu, Melesse, Thorigné-Fouillard, Maurepas (Rennes), Chartres-de-Bretagne ; le CLPS.

La Mission Locale est l'interlocuteur privilégié pour ce qui concerne l'insertion professionnelle des jeunes. Un fort partenariat s'est construit avec les conseillers de la Mission Locale de Villejean, vers laquelle les jeunes du Gros Malhon comme de Petit Champeaux sont accompagnés, et parfois même des jeunes de Rennes Métropole lorsqu'ils ne sont pas encore connus par "leur" Mission Locale de territoire et qu'il faut agir rapidement (par exemple pour des entrées rapides en formation "Passerelle"). Parfois, c'est aussi le conseiller de la Mission Locale qui sollicite AGV35 quand il pense qu'un accompagnement spécifique permettra un lien avec la famille, une meilleure compréhension des propositions de formation, ou bien une meilleure appréhension des caractéristiques du jeune concerné (enjeux familiaux, temporalités de la famille...). Les autres Missions Locales avec lesquelles nous avons travaillé en 2012 sont celles de Saint-Jacques-de-la-Lande, Pacé, Le Rheu, Melesse, Thorigné-Fouillard, Maurepas (Rennes), Chartres-de-Bretagne. Ce maillage est souvent lié à celui des Points Accueil Emploi, avec lesquels nous travaillons aussi.

Le partenariat avec la Mission Locale se poursuit souvent pour déterminer quelles prescriptions peuvent être adaptées en fonction des situations des jeunes, et pour rencontrer, au besoin, les organismes de formation qui les

mettront en œuvre. Pour l'instant il s'agit du CLPS (Prestations Préparatoires à l'Emploi, Pré-pro Cuisine, ou Compétences Clés).

L'illettrisme est une question qui traverse tous les domaines de l'insertion. En matière de formation professionnelle, certains voyageurs n'accéderont même pas à des dispositifs de niveaux tels que les PPAE ou même la "Passerelle PRISME" sans savoir lire un minimum. L'informatique est aujourd'hui utilisée dans ces dispositifs, mais il faut un minimum de connaissances en lecture de toute façon.

Le CLPS, mandaté auprès des auto-entrepreneurs voyageurs par le CCAS de Villejean, propose sur le terrain du Gros Malhon un Atelier de Savoir Fondamental lié à la lecture, l'écriture, et l'utilisation de documents administratifs courants. Nous renvoyons au bilan de cette action, tout en questionnant les possibilités de propositions de dispositifs de lutte contre l'illettrisme attrayants pour des jeunes (16 ans et plus). La question de l'illettrisme reste posée.

d°) Appui des partenaires de la mobilité

La Mission Locale, le Fonds d'Aide aux Jeunes, PRISME Auto-école, le GRETA

La Mission Locale soutient les demandes de financement de permis de conduire pour des jeunes qui entrent dans des dispositifs d'insertion et de formation. AGV35 est souvent associé à ces demandes, selon le souhait du conseiller de la Mission Locale qui en est l'opérateur. Par ailleurs, nous avons accompagné des prescriptions de la Mission Locale vers PRISME (auto-école) - qui offre une pédagogie adaptée aux personnes en difficulté de compréhension, en plus des cours de l'auto-école où elles sont inscrites. Enfin, les relations récurrentes avec la référente du GRETA -qui organise les passations de l'Attestation de Sécurité Routière- permettent d'être bien informé des évolutions des modalités de l'examen, et d'accompagner d'autant mieux les voyageurs qui souhaitent s'y présenter.

e°) Appui des partenaires de la justice

Cette thématique peut parfois être traitée conjointement avec les collègues assistantes sociales du GIP. Pour les voyageurs relevant d'un suivi judiciaire, une collaboration est établie avec le SPIP 35. L'objectif est d'aider les personnes placées sous main de justice dans leurs démarches d'insertion, de contrôler le respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire (indemnisation, soins...). Il s'agit également de les aider à la compréhension de leur peine et participer à la prévention de la récidive. Le SPIP est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes détenues (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites pénales ou post-pénales. Le voyageur a un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation avec lequel une collaboration personnalisée est mise en place. **En matière de jeunesse**, c'est au travers de questions d'insertion professionnelle, et donc le plus souvent sollicité par un jeune, qu'AGV35 est amené à travailler avec des éducateurs de la PJJ (Centre d'Action Éducative "Papyrus"). Cette collaboration a concerné directement deux jeunes en 2012, nous demandant d'affiner régulièrement la place d'AGV35

auprès de ces personnes placées sous main de justice qui nous sollicitaient. Il s'est donc agi de régulations courantes entre AGV35 et la PJJ, et parfois d'entretiens conjoints avec les jeunes et familles concernées, le tout dans le domaine précis de l'insertion professionnelle, pour ce qui nous concerne.

D- Coordination et partenaires de la Santé

Partenaires pour la médiation dans le cadre des accompagnements des familles

Services du CHU de Rennes
Services du CH privé de Saint Grégoire
CHGR (équipe mobile de psychiatrie-précarité, service « L'envol », pédopsychiatrie)
Médecins libéraux (Rennes, Rennes Métropole, Département)
Infirmières libérales(Rennes, Rennes Métropole)
Orthophonistes libéraux (Rennes)
Dentistes et orthodontistes libéraux
Kinésithérapeutes libéraux
Pharmaciens
Ecole dentaire
Ecole de pédicurie
Réseau Ville-Hôpital Alcool Tabac 35
SAFED
CMP Villejean
CPAM Villejean
Planning Familial Rennes
Maison Départementale des Personnes Handicapées
CDAS (CRNO, CRE, CRS, Rennes Centre)
Services d'aide à domicile pour les personnes âgées (Rennes, Rennes Métropole)
Association AVIAM
Maison du Diabète
Hôpital Robert Debré Paris
CHU de Nantes
Thermes La Roche Posay
IME L'Espoir
Centre d'examens de santé de la CPAM
Etablissements d'accueil pour les personnes âgées

E- Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le contexte

Le projet de schéma départemental a été validé par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 13 décembre 2002, ainsi que par la Commission départementale consultative des gens du voyage réunie le 28 novembre 2002.

L'arrête approuvant le schéma à été signé par Madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil Général le 31 octobre 2003.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine a été publié au recueil des actes administratifs le 15 janvier 2004. Sa révision devait donc être engagée au plus tard le 15 janvier 2010.

La Commission consultative départementale des gens du voyage a confié au GIP AGV35 la révision du schéma à l'occasion de sa réunion le 14 janvier 2010.

a°) La procédure de révision

La rédaction du projet de schéma

A partir de mars 2011, jusqu'en septembre 2011, la chargée de mission schéma, a travaillé sur la rédaction, la mise en page et la mise en forme du document. Plusieurs cartes ont été réalisées avec l'appui de la DDTM et de l'AUDIAR et ont été intégrées au document.

Dans le cadre de l'écriture du projet de schéma, des réunions de travail, avec les partenaires (Préfecture, DDTM, ...) ont été organisées afin d'apporter des précisions techniques et juridiques au contenu du document. Ainsi deux 2 réunions ont été organisées avec la DDTM , afin de finaliser l'écriture du volet urbanisme du schéma. 3 réunions, ont été organisées avec les services de la Préfecture, afin de travailler sur le volet juridique du schéma (jurisprudence, législation liée à l'inscription des communes au schéma, etc.) et une réunion de préparation de la consultation des communes à eu lieu avec la sous-Préfecture de Saint-Malo.

Deux réunions se sont tenues avec les services de l'Éducation nationale pour finaliser le volet scolarité du schéma.

Parallèlement, plusieurs réunions ont été organisées, avec l'agence d'urbanisme AUDIAR, notamment pour la réalisation des cartes, et la réalisation de la fiche 35 du projet de schéma « Observatoire départemental gens du voyage », relative au développement et à l'organisation de l'observatoire des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Ainsi, tout au long de la procédure de révision du schéma, les partenaires et les élus ont été associés à la démarche de réflexion et d'écriture du projet de schéma.

b°) Engagement de la validation du projet de schéma

Les comités de pilotage :

La proposition de schéma révisé à été soumise à l'avis du comité de pilotage de la révision du schéma pour arbitrage.

Le comité de pilotage est composé d'élus (Préfecture, Conseil-Général, collectivités territoriales) et de partenaires. Ainsi, représentés par les membres du Comité de pilotage « révision du schéma » l'ensemble des partenaires concernés par la révision du schéma ont été associés à cette démarche.

3 comités de pilotage ont été organisés au cours de l'année 2011, ils ont arbitré validé les propositions d'objectifs et d'actions inscrites au projet de schéma. Durant l'année 2010 et les deux premiers mois de 2011, le comité

de pilotage a validé les propositions d'objectifs et d'actions formulées au cours des groupes de travail.

Le Comité de pilotage s'est réuni les 4, 13 et 20 avril 2011 afin de valider l'état d'avancement du projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé.

Ce travail réalisé, sur chacune des étapes, en association avec les partenaires a permis d'obtenir un projet de schéma riche tant sur le plan des propositions que sur les modalités de mise en œuvre. En effet, il importait aux partenaires que le schéma révisé, pour la période 2012-2017 ne se résume pas à la proposition d'objectifs généraux mais qu'il propose, à travers les fiches action, des modalités d'actions et de mise en œuvre.

La chargée de mission a travaillé sur l'organisation et la préparation des comités de pilotage, (réalisation du document de présentation, rédaction et validation des courriers d'invitation, etc.), sur la présentation et l'animation des réunions ainsi que sur le travail de compte rendu.

La présentation du projet schéma :

Une réunion de présentation du diagnostic et des premiers écrits des groupes de travail, aux élus du nord du département, a été organisée en janvier 2011.

Deux réunions de présentation du volet habitat, dans le cadre du comité directeur du PDALPD, ont été organisées à la DDTM en présence des membres du comité directeur.

La Commission consultative constituée de partenaires et d'élus du département (4 membres du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, communes, personnes qualifiées, services de l'État, mutualité sociale agricoles, Caisse d'Allocations Familiales) s'est réunie le 15 juin 2011. Le projet de schéma a été présenté aux membres de la Commission qui a voté pour à l'unanimité. L'assemblée départementale s'est quant à elle réunie le 24 juin 2011, afin de se prononcer sur le projet de schéma, elle a émis un avis favorable à l'unanimité moins une voix.

Deux réunions de présentation du schéma ont été organisées : la première auprès des élus de l'arrondissement de Saint-Malo, et la seconde auprès de l'ensemble des élus du département d'Ille-et-Vilaine. La consultation de l'ensemble des communes du département a officiellement débuté en janvier 2012 .

La chargée de mission a travaillé sur l'ensemble de ces réunions. Elle était en charge de la préparation, de l'organisation ainsi que de l'animation. De plus elle a réalisé des supports de présentation sous format Power Point.

La signature du projet schéma :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille et Vilaine a été signé par le Président du Conseil Général et le Préfet le 27 août 2012 sur l'aire d'accueil de Gros Malhon à Rennes.

c°) Le suivi du schéma et l'animation des instances

Le projet de schéma signé, certains objectifs opérationnels ont pas pu être mis en œuvre.

Ainsi les actions et les projets liés au suivi du schéma (réalisation de bilans de mise en œuvre, mise en place d'instances de suivi, développement de l'observatoire, mise en place du comité de pilotage « suivi du schéma », etc.) ont été entrepris dès la fin de 2012.

Le premier bilan de mise en œuvre du schéma sera présenté en 2013. La diffusion du schéma prévue auprès de l'ensemble des communes, des EPCI inscrits ou compétents et des partenaires est également engagée.

Des réunions de présentation du schéma ont été mises en œuvre à la demande des partenaires et des collectivités dès 2012. De plus des réflexions quant à la conception, au fond et à la forme des projets inscrits au schéma sont engagées depuis 2011 :

- La présentation et la diffusion du schéma se feront à la demande des collectivités et des partenaires, et pourront être organisées à l'échelle des communes inscrites et des EPCI compétents.

- Concernant la réalisation des documents d'information (à destination des gens du voyage et des partenaires), des réunions avec les partenaires présents aux groupes de travail, et ayant formulé le souhait de voir se développer des livrets thématiques et des guides techniques, pourraient être organisées au cours de l'année 2012. Au cours de ces réunions, il s'agirait de définir ensemble et sur l'ensemble des thématiques concernées, le contenu et la forme de ces documents informatifs.

- Des groupes de travail/de réflexion, à l'échelle départementale, et sur les thématiques inscrites au schéma, seront à mettre en place et à faire vivre avec les partenaires qui souhaiteront être associés à cette démarche.

- Le comité de pilotage, « suivi du schéma », sera mis en place en 2012. Composé des représentants des services de l'État, des représentants des principales villes du département ou des EPCI ayant la compétence gens du voyage, de deux représentants de l'ADM et le coordinateur départemental, il sera un lieu de réflexion et de prise de décision sur les différents axes de travail inscrits au schéma. Il devrait engager des réflexions sur l'accès des gens du voyage au FSL, sur la mise en place d'un charte et d'un logiciel départemental, et sur le développement d'un pôle ressources à AGV35.

Chaque année, le COPIL arbitrera les commandes d'études auprès de l'AUDIAR qui travaillera conjointement avec les services du GIP AGV35 sur la réalisation des études et des bilans commandés.

- Parallèlement, un travail de veille et de collecte de documents en lien avec les thématiques inscrites au schéma a été engagé en 2011 (fiches actions, documents juridiques, aspects réglementaires, papiers informatifs, etc.).

Ce travail de veille passe par l'inscription des informations et des documents (juridiques, informatifs, etc...) sur le site internet AGV35. La chargée de mission travaille aussi sur la mise à jour des informations présentes sur le site agv35 et sur l'inscription régulière de nouveaux documents et d'actualités.

d°) Le suivi de la mise en œuvre des fiches actions du schéma

Fiche action 2 : Assurer l'information, le soutien et la qualification des acteurs :

- L'ensemble des professionnels d'AGV35 travaillent régulièrement sur l'information des acteurs et professionnels en lien avec les gens du voyage
- Les professionnels des agences départementales des CDAS ainsi que les élus s'y rattachant ont été informés du contenu du schéma et notamment les actions liées à l'insertion des gens du voyage.

- Dès la signature du schéma en août 2012, la préparation d'une première réunion des gestionnaires a été engagée.

Fiche action 3 : Lutter contre l'illettrisme

- Un groupe de réflexion (préparatoire au groupe de travail) a été mis en place au sein d'AGV35.
pour réunir tous les éléments pertinents qui alimenteront les échanges du groupe de travail imaginé par le schéma.

Fiche action 7 : Identifier les situations d'occupation irrégulière et étudier les hypothèses de règlement

- Organiser des réunions d'étude pour chaque situation en infraction aux règles d'urbanisme afin d'étudier avec les élus les hypothèses de règlement et identifier le champ des possibles.
- Envoi d'un courrier aux élus.
- Prendre en compte et répondre à la demande des élus en organisant des réunions d'étude de la situation.
A ce stade, en attendant une action plus organisée, le GIP répond aux sollicitations d'élus et de voyageurs.

Fiche 9 : Évaluer et connaître les besoins en matière d'habitat

- Connaître les demandes en logement adapté, en terrains familiaux et en logements traditionnels.
- Obtenir chaque année, des données chiffrées.
- Sur le nombre, le type et la localisation des demandes ainsi que sur les caractéristiques familiales.
- Dans le cadre de l'Observatoire, l'Audiar conduira une étude sur l'habitat des gens du voyage ou un bilan sur les relogements, et les demandes de relogement sera effectué.

Fiche 10 : Informer les professionnels sur le relogement des gens du voyage

- Prendre l'échelle des agences départementales sur le département et de la CLH sur Rennes Métropole.
- Présenter le volet insertion du schéma à l'ensemble des agences départementales du département.

Fiche 17 : Connaître l'état de la non scolarisation et la nature de la scolarisation des enfants sur le département

- Poursuivre et développer la mise en place concertée d'outils et de moyens d'observation et de suivi de la fréquentation scolaire et des acquis scolaires.
- Dans le cadre de l'Observatoire, l'Audiar conduira une étude sur la scolarisation des enfants du voyage où les indicateurs seront récoltés et analysés par l'Éducation Nationale, ces indicateurs seront confrontés aux indicateurs du bilan d'occupation des aires.

Fiche action 23 : Étudier les possibilité d'accès au F.S.L

- Une étude a été menée à l'échelle du département afin de connaître le montant global des dettes contractées par les familles stationnant sur les aires du département.
- L'intérêt de cette étude est de présenter au Conseil Général le montant potentiel des demandes en Fond de Solidarité Logement formulées par les familles aux services du Conseil Général.
- Présentation de l'étude.

Fiche action 27 : Créer des passerelles

- Mise en place d'une formation passerelle dispensée par l'organisme de formation PRISME.
- Présentation du bilan de la formation 2012-2013.

Fiche 30 : Accompagner ceux qui le souhaitent vers l'emploi salarié

- Mise en place d'un groupe de réflexion sur comment rendre accessible les emplois intérimaires aux gens du voyage.
- Le schéma prévoit de : « informer sur les missions courtes (du type intérim) adaptées au mode de vie des gens du voyage ». Mais aussi de « permettre une meilleur lisibilité des annonces pour les voyageurs ».
- A l'initiative de l'association « différence » créée par des gens du voyage, une réflexion devrait s'engager sur l'accessibilité des gens du voyage aux offres d'emploi non pourvus des agences d'intérim.

Fiche 31 : Permettre aux professionnels de mieux connaître la culture, les codes, les spécificités et les modes de vie des gens du voyage

- L'ensemble des professionnels d'AGV35 travaillent régulièrement sur l'information des acteurs et professionnels en lien avec les gens du voyage.
- Les professionnels des agences départementales des CDAS ainsi que les élus s'y rattachant ont été informés du contenu du schéma et notamment les actions liées à l'insertion des gens du voyage.

PARTIE 4/ Les actions d'information et la sensibilisation

Les objectifs de cet axe transversal aux autres missions, ont été définis dans le projet d'établissement du GIP :

- **Informier et sensibiliser le grand public et le partenariat concerné par l'accueil des gens du voyage (politique d'accueil départementale et éléments de connaissances sur les gens du voyage)**
- **Informier et sensibiliser les gens du voyage pour une meilleure connaissance et utilisation des services de droits communs (participation à la vie locale)**

En 2012, plusieurs actions engagées avec des partenaires ont été poursuivies, comme par exemple, notre implication dans la manifestation du 8 mars, ou Convergences culturelles et l'accompagnement des animations mises en place autour de l'exposition « Brèves de caravanes » en appui notamment des collectivités qui avaient contribué à sa création (aires d'accueil de Bain de Bretagne, Guichen, Janzé, Montauban).

Les actions d'information et de sensibilisation développées s'inscrivent généralement dans la dynamique de mise en œuvre des projets sociaux, ce tableau présente donc des éléments déjà exploités dans le rapport d'activités sur le développement des projets sociaux, mais sous un autre angle.

Il propose en particulier de porter un éclairage sur l'implication de l'équipe d'AGV35 à partir des 5 chapitres suivants:

- 1. Les initiatives et événements impulsés par des partenaires, à Rennes et sur le reste du département**
- 2. Les actions d'information et de sensibilisation vers les gens du voyage sur les aires d'accueil de Rennes** (ouverture du terrain sur l'extérieur en lien avec le partenariat local)
- 3. Les informations transmises sur les gens du voyage à la demande des institutions**
- 4. L'accueil et l'accompagnement des étudiants et stagiaires**
- 5. Les outils de communication et d'information créés en 2012**

1 SENSIBILISATION GRAND PUBLIC / PROJETS impulsés par des PARTENAIRES

Territoire	Type de manifestation ou action Implication Partenariat	Implication AGV35				Supports d'intervention
		Réunions Préparation action	Du rée	Animation	Du rée	
RENNES Impact au niveau de la métropole ou départemental en fonction des manifestations	8 mars 2012 Création exposition « Qu'est ce qui a changé dans votre vie de femmes... » Ville de Rennes Animations 8 mars 12	Chargées Schéma Dév. AS Stagiaire AS	11 h	Chargées suivi Schéma, Développement Stagiaire AS	1 jour	La Campine/Stand Présentation spectacle « Femmes du voyage dans le rouge »
	Projet Histoire et Mémoire du camp internement / Réalisation publication MRAP, Lycée Chateaubriand Animation 20h Gros Malhon Animation MIR	Chargée Développement	16 h	Infirmière, Chargée développement	3h 5h	Intervention Kristt Mirror / Livre « Tsiganes »
	Convergences culturelles (dans le cadre de Viva cités) CRDED, Rennes Métropole Forum des partenaires Stand information Théâtre (Caravane Cie)/ Débat (MRAP) Jazz Manouche (place du champ de Mars)	Chargée Développement Chargés suivi Schéma, dév. jeunesse, infirmière Chargée Développement Chargée Développement	10 h 11 h 3h 2h	Équipe AGV35 Chargée Dév Schéma Directeur Directeur Chargée Dév Chargée Développement	3h 2h 3h 2h	Exposition « Brèves de caravanes », Diaporamas terrains Rennes métropole et projets sociaux Spectacle « C'est où partir ? »

Projets 2013 En cours de préparation en 2012	Semaine Information / Santé mentale Maison associative de la santé, CHGR Ciné débat	Infirmière	6h	Infirmière, AS	4h	Documentaire « Polygono sur, Séville côté cour »
	Formation DDCSPP « animation gens du voyage » Direction Départ. Cohésion sociale Prévention (DDCSPP)	Chargés jeunesse Développement	2h	Chargés jeunesse Développement	2 jours	Présentation des outils d'AGV
	Quartiers d'été CRIJ	Chargé jeunesse Infirmière		Chargés Schéma, jeunesse Infirmière, AS	2 jours 1/2	Caravane AGV35 (espace relaxation)
	Journée refus de la misère ATD quart monde Débat	AS Chargée développement	2h 3h	AS	2h	
	Tombées de la nuit Spectacle Article 13 Recueil témoignages voyageurs	Chargée Développement Médiateur Médiateur	3h 2h 6h			
	Temps fort de clôture Projet « Familles » Maison Bleue SMAE, Caravane Cie Animations (remise dessins P. Bougeault) et Jazz manouche. Accueil familles gens du voyage	Chargée développement	9h			
	Festival O Canal Création exposition « Canal St martin 74 » Mobilisation des familles Réaménagement caravane	Chargée développement Chargés jeunesse Dév Infirmière Directeur Chargée Dév Infirmière Permanence festival	4h 7h 3h 5h	Équipe AGV35	3 jours	Exposition « Canal St Martin 74 »
	RENNES : 8 mars 2013 « Corps et identité » Coordination Prisme / livret et	Infirmière Chargée dév	7h			Présentation

	projet expo caravane AGV Intervention sur le 8 mars auprès des jeunes Atelier « Silhouettes » Atelier « Bien être » Intervention enseignant sur l'identité			Infirmière Chargée dév Infirmière Chargée dév Infirmière Chargée développement	1h 7h 2h 2h	supports réalisés dans le cadre du projet « Femmes »
	RENNES : Rue des livres Salon du livre de Maurepas	Chargée Développement	2h			

Territoire	Type de manifestation ou action Implication Partenariat	Implication AGV35				Supports d'intervention
		Réunions préparation	Du rée	Animation	Du rée	
DEPART EMENT Actions mises en place en lien avec une aire d'accueil (projet social)	BAIN DE BRETAGNE, GUICHEN, MONTAUBAN, JANZÉ, NOYAL CHATILLON : Création de l'exposition itinérante « Brèves de caravanes » Coordination du projet / création livret	Chargée développement	14 h			Exposition : « Brèves de caravanes »
	BAIN DE BRETAGNE Communauté de communes Moyenne vilaine Semnon Animations Exposition « Brèves de caravanes » Inauguration terrain gens du voyage Animations Crevin (local jeunes) Animations Messac (Médiathèque) Animations La Noë Blanche (Intervention R. Montserrat) Théâtre Bain de Bretagne Conférence Médiathèque Bain (intervention S.M Pradier)			Chargée développement Directeur Chargé jeunesse Chargé jeunesse Infirmière Chargée Schéma Chargée développement	6h 2h 2h 3h 3h 5h 3h 3h 1h	Exposition « Brèves de caravanes » Exposition et documentaire Exposition et documentaire Lecture « Cali et les oiseaux » Spectacle « Gadgi »

	<p>Prévention santé / information familles sur risques sanitaires liés à la présence de rats</p>			<p>Chargée développement</p> <p>Chargées dév</p> <p>Infirmière</p> <p>Médiateur</p>		
	<p>GUICHEN Animations Exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>ACSOR</p> <p>Inauguration Baulon</p> <p>Ciné/débat Baulon</p> <p>Accueil classes</p> <p>Médiathèque St Senoux</p>	<p>Chargée développement</p> <p>Chargée développement</p>	<p>1h</p> <p>2h</p>	<p>Chargée dév</p> <p>Directeur</p> <p>Chargée développement</p> <p>Chargée développement</p> <p>Chargée scolarité</p> <p>Chargée dév</p>	<p>2h</p> <p>3h</p> <p>4h</p> <p>3h</p> <p>4h</p>	<p>Exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Film « L'école de Mr Jo »</p>
	<p>MONTAUBAN Animations Exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Communauté de communes</p> <p>Intervention classes 5ème (collège)</p> <p>Inauguration expo (communauté de commune)</p> <p>Accueil classes 2nde (Lycée providence)</p>	<p>Chargée développement</p>	<p>1h</p>	<p>Chargées dév</p> <p>Schéma</p> <p>Chargés scolarité</p> <p>Jeunesse</p> <p>Chargée développement</p> <p>Chargée développement</p> <p>Chargé Jeunesse</p>	<p>4h</p> <p>1</p> <p>jour</p> <p>2h</p> <p>4h</p> <p>2h</p>	<p>Exposition « Brèves de caravanes »</p>
	<p>JANZÉ Animations Exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Communauté de communes Roche aux Fées</p> <p>Inauguration, conférence</p> <p>Janzé</p> <p>Spectacle/débat Janzé</p> <p>Animation local jeunes</p> <p>Martigné Ferchaud</p>	<p>Chargée développement</p>	<p>2h</p>	<p>Chargées</p> <p>Schéma, Dév</p> <p>Chargée développement</p> <p>Infirmière</p> <p>Stagiaire Educ</p>	<p>4h</p> <p>3h</p> <p>4h</p>	<p>Exposition « Brèves de caravanes »</p> <p>Intervention Stella M. Pradier</p> <p>C'est où partir? (Caravane Cie)</p>

	THORIGNÉ FOUILLARD : Semaine de sensibilisation « Temps fort gens du voyage » Animations : Accueil Expo Lecture spectacle (Médiathèque)/débat Accueil classes (médiathèque, caravane) Ciné débat (Médiathèque) Intervention M. Lefort	Chargée développement Infirmière Stagiaire IDE	11h 2h	Infirmière Stagiaire IDE Chargée développement Chargé Jeunesse Chargée dév. Infirmière	1h 3h 10h 3h	Expos « Nos voisins les gens du voyage » dans la caravane et « Latcho Drom » dans la médiathèque Film « Sur les pas de Django »
	CESSON Soirée rencontre voyageurs et jeunes à l'Escale Animations Exposition « Brèves de caravanes » Médiathèque Installation expo/inauguration Communication presse Émission Radio Alpha Soirée Jazz manouche	Chargée développement	2h 1h	Chargés dév. Jeunesse Chargée développement Chargée développement Chargée dév. Infirmière	2h 4h 1h 1h 2h	Diaporama (étudiants IUT) Exposition « Brèves de caravanes »
	PLEURTUIT Prévention santé (problème gale) Information collective sur le terrain			Infirmière	2h	

2 ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES AIRES D'ACCUEIL DE RENNES et OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

TERRAIN DE GROS MALHON	Sensibilisation information vers les gens du voyage	Sensibilisation Information Grand Public / ouverture du terrain sur l'extérieur	Partenariat	Type implication AGV35	Temps passé	
	Réunion usagers (6 février)		Rennes Métropole Vago	Animation Lettre infos voyageurs : La Place	Dir. Chargés dev. Jeunesse Infirmière Secrétaire	3h 2h
	Projet « Familles » Collectage recettes « Popottes de familles » • Résidence Pascale Bougeault 20h de la place : Conférence E. Stitou	20h de la place : Conférence E. Stitou		Coordination actions mises en place sur le terrain Accompagnement sur le terrain Organisation conférence Accueil public	Chargée développement Chargée dev. Infirmière Chargée dev. Infirmière	5h 3h 2h 4h
	Création pièce « C'est où partir? » Ateliers collectage paroles d'enfants		Caravane Cie	Accompagnement partenaires	Chargés dev Jeunesse	3h
	Animation collective sur le thème de la diversité		Association Travesias	Accompagnement Co animation	Chargée développement	2h
	Forum de rentrée Information dispositif Sortir		Information dispositif Sortir CCAS Prisme, CLPS	Coordination Accompagnement partenaires	Chargés dev Jeunesse	3h
	Lire et faire lire Séance en extérieur / rencontre bénévoles avec les familles/pot		UDAF, bénévoles Lire et faire lire	Coordination Accompagnement bénévoles UDAF (12 séances)	Chargée dev Chargés dev Jeunesse Chargés dev Jeunesse Schéma	3h 18h 2h

	Festival O Canal 20h de la place : présentation expo		Direction de quartier Structures de quartier En présence du photographe (Mr Robert)	Organisation soirée Animation soirée	Chargée dev Chargés dev Jeunesse Infirmière	2h 3h
	Mini Concert ('Alee) Sensibilisation quartier d'été		CRIJ	Organisation Accueil Médiation	Chargé Jeunesse Infirmière AS	3h
	Information collective sur temps fort Contraception à l'ESC de Villejean		Médecins gynécologues PMI Villejean Planning familial	Accueil familles à l'ESC	Infirmière	9h
	Journée information sur les retraites		CARSAT CICAS	Organisation Animation	Assistants sociales Infirmière	3h
TERRAIN PETIT-CHAMPEAUX	Réunion usagers (11 juin)		Rennes Métropole Vago	Animation Lettre infos voyageurs : Petit Champeaux infos	Dir. Chargés dev. Jeunesse Infirmière Secrétaire, Chargée dev	3h 2h
	Projet Camp d'internement Rencontre familles avec Kristt Mirror			Accompagnement, organisation rencontre	Nelly	2h
	Création pièce « C'est où partir? » Ateliers collectage paroles d'enfants		Caravane Cie	Accompagnement partenaires	Chargés dev Jeunesse	3h
	Projet « Des Histoires » Atelier rencontre documentariste Information sur le festival	Projet « Des Histoires » Atelier ouvert au grand public	Comptoir du doc AFEV (association d'étudiants)	Coordination Accompagnement partenaires/familiales	Chargée développement Chargés dev Jeunesse	5h 4h
	Information collective sur temps fort Contraception à l'ESC de Villejean		Professionnels du soin Villejean Bauregard	Accueil familles à l'ESC	Infirmière	9h

Projets 2013 En cours de préparation en 2012		Projet rencontre Jeunes danseurs et chanteurs Roumains « Késaj tchavé »	Association Yepce			1h
		Projet festival Documentaires / Des histoires...	Comptoir du doc		Chargée développement	4h 30
		Projet : Création spectacle	Elisabeth Troestler, conteuse	Informations sur le public	Chargée développement	2h
		Projet : Fête du canal	DQNO et partenaires du quartier St Martin		Chargé Jeunesse	4h

3 INFORMATIONS TRANSMISES SUR LES GENS DU VOYAGE À LA DEMANDE DES INSTITUTIONS

Structure	Nombre de personnes concernées	Réunions préparations	Durée	Animation	Durée action	Contenu de l'intervention (support utilisé)
UDAF / lire et faire lire/ligue de l'enseignement	150 bénévoles Lire et faire lire UDAF et Ligue de l'enseignement		1h	Chargée développement	2h	« L'écrit dans le monde du voyage »
IRTS (DEJEPS)	20			Chargée Schéma	4h	Information « gens du voyage »
IRTS (assistantes sociales 2ème année)	50 étudiants		2h	AS	4h	
IFSI Chateaubriand	45 étudiants 2ème année			Infirmière	6H	Témoignage sur le travail de l'infirmière. Mise en place d'actions de prévention santé
Centre de formation des Éducateurs de jeunes enfants	30			Infirmière	12h	Santé des personnes en situation de précarité
Bureau du Conseil Communautaire de Fougères Communauté	10			Chargée Schéma	3h	Nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage et GIP AGV35
Agence départementale de Saint-Malo	15	Chargée Schéma	2h	Chargée Schéma Directeur	1h	Présentation du volet insertion du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Agence départementale de Fougères	15			Chargée Schéma	1h	Présentation du volet insertion du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Agence départementale de Rennes	20			Chargée Schéma	1h	Présentation du volet insertion du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Agence départementale de Redon	15			Chargée schéma	1h	Présentation du volet insertion du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Agence départementale de Bain de Bretagne	15			Directeur	1h	Présentation du volet insertion du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Agence départementale de Vitré	15			Chargée schéma	1h	Présentation du volet insertion du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage
Étudiants TPE	3 étudiants			Chargée schéma	2h	Information sur la politique d'accueil des gdv en Ille et Vilaine
Agence départementale du Pays de Brocéliande	15			Chargée schéma	1h	Présentation du volet insertion du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage
UDAF	12 Bénévoles de lire et faire lire			Chargé Jeunesse Schéma	4h	Diaporama/ connaissances générales gens du voyage

4 ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES

Type de stage ou accompagnement	Contenu stage / intervention	Durée	Implication AGV35
Accompagnement ponctuel stagiaire CCAS	Réalisation d'un flyer /information sur le dispositif Sortir	1h	Chargés dev et jeunesse
Accompagnements 4 étudiants IUT	Projet « Jeunes du voyage » avec le local jeunes de Cesson Sévigné	1h30	Chargée développement
Stage « Sciences politique» »	Étude sur grands passages et nouveau schéma départemental	3 mois	Directeur Médiateur
Stage infirmière	Comprendre et analyser le rôle d'une infirmière qui intervient auprès des gens du voyage. Spécificité de l'accompagnement sur leur lieu de vie et le partenariat d'AGV35.	1 mois	Infirmière
Thèse de médecine (entretiens et Jury)	« L'accès aux soins des gens du voyage permet il une prise en charge préventive coordonnée par le médecin généraliste »	10h	Infirmière
Mémoire Infirmière (entretiens; liens avec les familles et jury)	Mémoire sur les représentations, du point de vue des familles/soignants et du point de vue des soignants/gens du voyage	9h	Infirmière
Étudiante Master2 Psychologie sociale et santé communautaire	Projet santé / Jeunes de Bain de Bretagne (stagiaire auprès de la gestionnaire Cécile Gélén)	2h	Infirmière
Étudiante en stage au CCAS Villejean / suivi ponctuel AGV	Réalisation d'un flyer /information sur le dispositif Sortir	2h	Chargés dev et jeunesse
Stage éducateur spécialisé	Accès loisirs / implication dispositif de formation (PRISME)	5 mois	Chargé jeunesse

5 OUTILS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION CREEES EN 2012

Supports communication	Implication AGV35	
Publication « Histoire et mémoire du camp d'internement de Rennes » Collectage des témoignages	12h 8h	Chargée développement
Article sur le camp d'internement de Rennes : Le mensuel de Rennes	1h30	Chargée développement
Diaporama Projets sociaux	2h	Chargée développement
Diaporama Terrains de Rennes métropole et actions mises en place par les communes Photos terrains Mise en forme	6h	Chargés jeunesse, dév, schéma, infirmière Chargée Schéma
Classement documentations CDI	3h	Secrétaire, chargées schéma, développement
Panneau d'information sur le terrain de Gros Malhon (spécial information animations jeunesse) Création avec les jeunes terrain Gros Malhon	8h	Stagiaire éducatrice spécialisée

I. Les Orientations

▪ **Habitat et mode de vie** : La liberté constitutionnelle d'aller et venir introduit la reconnaissance d'un mode de vie et d'habitat : elle implique la capacité de s'arrêter par un maillage suffisant de terrains de passage, d'habitat. C'est l'application des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage avec un engagement à un partage de l'espace public. C'est le problème prioritaire du quotidien des tsiganes en habitat mobile, malgré le droit au logement proclamé par la loi de la République et les dispositions législatives et réglementaires successives. Sur le département un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été cosigné en 2004 par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général. Ce schéma, dont la révision a été confiée à AGV 35 depuis janvier 2010, sera effectivement réactualisé en juillet 2011. Le GIP doit tant sur le volet social par nos connaissances et nos actions auprès de la population, que sur le volet habitat par une sensibilisation constante auprès des élus, impulser une dynamique autour de la question des gens du voyage. La caravane, reconnue comme habitat depuis la loi du 5 juillet 2000, n'est toujours pas considérée comme un logement et les familles n'ont ainsi pas accès aux droits fondamentaux de la personne dans sa liberté de voyager. Des formes innovantes d'habitat diversifié (terrains familiaux, habitat adapté, etc.) doivent être recherchées et développées.

▪ **Éducation et culture** : L'accès à l'école, au savoir, aux dispositifs de formation dans le respect des cultures doit être facilité dans une démarche d'intégration républicaine. L'intégration s'entend dans le processus de partager les valeurs et les représentations en commun, de faire une place à une personne parmi les autres et non à côté. Tout ceci doit participer aux éléments fondateurs de l'identité, de la dignité et de l'autonomie de l'autre, dans un effort de « vivre ensemble » fait d'échanges et de reconnaissance mutuelle.

▪ **Prévention et accès à la santé** : Les processus d'exclusion produisent tout particulièrement leurs effets dans le champ de la santé. De nombreux gens du voyage font part de leurs conditions de vie difficiles et des problèmes qui en découlent. Ceux-ci entravent souvent toute démarche d'insertion. Les urgences vont à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité de la plupart des terrains existants, du cadre de vie... La prévention, l'accès qualitatif aux services de soins, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

▪ **Insertion par l'activité et l'économique** : L'inscription au Registre du Commerce et des Métiers, l'accès au salariat, à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), doivent être soutenus par notre groupement auprès des gens du voyage. L'insertion par l'économique est un gage de la valorisation, de l'autonomie, de la dynamique familiale. Cette voie permet une amélioration et une participation dans un contexte difficile de crise, d'exclusion et de chômage.

- **Action socio-éducative** : La population gens du voyage présentant un statut globalement précaire et des besoins nombreux (illettrisme, mauvaises conditions de vie, difficultés d'accès à l'emploi, d'intégration...), l'action socio-éducative tend à améliorer les conditions de vie de ces personnes en intervenant sur le plan social, sanitaire, économique et culturel, à développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur intégration, à mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou surmonter leurs difficultés.

- **Accès à la vie sociale et citoyenneté** : La vie en communauté des gens du voyage engendre une faible ouverture sur l'environnement. Notre action doit permettre une meilleure socialisation des usagers dans le respect de l'identité, en évitant le repli sur soi et sur la cellule familiale. L'accès à la culture et aux loisirs, la participation à la vie sociale sont des facteurs importants de reconstitution du lien social, de cohésion et de reconstruction d'un groupe.

- **Mieux connaître les gens du voyage** : Le département d'Ille-et-Vilaine dispose, depuis la publication du dernier schéma départemental d'accueil des gens du voyage en 2004, d'un observatoire départemental des gens du voyage. En s'appuyant sur ses productions, le GIP doit saisir toutes les occasions d'informer les professionnels, élus, étudiants et autres habitants du département sur la question des gens du voyage.

II. Les missions et objectifs généraux du GIP AGV35

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille et Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités de proximité permettent de lutter contre toutes les formes de discrimination qui affectent la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Quatre grandes missions découlent ainsi de cet objectif : la médiation entre gens du voyage et sédentaires dans le cadre des stationnements, la coordination avec les partenaires acteurs de l'accueil des gens du voyage, l'accompagnement des familles sur Rennes et Rennes Métropole, l'information et la sensibilisation du grand public et des gens du voyage.

- **Médiation et stationnements** : L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs sédentaires et les familles du voyage sur toutes les thématiques. L'objectif de prévenir ou de contribuer à la résolution de conflits s'inscrit donc dans l'esprit du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35 en matière d'insertion sociale et professionnelle, en matière de santé, d'habitat, de scolarisation, etc.

Néanmoins, la médiation liée aux stationnements des caravanes sur le territoire départemental s'impose comme une des grandes missions du GIP AGV35, la possible mobilité des familles constituant une des particularités de cette population, et les stationnements représentant un des premiers facteurs de tension sur les territoires.

- **Coordination et partenariat** : Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a pour objectif général de faciliter l'intégration des familles sur le territoire. Étant donné que cette intégration passe par le traitement de problématiques impliquant une multitude de partenaires (ceux de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de la scolarisation, de l'accueil et de l'habitat, etc.), une des missions générales du GIP AGV35 consiste donc à coordonner les réflexions, les initiatives ou les actions de l'ensemble des acteurs (sur les mêmes thématiques ou en transversalité) pour atteindre leur but commun de faciliter l'intégration des gens du voyage. Faciliter l'harmonisation des pratiques, donner une vision d'ensemble du projet, accompagner dans les analyses et les réflexions, appuyer techniquement les partenaires dans le traitement des situations, tout cela constitue la base des interventions du GIP pour assurer cette mission.

- **Accompagnement des Familles** : Le diagnostic de la mise en œuvre du schéma réalisé en 2010 a confirmé que plus de la moitié des gens du voyage du département d'Ille-et-Vilaine ont un ancrage fort sur Rennes Métropole. Si le traitement des demandes sociales des gens du voyage reste dans le cadre du droit commun, le Conseil Général, la CAF 35 et Rennes Métropole ont souhaité créer un dispositif spécifique d'accompagnement des familles qui constitue une des missions générales du GIP AGV35 (accompagnements individuels et actions collectives familles). Ainsi, toutes les familles ayant une élection de domicile ou stationnant sur Rennes relèvent de ce dispositif d'accompagnement social. Les assistantes sociales et la CESF sont les référentes des familles accompagnées en collaboration avec les chargés de missions thématiques sur lesquels elles peuvent s'appuyer (habitat, scolarisation, santé, insertion professionnelle, jeunesse). Elles travaillent en lien étroit avec l'ensemble des CDAS de Rennes Métropole (demandes et/ou échanges d'informations, commission d'aides à l'évaluation, commissions d'aides à la décision, etc.) et bénéficient du plateau technique du CDAS de Villejean.

- **Mission générale n°4 : Information sensibilisation** : La population des gens du voyage, ses composantes culturelles, ses conditions de vie, restent mal connues et font souvent l'objet d'à priori qui peuvent nuire à leur intégration et une bonne prise en compte de leurs réalités dans le cadre des politiques publiques. Un des objectifs généraux du schéma départemental d'accueil des gens du voyage consiste à assurer l'information des acteurs concernés (partenaires, professionnels, grand public). Le centre social AGV35, outils de mise en œuvre du schéma et acteur de la cohésion sociale, assure ainsi cette mission générale d'information et de sensibilisation, tant en direction des acteurs et du grand public qu'en direction des gens du voyage eux-même.

III. Les Moyens

Locaux

Le siège du centre social se situe sur Rennes Métropole au 16 bis, rue Laënnec à Vern sur Seiche .

La nature de l'activité du centre social oblige la localisation d'une partie des animations sur les terrains des gens du voyage. Pour ce faire, le centre social peut bénéficier de locaux sur les terrains.

Partenaires

Pour un maillage pertinent sur l'ensemble du territoire départemental, l'équipe doit constituer un ensemble de réseaux permettant de travailler sur toutes les problématiques familiales. Des lieux et formes de concertation sont à trouver et l'accès au droit commun doit rester l'objectif prioritaire à l'ensemble des actions menées avec :

Les communes et EPCI
Les CDAS
Les CCAS
La CAF d'Ille et Vilaine
Le Conseil Général d'Ille et Vilaine
La Préfecture d'Ille et Vilaine
Les collectivités compétentes
Les associations
Les écoles
Les collèges
Les hôpitaux
etc.

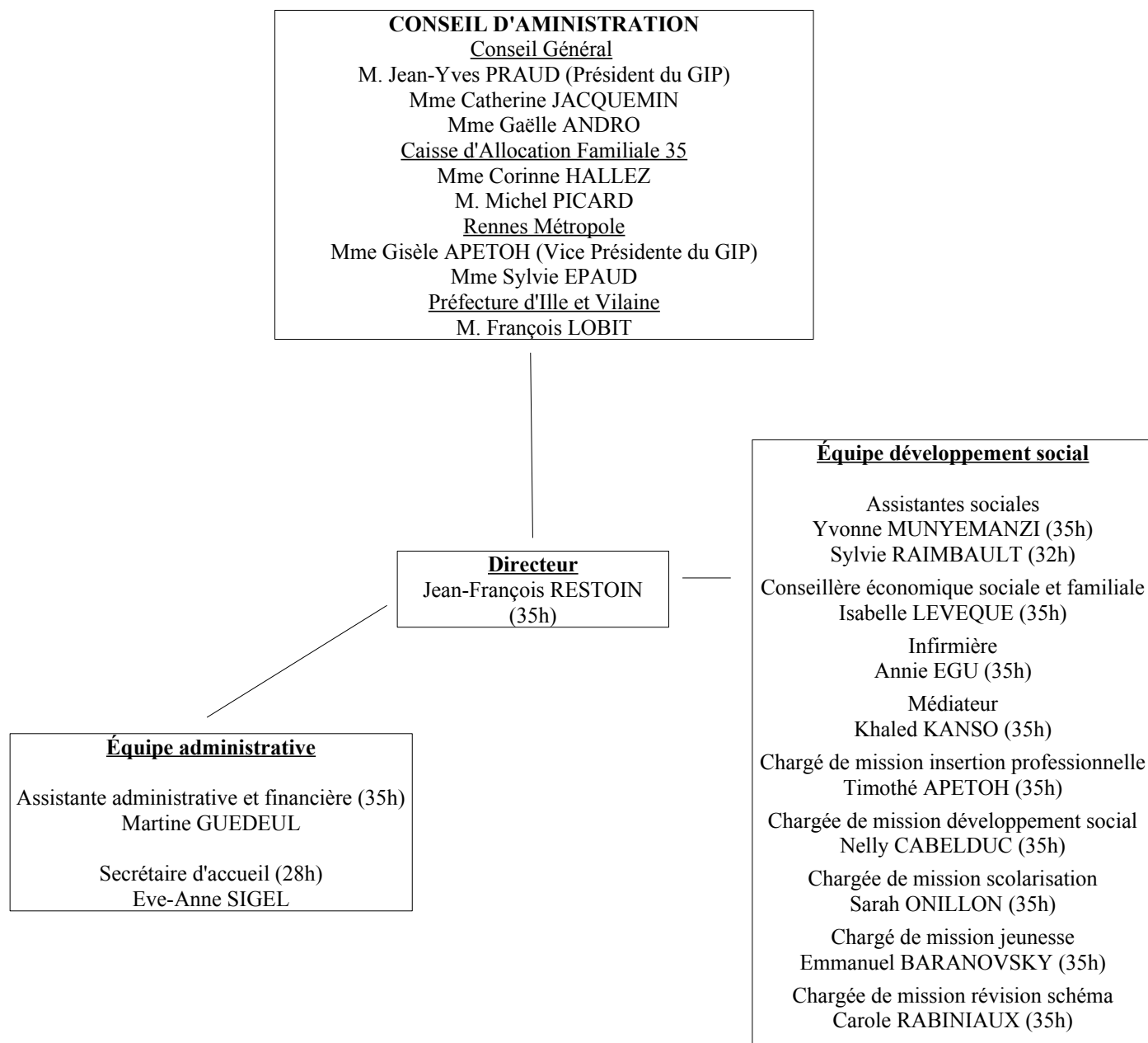
Communication

- Logo réalisé par le service communication de la CAF
- Plaquettes
- Site internet (lien avec ceux de la CAF, du Conseil Général, de la Préfecture et de Rennes Métropole) : près de 10 000 visites en 2012 et 25 500 pages lues. (top 3 des mots clés d'accès : GIP AGV35, commune de rattachement et gens du voyage ; top 3 des sites de provenance : google, ISL35 et CG35)
- Lettre trimestrielle thématique (via site AGV 35)
- Lettre d'information mensuelle (via site AGV 35)

Évaluations

- Comité technique
- Commission consultative départementale
- Comité de pilotage du schéma
- Observatoire départemental
- Commissions thématiques
- Bilan annuel du GIP

Les ressources humaines



ANNEXES

LE RAPPORT FINANCIER

Bilan					
	BRUT	AMORT	NET	NET	
ACTIF	N	N	N	N-1	ECART
Actif Immobilisé					
Installations générales	8 407,68	5 935,29	2 472,39	4 153,93	-1 681,54
Matériel de bureau et informatique	18 521,23	14 898,56	3 622,67	5 822,61	-2 199,94
Mobilier	16 388,79	12 118,12	4 270,67	7 548,43	-3 277,76
	43 317,70	32 951,97	10 365,73	17 524,97	-7 159,24
Participations					
Titres de participation	52 551,50		52 551,50	42 532,25	10 019,25
	52 551,50		52 551,50	42 532,25	10 019,25
Cautionnement					
Cautionnements versés	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00
	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00
Total 1 – ACTIF IMMOBILISE	96 869,20		63 917,23	61 057,22	2 860,01
Créances					
Fournisseurs	3 935,31		3 935,31	6 729,13	-2 793,82
Autres organismes sociaux	1 761,00		1 761,00	24,00	1 737,00
Subv.fonct.dpt à recevoir	3 487,00		3 487,00	3 487,00	0,00
Subv.fonct.Rennes Métro à recevoir	0,00		0,00	123 000,00	-123 000,00
Subv.fonct. VDR à recevoir	0,00		0,00	90,37	-90,37
Subv.fonct.caf à recevoir	21 997,20		21 997,20	21 292,80	704,40
Produits à recevoir	5 583,88		5 583,88	8 094,19	-2 510,31
	36 764,39		36 764,39	162 717,49	-125 953,10
Disponibilités					
Valeurs mobilière de placement	170 646,00		170 646,00	0,00	170 646,00
Banque Crédit Coopératif	13 522,98		13 522,98	45 761,37	-32 238,39
Caisse	638,17		638,17	45,51	592,66
	184 807,15		184 807,15	45 806,88	139 000,27
Charges constatées d'avance					
Charges diverses constatées d'avance	1 765,24		1 765,24	1 669,38	95,86
	1 765,24		1 765,24	1 669,38	95,86
Total 2 – ACTIF CIRCULANT	223 336,78		223 336,78	210 193,75	13 143,03
Total général (1+2)	320 205,98		287 254,01	271 250,97	16 003,04

Bilan					
	BRUT	AMORT	NET	NET	
PASSIF	N	N	N	N-1	ECART
Capitaux propres					
Report à nouveau	92 177,60		92 177,60	82 083,39	10 094,21
Résultat exercice	16 028,84		16 028,84	10 094,21	5 934,63
	108 206,44		108 206,44	92 177,60	16 028,84
Total 1	108 206,44		108 206,44	92 177,60	16 028,84
Provisions					
Provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour indemn.retraite	62 230,00		62 230,00	50 893,00	11 337,00
Autres provisions pour risques	8 725,52		8 725,52	25 619,88	-16 894,36
	70 955,52		70 955,52	76 512,88	-5 557,36
Total 2	70 955,52		70 955,52	76 512,88	-5 557,36
Emprunts et dettes diverses					
Fournisseurs	2 571,19		2 571,19	1 663,18	908,01
Fournisseurs factures non parvenues	13 964,87		13 964,87	12 567,73	1 397,14
	16 536,06		16 536,06	14 230,91	2 305,15
Dettes fiscales et sociales					
Dettes provisionnées congés payés	25 298,03		25 298,03	22 695,01	2 603,02
Personnels autres charges à payer	0,00		0,00	0,00	0,00
Indemnités journalières à reverser	388,38		388,38	2 101,36	-1 712,98
Urssaf	44 344,00		44 344,00	42 985,00	1 359,00
Ircantec	1 761,78		1 761,78	1 672,43	89,35
Chorum	1 857,34		1 857,34	1 688,68	168,66
Assédict	0,00		0,00	0,00	0,00
Charges sociales sur congés payés	10 625,17		10 625,17	9 447,53	1 177,64
Autres impôts et versements assimilés	178,50		178,50	202,00	-23,50
Taxes sur salaire	2 676,50		2 676,50	3 097,44	-420,94
Charges fiscales sur congés payés	2 529,80		2 529,80	2 304,26	225,54
Etat autres charges à payer	0,00		0,00	0,00	0,00
	89 659,50		89 659,50	86 193,71	3 465,79
Autres Dettes					
Autres Débiteurs/Créditeurs divers	25,00		25,00	40,00	-15,00
Charges à payer	1 871,49		1 871,49	2 095,87	-224,38
	1 896,49		1 896,49	2 135,87	-239,38
Total 3	108 092,05		108 092,05	102 560,49	5 531,56
Total général (1+2+3)	287 254,01		287 254,01	271 250,97	16 003,04

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
Subvention d'exploitation			
741 Subvention état	20 000,00	21 000,00	-1 000,00
743 Subvention département	399 752,00	395 102,00	4 650,00
744 Subvention Rennes Métro.	125 000,00	123 000,00	2 000,00
7481 Subvention VDR	700,00	513,37	186,63
748 Subvention CAF	136 550,00	133 307,00	3 243,00
	682 002,00	672 922,37	9 079,63
Autres Produits			
7061 Participations	0,00	0,00	0,00
75881 Rbt organismes formation	4 879,14	8 094,19	-3 215,05
758841 Participations contrats aidés	0,00	0,00	0,00
75886 Produits divers autres	614,70	451,13	163,57
	5 493,84	8 545,32	-3 051,48
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	687 495,84	681 467,69	6 028,15

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
Achats et charges externes			
60611 Eau	462,25	439,61	22,64
60612 Electricité	4 000,00	3 568,18	431,82
60616 Carburant	4 804,91	4 638,42	166,49
60653 Fournitures et petit mat.	77,64	182,16	-104,52
60658 Petit mat et fourm.reprog.	4 249,16	2 864,91	1 384,25
606590 Fournitures administratives	4 577,06	5 397,24	-820,18
6068 Petit matériel	9 259,14	6 193,97	3 065,17
<i>matières, fournitures, petit mat</i>	27 430,16	23 284,49	4 145,67
6132 Locat° et charges immob.	366,44	10 379,38	-10 012,94
6135 Locat° mobilière	13 426,67	13 417,78	8,89
61400000 Charges locatives et coprop	0,00	16 099,60	-16 099,60
6155 Entretien et réparation mob.	1 575,44	602,35	973,09
6156 Contrat de maintenance	1 995,64	1 538,23	457,41
615 Entretien et réparation loc.	9 226,05	8 136,16	1 089,89
616 Assurances	6 099,35	5 639,36	459,99
6182 Documentation générale	1 241,63	1 354,09	-112,46
6185 Frais de colloques, sémin.	12 452,10	8 094,19	4 357,91
<i>autres charges externes</i>	46 383,32	65 261,14	-18 877,82
6226 Honoraires	6 047,92	16 105,83	-10 057,91
6228 Services extérieur divers	65,78	131,56	-65,78
62300000 publicité, publications,	358,80	0,00	358,80
6237 Publications	1 894,26	0,00	1 894,26
6251 Déplacements	11 922,06	11 444,61	477,45
6256 Mission, réception	5 712,00	4 399,70	1 312,30
6263 Affranchissements	954,58	1 111,31	-156,73
62651 Téléphones portables	7 118,57	6 804,92	313,65
6265 Téléphone, télécopie	3 307,39	3 148,49	158,90
627 Services bancaires	804,54	865,60	-61,06
6281 Cotisations	2 310,00	2 218,00	92,00
<i>autres services extérieurs</i>	40 495,90	46 230,02	-5 734,12
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	114 309,38	134 775,65	-20 466,27

Compte de résultat

	N	N-1	ECART
63100000 Autres impôts et taxes	178,50	488,00	-309,50
6311 Taxe sur salaire	31 942,00	30 728,00	1 214,00
6317 Charges fisc. sur congés	225,54	34,81	190,73
6333 Particip. à la formation prof.	8 033,00	7 809,00	224,00
<i>impôts taxes et versements assimilés</i>	40 379,04	39 059,81	1 319,23
Salaire et traitements			
6411 Appointements du personnel	339 623,79	329 342,70	10 281,09
6412 Congés payés	2 603,02	342,92	2 260,10
6491 Rembt des ijss	-1 130,46	0,00	-1 130,46
64130000 primes et gratifications	2 011,51	2 821,95	-810,44
64136 Indemnités de licenciements	0,00	0,00	0,00
<i>Charges salariales</i>	343 107,86	332 507,57	10 600,29
6451 Urssaf	123 361,91	119 598,18	3 763,73
64531 Cotisation Prévoyance	6 094,24	5 552,54	541,70
6453 Cotisation Retraite	13 037,48	12 148,34	889,14
6454 Cotisation Assédict	0,00	0,00	0,00
647 Autres charges sociales	11 370,84	9 692,48	1 678,36
64800000 Autres charges de personnels	0,00	902,06	-902,06
6488 Charges sociales sur congés	1 177,64	142,75	1 034,89
<i>Charges sociales</i>	155 042,11	148 036,35	7 005,76
<i>Charges de personnel</i>	498 149,97	480 543,92	17 606,05
Dotation aux amortissements			
6811 Dotations aux amortissements	8 734,30	10 616,94	-1 882,64
<i>Dotation aux amortissements</i>	8 734,30	10 616,94	-1 882,64
Dotation aux provisions			
68154 Provisions pour départ retraite	11 337,00	9 911,00	1 426,00
<i>Dotation aux provisions</i>	11 337,00	9 911,00	1 426,00

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
Autres charges			
658 Charges diverses de gestion	449,31	819,67	-370,36
<i>Autres charges</i>	449,31	819,67	-370,36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	673 359,00	675 726,99	-2 367,99
RESULTAT D' EXPLOITATION	14 136,84	5 740,70	8 396,14
761 Produits des participations	1 343,64	1 347,70	-4,06
<i>Total produits financiers</i>	1 343,64	1 347,70	-4,06
RESULTAT FINANCIER	1 343,64	1 347,70	-4,06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	15 480,48	7 088,40	8 392,08
Produits exceptionnels			
77200000 produits sur ex ant	52,27	3 319,00	-3 266,73
78752 Reprises sur provisions exc	16 894,36	0,00	16 894,36
<i>Total produits exceptionnels</i>	16 946,63	3 319,00	13 627,63
Charges exceptionnelles			
67200000 Charges sur ex. antérieur	15 921,52		
67500000 VCN des élém. actif cédés	476,75	313,22	163,53
68752 Dotat°aux prov.except.	0,00	0,00	0,00
<i>Total charges exceptionnelles</i>	16 398,27	313,22	163,53

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
RESULTAT EXCEPTIONNEL	548,36	3 005,78	13 464,10
TOTAL DES PRODUITS	705 786,11	686 134,39	19 651,72
TOTAL DES CHARGES	689 757,27	676 040,21	13 717,06
RESULTAT	16 028,84	10 094,18	5 934,66